

RAPPORT DE GESTION

2021





INDEX

4 2021 APERÇU FINANCIER

RAPPORT D'ACTIVITÉ

8 STRATÉGIE

- 8 MISSION ET OBJECTIFS DE SIFEM
- 9 IMPACT SUR LE DÉVELOPPEMENT – COMMENT SIFEM FAIT LA DIFFÉRENCE ?
- 10 PERFORMANCE PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS OPÉRATIONNALISÉS 2021-24
- 10 COOPÉRATION DE SIFEM AVEC D'AUTRES INSTITUTIONS FINANCIÈRES DE DÉVELOPPEMENT

12 GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

- 12 CADRE JURIDIQUE DE SIFEM
- 12 STRUCTURE D'ENTREPRISE
- 13 GOUVERNANCE ET ACTIONS POLITIQUES
- 14 COURTS PROFILS BIOGRAPHIQUES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SIFEM
- 16 RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

18 PERFORMANCE DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS

- 18 NOUVEAUX INVESTISSEMENTS
- 20 CONSTRUCTION DU PORTEFEUILLE
- 21 ÉVALUATION
- 22 ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS DE PERFORMANCE
- 23 EFFETS DE CHANGE

24 GESTION DU RISQUE

25 RÉSULTATS FINANCIERS

- 25 RÉSULTATS DE SIFEM POUR 2021
- 27 REMARQUES SUR LES RÉSULTATS DE SIFEM SELON LES NORMES COMPTABLES IFRS
- 27 REMARQUES SUR LES RÉSULTATS DE SIFEM SELON LES NORMES COMPTABLES CO
- 27 REMARQUES FINALES

RAPPORT FINANCIER

- 29 2021 – COMPTES ANNUELS – IFRS
- 63 2021 – COMPTES ANNUELS – CODE DES OBLIGATIONS SUISSE

ANNEXE

- 76 ANNEXE 1 : RÉSULTATS DE PERFORMANCE PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS OPÉRATIONNALISÉS POUR LA PÉRIODE STRATÉGIQUE 2021-2024
- 83 ANNEXE 2 : GESTION DES RISQUES
- 90 GLOSSAIRE
- 91 LISTE DES ABRÉVIATIONS

2021 APERÇU FINANCIER

	2021	2020
CHIFFRES OPÉRATIONNELS en M USD		
Engagements et cash-flows		
Total des engagements réalisés à ce jour	1217,3	1146,7
Total des engagements actifs	894,5	883,6
Engagements de capital non appelé	258,4	247,4
Capital libéré cumulé à ce jour	971,8	887,9
Reflux cumulés reçus à ce jour	772,7	648,0
Cash-flow net cumulé à ce jour	-199,1	-239,9
Nouveaux engagements d'investissements	83,9	85,6
Reflux d'investissements	124,7	51,7
Évaluation du portefeuille d'investissement		
Valeur résiduelle	432,2	420,0
Taux de rendement interne (%)	5,8 %	5,2 %
Valeur totale sur capital libéré (%)	124,0 %	120 %
Financement privé mobilisé		
Total engagements d'investisseurs privés (clients d'Obviam)	173,6	173,6
Nouveaux co-investissements d'investisseurs privés	9,7	17,0

83,9
M USD
NOUVEAUX ENGAGEMENTS
D'INVESTISSEMENTS

ÉTATS FINANCIERS

en M CHF

Résultats annuels		
Résultat opérationnel net	51,7	-17,2
Résultat opérationnel	40,3	-28,6
Perte totale de la période	58,2	-84,3
Bilan		
Total bilan	700,2	616,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	272,9	209,9
Encaisse disponible pour de nouveaux investissements	37,5	-8,7
Actifs financiers	410,4	386,9
Fonds propres	671,9	584,1
Ratio de fonds propres (%)	96,0 %	94,7 %

410,4
M CHF
ACTIFS FINANCIERS

Remarque : les chiffres opérationnels sont présentés en USD, la devise (de base) fonctionnelle dans laquelle sont tenus les comptes de SIFEM. Les états financiers sont convertis dans la devise de présentation CHF aux fins du rapport. Chiffres des résultats annuels et du bilan conformément aux normes comptables IFRS ; évaluation du portefeuille d'investissement basée sur des données reportées au 30 septembre 2021.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

AVANT-PROPOS DE JÖRG FRIEDEN



Chères lectrices, chers lecteurs,

La seconde année de pandémie de COVID-19 a défié la plupart des scénarios envisagés. D'un côté, la vaccination, surtout dans les pays industrialisés, a favorisé la résilience et la reprise économique. De l'autre, le redressement de la demande dans le contexte de nouvelles vagues pandémiques, des perturbations dans les chaînes de valeur ainsi que des mesures de relance fiscale ont conduit à la résurgence de l'inflation et créé de nouveaux défis.

En 2021, les marchés émergents et les pays en voie de développement n'ont connu qu'une reprise partielle et inégale selon les régions. L'impact sur l'emploi reste préoccupant dans toutes les régions sans exception, même si cela ne transparaît que modérément dans les statistiques nationales. Tandis que le secteur formel de l'économie s'est avéré plutôt résilient, le secteur informel a dû procéder à d'importants ajustements, avec des conséquences structurelles sur le long terme difficiles à prédire. De manière générale, les PME ont lutté pour leur survie, surtout dans les secteurs les plus touchés par les restrictions imposées par les autorités locales. On pense ici au tourisme et à la restauration, ainsi qu'à certains secteurs industriels en lien avec les chaînes de valeur mondialisées. D'autres secteurs, en revanche, ont profité de la reprise et des opportunités associées aux nouvelles conditions économiques, d'où des réalités extrêmement contrastées.

Les résultats financiers de SIFEM pour l'année 2021 reflètent cette réalité complexe et traduisent une reprise appréciable par rapport à 2020. En effet, après une perte de CHF 28,6 millions en 2020, le résultat opérationnel de SIFEM a rebondi en 2021 et atteint CHF 40,3 millions. Ce résultat positif s'explique par le rebond des valorisations par le marché et par plusieurs sorties d'investissements réussies réalisées en 2021 plutôt qu'en 2020.

Toutefois, ces résultats n'indiquent pas la fin de la crise sur les marchés émergents et dans les pays en voie de développement. Sur la plupart des marchés où SIFEM intervient, l'emploi n'a pas retrouvé ses niveaux d'avant la pandémie et les conditions économiques restent fragiles. La forte hausse des prix a contraint de nombreuses banques centrales à resserrer leurs politiques

monétaires, ce qui pose problème pour la viabilité des importantes dettes accumulées par les secteurs public et privé. Les conditions financières dans les pays en voie de développement risquent de se complexifier et les entreprises locales devraient accéder difficilement à des ressources financières dans un proche avenir. Les années à venir vont mettre à l'épreuve la reprise positive, mais inégale, observée en 2021.

Dans ce contexte, le rôle anticyclique de SIFEM en tant qu'institution financière suisse de développement est important. En 2021, SIFEM a investi USD 84 millions dans de nouveaux projets. L'un de ces nouveaux engagements est la première transaction de SIFEM au Népal en soutien à des PME locales. Cet investissement est également un projet pilote pour un nouveau type de coopération entre SIFEM et la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC) qui a accepté de couvrir jusqu'à 50 % au maximum des pertes subies dans le cadre de transactions à fort impact mais particulièrement risquées. Avec cette garantie fournie par la DDC, SIFEM va pouvoir investir davantage dans les pays les moins avancés (PMA), dont le Népal, conformément aux nouveaux objectifs stratégiques définis par le Conseil fédéral pour la période 2021-24.

Le Conseil d'administration de SIFEM remercie le Parlement suisse et le Conseil fédéral, représenté par le SECO, pour leur soutien indéfectible et espère pouvoir encore s'appuyer sur ces relations constructives dans le contexte du nouveau cycle stratégique. Il remercie également Obviam, le gestionnaire de SIFEM, pour la mise en place efficace et réussie de la stratégie et des projets d'investissement de SIFEM.

Meilleures salutations,

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized initials 'JF' followed by a surname, written in a cursive style.

Jörg Frieden
Président du Conseil d'administration de SIFEM

AVANT-PROPOS DE CLAUDE BARRAS



Chères lectrices, chers lecteurs,

Il est impressionnant de voir à quel point les différents gestionnaires de fonds et institutions financières qui bénéficient du soutien de SIFEM dans les pays en voie de développement et sur les marchés émergents ont fait preuve de force en 2021. Ils ont pu soutenir leurs sociétés bénéficiaires et clients durant cette période de crise et, même si certains investissements individuels ont été durement touchés par le déclin des activités économiques en 2020, les sociétés sous-jacentes ont obtenu de meilleurs résultats que prévu initialement.

La reprise se reflète dans le résultat opérationnel positif de SIFEM en 2021 : CHF 40,3 millions. Ce résultat positif est étroitement lié à la composition du portefeuille. En effet, la majorité des sociétés du portefeuille de SIFEM travaillent dans des secteurs économiques moins exposés à la crise, comme les services financiers, la santé, l'énergie et l'eau. Dans ces secteurs, la valorisation des entreprises a rebondi en 2021, contribuant ainsi à une part non négligeable de la reprise. Les sorties réussies d'entreprises du portefeuille ont elles aussi joué un rôle important. La sortie totale d'un investissement historique de SIFEM en Chine a été comptabilisée en 2021 et a aussi contribué aux bons résultats. Ces deux derniers facteurs se reflètent également dans le niveau élevé des reflux d'investissements enregistrés en 2021, à savoir USD 125 millions à comparer aux USD 51,7 millions de 2020. Étant donné les incertitudes qui planent à l'échelle mondiale et la vulnérabilité de certains pays en voie de développement face au durcissement des conditions financières, la performance financière de SIFEM risque toutefois de rester volatile.

Concernant les nouveaux investissements approuvés en 2021, SIFEM a engagé un total d'USD 84 millions dans sept nouveaux projets. Les nouveaux engagements s'articulent autour de trois investissements dans des fonds de private equity, un investissement dans un financement mezzanine, un investissement dans un fonds de dette et deux prêts à des institutions financières. Géographiquement, le fonds de private equity investira en Inde, en Afrique et en Asie du Sud-Est, le financement mezzanine en Afrique et le fonds de dette à parts égales en Afrique et en Asie. Un prêt a été accordé à une institution de microfinance au Tadjikistan et un autre à une banque commerciale au Népal.

Je voudrais exprimer ma gratitude au gouvernement suisse, et au SECO en particulier, pour le soutien continu que nous recevons afin de remplir notre mandat. Je remercie le Conseil d'administration de SIFEM pour ses contributions constructives et ses conseils utiles tout au long de l'année.

Meilleures salutations,



Claude Barras
CEO d'Obviam, le gestionnaire de SIFEM

1. STRATÉGIE

1.1 MISSION ET OBJECTIFS DE SIFEM

Le Swiss Investment Fund for Emerging Markets (SIFEM) est l'Institution financière de développement suisse (IFD). Détenu par le gouvernement suisse, il fait partie intégrante des instruments de la coopération au développement économique. SIFEM est spécialisé dans l'apport de financements à long terme aux petites et moyennes entreprises (PME) et à d'autres entreprises à croissance rapide situées dans les pays en développement et émergents, avec une concentration sur les pays prioritaires de la coopération de la Suisse au développement. Il aide ainsi à créer et à garantir des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, ainsi qu'à réduire la pauvreté, tout en contribuant à l'intégration de ces pays dans le système économique mondial.

La philosophie d'investissement de SIFEM est guidée par la conviction qu'investir dans des PME commercialement viables dans les pays en développement et émergents est susceptible de générer des effets durables sur le développement des communautés locales, tout en offrant aux investisseurs des rendements financiers positifs à long terme.

SIFEM investit dans des fonds locaux ou régionaux de capital-risque et fournit des prêts à des banques ou autres institutions financières locales, souvent en collaboration avec d'autres IFD et des investisseurs privés. SIFEM travaille avec des gestionnaires de fonds et des institutions financières non seulement pour fournir des solutions de financement pertinentes, mais aussi pour ajouter de la valeur aux entreprises locales. En effet, le rôle de SIFEM va au-delà du simple financement à long terme et cherche à renforcer la capacité des gestionnaires de fonds locaux et institutions financières locales à gérer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance au niveau de leurs portefeuilles sous-jacents.

Le Conseil fédéral s'est fixé, entre autres, les objectifs stratégiques suivants pour la période 2021–24 :

- SIFEM prend des mesures pour limiter l'impact négatif de la crise du COVID-19 sur les ratios financiers et les résultats d'impact ou pour tenter de préserver la valeur de son portefeuille ;
- SIFEM contribue à la croissance dans les pays en voie de développement et sur les marchés émergents en encourageant l'épanouissement du secteur privé local, en complément d'autres mesures de coopération au développement économique ;
- SIFEM se concentre sur la préservation et la création d'emplois décents, le respect de conditions de travail appropriées et le renforcement des compétences professionnelles. De cette façon, SIFEM aide à combattre les causes de la migration clandestine et contribue au mandat du Parlement qui veut apporter une réponse à la migration par la coopération internationale ;
- SIFEM soutient l'établissement d'entreprises durables et responsables dans les pays en développement et émergents, sur la base de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance internationalement reconnus ;
- SIFEM renforce la résilience de ces pays et entreprises face aux risques mondiaux comme les pandémies et les effets du changement climatique ;
- SIFEM contribue à l'atteinte des objectifs environnementaux internationaux et, en particulier, à l'atténuation du changement climatique et de ses conséquences négatives ;
- SIFEM promeut l'égalité entre les sexes par la participation des femmes à la vie économique.

Pour atteindre ces objectifs stratégiques, SIFEM observe les grands principes directeurs suivants :

- **Durabilité** : dans ses activités d'investissement, SIFEM tient compte des principes élémentaires de durabilité financière, économique, sociale et environnementale et de gouvernance d'entreprise responsable.
- **Additionalité financière** : SIFEM met à disposition des moyens de financement qui, sans soutien officiel, ne seraient pas obtenus sur les marchés financiers privés (locaux ou internationaux) à des conditions intéressantes ou en quantité suffisante et pour des objectifs de développement similaires.
- **Additionalité non-financière** : en plus de ses investissements, SIFEM fournit ou mobilise un soutien non-financier aux intermédiaires financiers et entreprises qui a pour vocation de consolider les effets sur le développement et qui est fourni à titre subsidiaire au secteur privé, p. ex. sous forme de transfert de savoir-faire, de promotion des normes sociales et environnementales, d'amélioration de la gouvernance d'entreprise ou des

compétences professionnelles. Ce soutien devrait contribuer à leur expertise, les sensibiliser aux risques et opportunités du développement durable et contribuer à atteindre les priorités de la Suisse en matière de coopération au développement.

- **Effet de levier** : SIFEM cherche à mobiliser des fonds additionnels directement auprès d'investisseurs privés et institutionnels qui, autrement, n'investiraient pas. Il apporte ainsi des ressources supplémentaires au développement durable. Ces ressources de co-investissement s'ajoutent au capital investi par la Confédération suisse.

1.2 IMPACT SUR LE DÉVELOPPEMENT – COMMENT SIFEM FAIT LA DIFFÉRENCE ?

SIFEM est un investisseur d'impact (impact investor), tous les investissements de SIFEM étant réalisés dans l'intention de générer un impact de développement mesurable, basé sur des indicateurs spécifiques et les objectifs correspondants tels que la création d'emplois, le développement de capacités, les paiements d'impôts, l'approfondissement et la diversification du secteur financier ainsi que la mise en place de standards environnementaux, sociaux et de gouvernance éprouvés à l'échelle internationale. SIFEM s'engage à maximiser les effets de développement de ses investissements. Bien que tous les investissements doivent être économiquement viables et contribuer au développement économique, certains favorisent également spécifiquement l'inclusion sociale et économique et/ou contribuent activement à l'adaptation au et à l'atténuation du changement climatique.

SIFEM s'appuie sur un système de mesure des résultats conforme à la pratique des autres IFD, permettant le suivi et l'agrégation des résultats au niveau du portefeuille. Ce cadre est conforme à l'Agenda 2030 du développement durable adopté en 2015 par les Nations unies et comprenant 17 objectifs spécifiques (Objectifs de développement durable – ODD).

Le cadre de mesure des résultats utilisé par SIFEM est constitué de trois niveaux différents : premièrement, un outil de notation interne (SIFEM GPR), développé à l'origine par l'IFD allemande (DEG), est utilisé pour évaluer les investissements et suivre leur performance de développement dans le temps. Pour y parvenir, un benchmark est établi avant l'investissement afin de refléter les effets de développement escomptés. Deuxièmement, un certain nombre d'indicateurs quantitatifs sont collectés pour chaque investissement afin de mesurer les effets sur le développement qui peuvent être agrégés au niveau du portefeuille et communiqués au Parlement. Troisièmement, des études de cas sont menées sur une base annuelle pour examiner de plus près les effets et la valeur ajoutée des investissements de SIFEM dans des contextes spécifiques.¹

Les principaux éléments clés du développement ainsi qu'une analyse thématique spécifique sont publiés chaque année dans un rapport séparé, basé sur les données de l'année précédente. La dernière analyse disponible se concentre sur le coût social de la crise économique induite par la pandémie de COVID-19, en s'appuyant sur les travaux de recherche et des données recueillies en 2020-21. Il s'avère que les pertes d'emploi ont été plus limitées que prévu en 2020 dans les entreprises du portefeuille de SIFEM. Cela s'explique notamment par le fait que l'exposition de SIFEM aux secteurs économiques les plus affectés par des confinements et des fermetures d'entreprise a été relativement limitée.

Les pratiques actuelles de SIFEM en matière de gestion de l'impact s'alignent largement sur les Principes de fonctionnement pour la gestion de l'impact élaborés par la Société financière internationale (SFI ou IFC) et lancés en 2019. Ces Principes établissent une norme de marché visant à clarifier ce que l'on entend par « investissement d'impact ». Ils décrivent les caractéristiques essentielles des investissements d'impact, qui doivent générer un impact social, économique ou environnemental mesurable, en plus de rendements financiers. Les considérations d'impact doivent faire partie de toutes les phases du cycle de vie d'un investissement : stratégie, création et structuration, gestion de portefeuille, sortie et vérification indépendante. De manière cruciale, ces Principes appellent à une publication annuelle de la manière dont les signataires appliquent les Principes, y compris une vérification indépendante, ce qui donnera de la crédibilité à l'adoption des Principes.

¹ <https://sifem.ch/fr/impact/etudes-de-cas>

SIFEM fait partie des premiers signataires de ces Principes, s'engageant à gérer ses actifs conformément à ces Principes. Fin 2021, plus de 150 investisseurs et autres partenaires avaient souscrit à ces Principes qui couvrent plus d'USD 428 milliards d'actifs sous gestion. L'alignement de SIFEM sur ces Principes a été confirmé par une vérification indépendante effectuée en novembre 2020.²

1.3 PERFORMANCE PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS OPÉRATIONNALISÉS 2021-24

La performance financière et l'impact sur le développement de SIFEM sont définis dans un catalogue d'objectifs stratégiques, qui est divisé en quatre groupes thématiques : (1) les objectifs liés au programme avec un accent particulier sur le respect des principes directeurs de SIFEM en matière d'investissement ; (2) les objectifs et tâches liés à l'entreprise basés sur la capacité de SIFEM à équilibrer la viabilité financière et l'impact sur le développement de son portefeuille ; (3) les objectifs financiers liés à la viabilité financière à long terme de SIFEM ; et (4) les objectifs liés aux efforts de SIFEM pour développer et soutenir des accords de coopération avec d'autres IFD.

L'année 2021 marque le début de la nouvelle période d'objectifs stratégiques fixés à SIFEM. Le gouvernement suisse a défini ces objectifs dans un esprit de continuité, les investissements de SIFEM s'inscrivant dans la durée, et de réponse aux nouveaux défis et priorités comme l'égalité entre les sexes, la contribution à la reprise économique en pleine pandémie de COVID-19 et le respect des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat, en cohérence avec l'apport attendu de SIFEM à l'Agenda 2030 du développement durable et à ses ODD.

Un an plus tard, SIFEM semble sur la bonne voie pour atteindre les objectifs de ce cadre ambitieux d'ici 2024. À ce jour, hormis certaines exigences imposées à SIFEM, 18 des 27 objectifs et mesures définis dans les objectifs stratégiques sont bien engagés pour être tenus à la fin de la période stratégique, tandis qu'il est encore trop tôt pour se prononcer sur l'avancée d'autres objectifs qui, parfois, ne commenceront à être évalués qu'en 2022.

Il est encourageant de constater que, du côté des effets sur le développement, le nombre d'emplois soutenus et créés continue d'augmenter à l'échelle du portefeuille, malgré l'impact négatif sur l'économie de la crise sanitaire. Du côté financier, les résultats positifs enregistrés en 2021 sont un bon départ pour satisfaire aux attentes du Conseil fédéral à la fin de la période stratégique, même si la prudence est de rigueur au vu du contexte macroéconomique et géopolitique actuel.

Les résultats de la performance par rapport aux objectifs opérationnalisés pour la période 2021-24 sont présentés à l'annexe 1 du présent rapport.

1.4 COOPÉRATION DE SIFEM AVEC D'AUTRES INSTITUTIONS FINANCIÈRES DE DÉVELOPPEMENT (IFD)

Au nom de SIFEM, Obviam collabore activement avec d'autres IFD et institutions financières internationales (IFI). SIFEM cherche ainsi à renforcer la coopération et les synergies avec ces institutions de manière informelle et participe activement à des groupes de travail conjoints de manière plus formelle.

EDFI – European Development Finance Institutions (Institutions européennes de financement du développement)

EDFI est une association européenne de 15 institutions bilatérales opérant sur les marchés émergents et les économies en développement et mandatées par leur gouvernement pour :

- favoriser la croissance d'entreprises durables ;
- contribuer à réduire la pauvreté et améliorer les conditions de vie des personnes ;
- contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD).

² https://sifem.ch/fileadmin/user_upload/sifem/pdf/en/Verification_Letter_IFC_OPIM_SIFEM.pdf

Cela est réalisé en favorisant un développement durable sur le plan économique, environnemental et social, au travers de financements et d'investissements dans des entreprises privées viables. EDFI s'efforce de renforcer l'échange d'informations et la coopération entre ses membres et d'autres IFD bilatérales, multilatérales et régionales.

Obviam représente SIFEM à l'Assemblée générale d'EDFI et contribue activement à quatre groupes de travail EDFI (Questions environnementales et sociales, Efficacité du développement, Assistance technique, Communication), deux forces d'intervention EDFI (Fiscalité, Programme d'harmonisation EDFI) et deux groupes plus larges de travail IFD (Gouvernance d'entreprise, Groupe de travail des institutions financières internationales sur l'harmonisation des indicateurs).

En 2021, SIFEM a contribué à la « Task Force » sur le financement responsable et la mesure d'impact (Responsible Financing and Impact Measurement Task Force) mise en place au niveau d'EDFI et au groupe de travail juridique d'EDFI (EDFI Legal Working Group). SIFEM, par l'intermédiaire du CEO d'Obviam, était également représentée au Conseil d'administration d'EDFI jusqu'en mai 2021. Elle a participé activement aux différents groupes de travail dirigés par l'EDFI CIO Task Force et aidé à façonner la réponse collective d'EDFI.

SIFEM a coprésidé le groupe de travail sur l'harmonisation EDFI avec FMO (l'IFD néerlandaise) et a dirigé les aspects environnementaux et sociaux pour les investissements de fonds. En 2021, les efforts d'harmonisation se sont concentrés sur la mise en œuvre de l'EDFI Climate & Energy Statement, approuvé par tous les membres en novembre 2020, en particulier par rapport à l'évaluation de l'alignement sur l'Accord de Paris au niveau du projet, aux mesures des gaz à effet de serre et au développement d'un benchmark sur les publications financières relatives au climat.³ Les autres axes de travail d'harmonisation importants ont porté sur l'évaluation de la qualité des emplois, l'étude de la liste générale des exclusions et le développement d'un guide pratique sur les risques pour les droits humains dans le contexte des investissements.

L'harmonisation des normes et des pratiques entre institutions membres est essentielle pour le travail d'EDFI. L'alignement des méthodes qu'emploient les membres d'EDFI pour mesurer l'impact sur le développement de leurs opérations et la définition de normes sur le financement responsable permettront de fonctionner plus efficacement et de mieux servir les clients et les institutions pourront mieux remplir leurs missions de développement. L'harmonisation permettra à toutes les institutions membres d'EDFI de fournir des rapports d'impact sur le développement de haute qualité à leurs partenaires et facilitera le rapport consolidé sur l'impact. L'amélioration du reporting responsabilisera les membres d'EDFI vis-à-vis des partenaires, des fournisseurs de capital mixte et des co-investisseurs privés. De plus, comme les membres d'EDFI participent ensemble à de nombreux cofinancements, l'harmonisation évite à de nombreux clients d'EDFI des obligations de rapport multiples.

³ <https://www.edfi.eu/news/edfi-adopts-harmonised-paris-alignment-approach/>

2. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

2.1 CADRE JURIDIQUE DE SIFEM

Le rôle de SIFEM en tant qu'IFD suisse est juridiquement ancré dans les deux ordonnances fédérales suivantes :

- Ordonnance du 12 décembre 1977 concernant la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales.⁴
- Ordonnance du 6 mai 1992 sur la coopération renforcée avec les États d'Europe de l'Est.⁵

En tant que société anonyme (SA) constituée en vertu du Code des obligations suisse (CO), SIFEM est soumis au droit commercial suisse. Une exception a été faite en matière de fiscalité. En raison de son caractère public et de son mandat de développement, SIFEM est exonéré de tout impôt communal, cantonal et fédéral sur les sociétés. Cela a été confirmé par l'administration fiscale du canton de Berne dans sa décision du 16 mars 2010. Toutefois, depuis le 1er juillet 2012, SIFEM est soumis au droit de timbre, malgré son mandat de développement.

2.2 STRUCTURE D'ENTREPRISE

Le Conseil d'administration de SIFEM est responsable des décisions d'investissement et des autres tâches de management exécutif. Conformément à son règlement d'organisation, le Conseil d'administration a constitué deux comités chargés de tâches spécifiques : le Comité d'investissement et le Comité d'audit. Les décisions d'investissement et de désinvestissement sont déléguées au Comité d'investissement. Le Comité d'audit valide les évaluations des investissements de SIFEM, examine les comptes financiers de SIFEM et les questions connexes et assure la liaison avec l'auditeur. La collaboratrice unique de SIFEM est la secrétaire du Conseil à temps partiel.

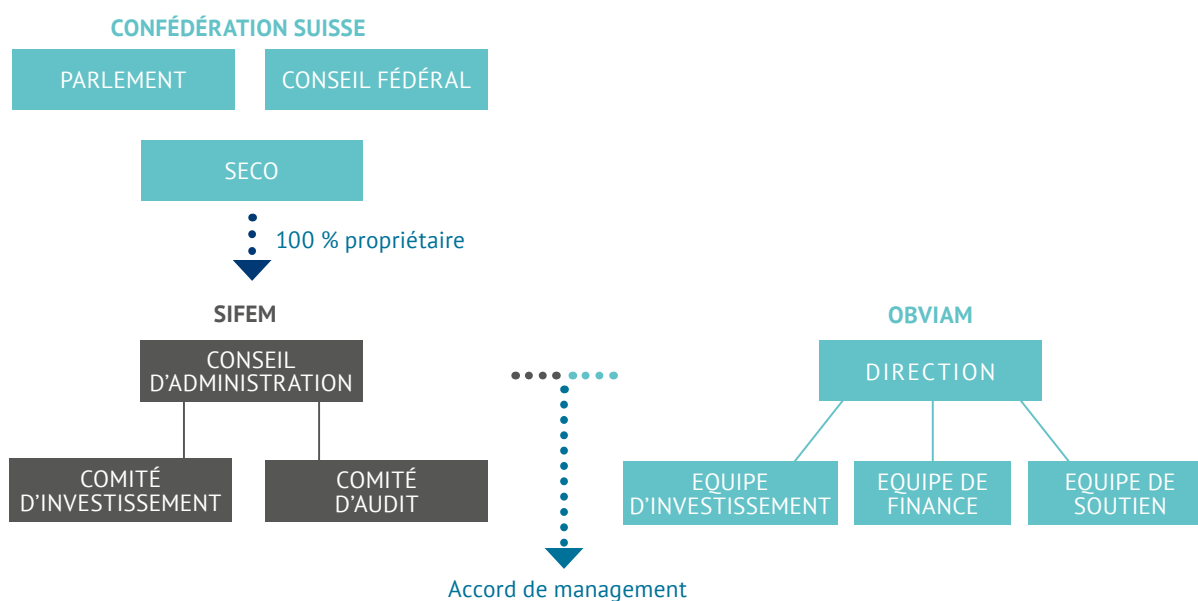
La gestion du portefeuille d'investissement de SIFEM et de ses opérations courantes a été déléguée à Obviam, une société indépendante spécialisée dans les investissements d'impact dans les pays en développement et émergents, dans le cadre d'un appel d'offres public réalisé en 2015. Cela facilite la levée de fonds tiers par Obviam, permettant ainsi à SIFEM de mobiliser des investissements privés pour les pays cibles tout en protégeant SIFEM et la Confédération suisse des risques de responsabilité. Le cadre contractuel entre SIFEM et Obviam est conforme aux meilleures pratiques internationales en matière de gestion de fonds de private equity, tout en garantissant le respect des normes de la Confédération suisse.

La structure d'entreprise de SIFEM assure la conformité aux principes du rapport sur la gouvernance d'entreprise de l'Administration fédérale et constitue un moyen approprié de préserver, de compléter et de capitaliser sur le savoir-faire et la qualité des réseaux acquis au cours des dernières années dans le domaine du capital-risque pour les marchés émergents et les économies en développement.

⁴ Ordonnance du 12 décembre 1977 concernant la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales, RS 974.01

⁵ Ordonnance du 6 mai 1992 sur la coopération renforcée avec les États d'Europe de l'Est, RS 974.11

ILLUSTRATION 1 : STRUCTURE DE GOUVERNANCE DE SIFEM



2.3 GOUVERNANCE ET ACTIONS POLITIQUES

Conseil d'administration

En 2021, le Conseil d'administration de SIFEM a porté son attention sur la mise en œuvre des nouveaux objectifs stratégiques que le Conseil d'administration a fixés à SIFEM pour la période 2021–24. Le Conseil d'administration a notamment discuté de l'opérationnalisation de l'objectif climatique attribué à SIFEM, y compris la manière dont garantir l'alignement des investissements avec les objectifs de l'Accord de Paris, ainsi que la réalisation des objectifs stratégiques de SIFEM en lien avec l'inclusion sociale et économique. Il a aussi dressé une liste de définitions opérationnelles pour mesurer les objectifs stratégiques, en vue de faciliter la surveillance et la vérification des performances de SIFEM par rapport à ces objectifs. Le Conseil d'administration a également passé en revue et approuvé le nouveau cadre sur la théorie du changement qui s'applique à la période 2021–24 et qui stipule que tous les investissements de SIFEM s'appuient sur le fait que l'intermédiation financière joue un rôle crucial pour la croissance du secteur privé dans les pays en voie de développement et sur les marchés émergents.

Suite aux discussions fructueuses de 2020, SIFEM a signé un accord cadre en bonne et due forme avec la Direction du développement et de la coopération suisse (DDC) rattachée au Département fédéral des affaires étrangères. Celui-ci porte sur la création d'un plan de garantie partielle des premières pertes financé par la DDC et concerne certains investissements SIFEM à risque élevé, notamment dans les pays les moins avancés (PMA). Ce nouvel instrument de « financement mixte » a servi pour la première fois en 2021 dans le contexte d'un prêt de SIFEM à NMB Bank, une grande banque commerciale népalaise qui fournit des financements à des petites et moyennes entreprises (PME) locales.

En 2021, le Conseil d'administration de SIFEM a également passé en revue ses différentes politiques et procédures internes. En juin, il a réexaminé sa politique sur les conflits d'intérêts, notamment la définition du conflit d'intérêts, les règles relatives à la divulgation d'informations et les procédures liées. Le Conseil d'administration prend le risque de conflit d'intérêts très au sérieux. Avant de lancer la procédure de marché public pour la gestion de SIFEM, tous les membres ont signé une déclaration précisant leurs droits et leurs devoirs. De fait, deux membres ont déclaré des conflits d'intérêts et n'ont pas participé à la prise de décision. Les candidats avaient jusqu'au 29 décembre 2021 pour remettre leur réponse à l'appel d'offres. La décision sera annoncée au premier trimestre 2022. Un nouveau chapitre dans la structure de gouvernance de SIFEM va s'ouvrir.

Comité d'investissement

En 2021, le Comité d'investissement de SIFEM s'est réuni à six reprises pour examiner les propositions de transactions présentées par Obviam. L'approbation de concept a été accordée à dix nouvelles propositions, permettant à Obviam d'effectuer une analyse approfondie de ces propositions et de soumettre la plupart d'entre elles au Comité d'investissement pour approbation finale. Une proposition initiale n'a pas été validée. Huit propositions ont été soumises suivant l'analyse approfondie et toutes ont reçu l'approbation finale du Comité d'investissement. Par rapport à 2020, aucune transaction spécifique « réponse au COVID-19 » n'a été soumise au Comité d'investissement, ce qui reflète la résilience de la plupart des partenaires déjà en place face aux bouleversements économiques qui ont fait suite aux restrictions imposées pour lutter contre la pandémie. Parmi les propositions formellement approuvées par le Comité d'investissement, l'une émanait toutefois d'un ancien partenaire de confiance qui lançait un nouveau fonds. Sept transactions ont été clôturées avant la fin de l'année pour un montant total d'USD 84 millions. Pour plus de détails sur les transactions clôturées au cours de l'année, voir la section 3.1.

Comité d'audit

Le Comité d'audit a tenu cinq réunions en 2021 et a examiné un large éventail de sujets, allant de la performance et des évaluations du portefeuille aux comptes financiers, aux comptes de gestion et au budget, à la gestion des risques et à la performance des comptables, auditeurs et dépositaires. Le Comité d'audit a recommandé au Conseil d'administration d'approuver les comptes financiers de SIFEM pour 2021. La tâche principale du Comité a été de veiller à ce que le portefeuille soit évalué à la juste valeur de marché. Ce processus a été particulièrement intensif. Au vu du caractère extraordinaire de la crise du COVID-19, le Comité d'audit a porté une attention particulière à l'impact de la crise et de la reprise sur les valorisations.

2.4 COURTS PROFILS BIOGRAPHIQUES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SIFEM

Dr Jörg Frieden

Président du Conseil d'administration, président du Comité d'investissement, depuis mai 2018

La carrière de Jörg Frieden au Département fédéral des affaires étrangères a couvert un large éventail de postes et de responsabilités de 1986 à 2018. Il a été coordinateur au Mozambique, conseiller auprès de la Banque mondiale à Washington et chef de la section Afrique de l'Est et du Sud à Berne. Entre 1999 et 2003, sa carrière professionnelle l'a conduit à l'Office fédéral des réfugiés où il a occupé le poste de directeur adjoint. En 2003, il retourne à la Direction du développement et de la coopération (DDC), où il occupe le poste de directeur résident des programmes de développement au Népal. De 2008 à 2010, il a été directeur adjoint de la DDC et a dirigé la division de Coopération globale. Il a en outre été conseiller et représentant de la Conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey au sein de la commission de l'ONU pour le développement durable. De 2011 à 2016, J. Frieden a été directeur exécutif pour la Suisse auprès du Groupe de la Banque mondiale, en particulier auprès de la Société Financière Internationale (IFC), puis ambassadeur suisse au Népal jusqu'en 2018. Jörg Frieden est également membre du Conseil d'administration d'Helvetas, une ONG basée à Zurich active dans le domaine de la coopération au développement, et membre de la commission de développement du canton de Fribourg. Il a récemment été nommé au sein d'un panel d'experts afin de travailler sur la fonction d'évaluation interne de la Banque mondiale.

Susanne Grossmann

Vice-présidente du Conseil d'administration depuis 2014, membre du Comité d'investissement depuis 2011

Susanne Grossmann a été active dans le financement du secteur privé dans les économies en développement et les marchés émergents depuis 1999. De 2007 à 2014, elle était partenaire-gérante auprès de BTS Investment Advisors, un fonds de private equity actif dans le financement de PME non cotées en Bourse en Inde. Aujourd'hui, Susanne Grossmann gère la Dalyan Foundation, une fondation caritative soutenant les femmes et les enfants en Inde et en Turquie. Depuis 2014, elle est également directrice générale de FinanceContact GmbH, en charge de l'administration du SECO Start-up Fund. Elle est membre du Comité d'investissement de Dreilinden GmbH à Hambourg, une entreprise qui soutient l'acceptation sociale du genre et de la diversité sexuelle.

Dr Julia Balandina Jaquier

Membre du Comité d'investissement, présidente du Comité d'audit, depuis 2014

Julia Balandina Jaquier a plus de 25 ans d'expérience en investissement et en conseil stratégique, les 16 dernières années étant axées sur l'investissement à impact. Elle a facilité le développement d'un large éventail de programmes et de fonds d'investissement axés sur la mission, agissant à titre principal ainsi que comme conseillère de confiance pour les principaux investisseurs privés, institutionnels et souverains. Julia est la fondatrice

de KATALYST, la plateforme de renforcement des capacités pour les familles fortunées. Elle intervient régulièrement dans le domaine de l'investissement d'impact à l'IMD, l'Université de Saint-Gall, Harvard, Yale et CEIBS. Elle est l'auteur de 2 livres sur l'investissement d'impact et siège aux conseils (consultatifs) d'Unilever, de FORE Partnership et de toniic 100. Elle est membre du Sustainability and Impact Steering Committee de Kieger Asset Management à Zurich. Elle a commencé sa carrière chez McKinsey et a ensuite occupé des postes de direction chez ABB Financial Services et AIG Global Investment Group, où elle a géré les activités européennes de private equity.

Geoff Burns

Membre du Comité d'investissement, membre du Comité d'audit, depuis 2014

Geoff Burns a plus de 30 ans d'expérience dans le domaine du private equity. Il possède sa propre société-conseil qui s'occupe essentiellement des défis auxquels font face les IFD. Il a conseillé de nombreuses IFD bilatérales et multilatérales, notamment la Banque asiatique de développement, FMO, CDC et Norfund. Il est membre du Conseil d'administration du fonds de private equity Ascent Rift Valley à Maurice, du SDG Frontier Fund à Bruxelles et de Gebana AG à Zurich. Il siège au comité d'investissement de divers fonds ou structures d'investissement actives sur les marchés émergents (responsAbility, AfricInvest, Ascent Rift Valley).

Kathryn Imboden

Membre du Comité d'investissement, depuis 2014

Kathryn Imboden est conseillère politique auprès du Groupe consultatif d'assistance aux pauvres (CGAP), une plateforme de la Banque mondiale vouée à la recherche et la définition de politiques sur l'inclusion financière. Dans le cadre de sa fonction, elle se concentre actuellement sur le rôle des organismes mondiaux définissant des standards dans le domaine de l'inclusion financière. Après presque vingt ans auprès de la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC), où elle a dirigé les activités macroéconomiques et financières de la DDC, elle a contribué à des positions relatives à la politique du secteur financier pour Women's World Banking, le Capital Development Fund des Nations unies et la Fondation Aga Khan avant de rejoindre le CGAP en 2007.

Angela de Wolff

Membre du Comité d'investissement, depuis 2017

Angela de Wolff travaille dans le secteur financier depuis plus de 20 ans et est spécialisée dans l'Investissement Responsable (RI) depuis 2001. Elle a démarré sa carrière en tant que consultante chez Andersen Consulting puis a occupé différentes fonctions dans des banques privées. Elle a notamment dirigé l'équipe de durabilité à la banque Lombard Odier. En 2007, elle a tiré profit de son expérience pour créer Conser, société indépendante spécialisée dans l'investissement responsable. Angela de Wolff est co-fondatrice de Sustainable Finance Geneva, association à but non lucratif qui vise à promouvoir la responsabilité et la durabilité dans les finances. Elle siège également au conseil d'administration de Société Générale Private Banking (Suisse) SA ainsi qu'à la fondation Audemars-Watkins à Genève. Angela de Wolff a obtenu un Master en économie à l'Université de Lausanne en 1989. Elle est également analyste financière européenne certifiée (CEFA) depuis 2000.

Dr Dominique Biedermann*

Membre du Conseil d'administration, depuis 2021

Depuis 2012, Dominique Biedermann est membre du Conseil d'administration de la Fédération des Coopératives Migros et de son comité d'audit, ainsi que président du Comité d'éthique et de déontologie de l'Université de Genève. Il est également membre du Conseil d'administration du fonds d'investissement « Phitrust Active Investors France » et du Comité de l'association caritative Caritas-Genève. Il est chargé d'enseignement à l'Université de Neuchâtel et assure des mandats de conseil pour différentes institutions. Après obtention de son doctorat en sciences économiques à l'Université de Genève en 1989, il a rejoint la caisse de prévoyance du Canton de Genève (CPEG). Il y a été nommé directeur adjoint puis directeur, de 1994 à 1998. Dans le cadre de cette fonction, il a contribué à la création de la Fondation Ethos en 1997 puis de la société Ethos Services en 2000, deux institutions dédiées à la promotion des investissements durables. Directeur des deux organisations jusqu'en 2015, il a ensuite présidé leur Conseil d'administration de 2015 à juin 2018.

* Regine Aepli a quitté le Conseil d'administration dont elle était membre depuis 2017 lors de l'assemblée générale annuelle de SIFEM le 11 mai 2021. Dominique Biedermann la remplace.

2.5 RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

Rémunération du Conseil d'administration

En 2021, la rémunération annuelle pour l'ensemble du Conseil d'administration de SIFEM s'élevait à CHF 328'859, sans compter les cotisations de sécurité sociale.

Le président du Conseil d'administration a perçu une rémunération brute totale de CHF 54'000 en 2021. Elle consiste en une rémunération de base de CHF 30'000 pour ses fonctions de président du Conseil d'administration et de CHF 24'000 pour ses fonctions de président du Comité d'investissement.

En dehors du président, les six autres membres du Conseil d'administration de SIFEM ont perçu une rémunération brute moyenne de CHF 45'809, qui englobe la rétribution du travail effectué dans les sous-comités du Conseil.

Rémunération d'Obviam

La rémunération d'Obviam est déterminée par les termes de l'Accord de gestion.⁶ En vertu de cet accord, Obviam est rémunéré dans le cadre d'un budget préalablement approuvé chaque année par le Conseil d'administration. Obviam a respecté les restrictions salariales énoncées dans l'Accord de gestion.⁷

Le Conseil d'administration de SIFEM a approuvé le budget annuel proposé par Obviam pour 2021 dans le cadre de l'Accord de gestion susmentionné. Pour l'année 2021, le budget d'Obviam était de CHF 8,4 millions, hors TVA et charges à payer pour la rémunération variable. Les coûts engagés au titre de ce budget se sont élevés à CHF 8,3 millions, soit 1,02 % du total des engagements actifs. Il s'agit d'un ratio inférieur à celui de l'année précédente (1,07 %) étant donné que la valeur en francs suisses du total des engagements actifs a augmenté en 2021.

⁶ Le libellé des clauses 4.6 et 4.7 de l'Accord de gestion est le suivant :

- 4.6. SIFEM versera au gestionnaire des honoraires annuels de gestion (« honoraires de gestion ») équivalant à un montant convenu avant la fin de l'année précédente par le Conseil d'administration et le gestionnaire.
- 4.7. Le montant des honoraires de gestion est calculé en utilisant un budget annuel à approuver par le Conseil d'administration, composé des dépenses prévues en ressources humaines et autres dépenses de gestion de portefeuille directement attribuables aux services fournis en vertu du présent Accord, ainsi qu'une quote-part proportionnelle des dépenses générales (non directement attribuables à un mandat) du groupe Obviam. Pour éviter toute confusion, la quote-part des frais généraux à la charge de SIFEM sera calculée conformément à la quote-part, au prorata des engagements actifs de SIFEM par rapport au total des engagements actifs pour tous les mandats du groupe Obviam [...]. En préparant le budget annuel, le gestionnaire tient compte des honoraires générés par les missions et mandats qui lui sont confiés par des tiers, ainsi que de la répartition des coûts entre plusieurs mandats et missions. SIFEM versera au gestionnaire de portefeuille des honoraires annuels de gestion (« honoraires de gestion ») équivalant à un montant convenu avant la fin de l'année précédente par le Conseil d'administration et le gestionnaire de portefeuille.

⁷ Le libellé de la clause 4.17 de l'Accord de gestion est le suivant :

- 4.17. Le gestionnaire s'engage à faire en sorte que, dans le groupe Obviam, la proportion du salaire fixe individuel le plus élevé résultant du présent contrat ne dépasse pas la classe de traitement 32 de la Confédération suisse. Pour éviter tout doute, cela inclut toute indemnité de résidence et le traitement de la retraite auxquels un employé de la Confédération suisse rémunéré en classe de traitement 32 aurait droit.

Conformément à l'Accord de gestion, le Conseil d'administration peut décider d'attribuer à Obviam un élément de rémunération variable en fonction de la performance par rapport à des objectifs prédéfinis.⁸ Le Conseil a fixé la composante annuelle à court terme de la rémunération variable pour 2021 à 5,5 % du coût salarial fixe global.⁹ La composante à long terme de cette rémunération variable qui couvre la période 2018-20 et qui est liée à la performance par rapport aux objectifs stratégiques de SIFEM a été versée en avril 2021 après vérification externe des résultats atteints par rapport aux objectifs stratégiques. Le total des frais de gestion, y compris la TVA, les primes et les charges à payer pour l'exercice 2021, s'élevait à CHF 9,7 millions (2020 : CHF 9,9 millions).

Les coûts d'exploitation de SIFEM liés à l'administration et la gestion comprennent la rémunération du Conseil d'administration, la rémunération d'Obviam, ainsi que les frais d'administration, de garde et autres frais administratifs. En 2021, ces coûts s'élevaient à CHF 11,0 millions (2020 : CHF 11,2 millions). Cette somme correspond à 1,35 % du total des engagements actifs de SIFEM, ce qui est inférieur au plafond de 1,5 % défini par le Conseil fédéral. Le chiffre correspondant pour 2020 était de 1,44 %. Avec l'ajout des autres coûts opérationnels non liés à la gestion de SIFEM,¹⁰ le total des coûts opérationnels de SIFEM atteignait CHF 11,4 millions en 2021, soit 1,40 % du total des engagements actifs (2020 : CHF 11,4 millions).

⁸ Le libellé des clauses 4.9 à 4.11 de l'Accord de gestion est le suivant :

- 4.9 Le Conseil d'administration attribuera une prime de performance (« prime de performance ») correspondant à un maximum de vingt (20) pour cent des coûts salariaux fixes annuels indiqués dans le budget annuel établi conformément à la clause 4.7 du présent Accord pour l'année en question. Les objectifs à atteindre par le gestionnaire sont spécifiés chaque année par le Conseil d'administration et approuvés avec le gestionnaire dans le cadre du processus budgétaire annuel.
- 4.10 Un tiers de cette prime de performance sera versé annuellement au gestionnaire, en début de l'année suivant l'année en question (« prime immédiate ») en fonction des progrès réalisés au cours de l'année donnée dans la réalisation des objectifs spécifiés à l'avance chaque année par le Conseil d'administration et conformément aux objectifs opérationnels définis dans le concept de supervision et de contrôle convenu entre SIFEM et la Confédération suisse.
- 4.11 Les deux tiers de cette prime de performance doivent être versés sur un compte bloqué au début de l'année suivant l'année en question (« prime conservée »). Ces paiements de prime conservée sont maintenus sur le compte bloqué, le montant total du compte bloqué devant être versé au gestionnaire au début de l'année suivant l'expiration des objectifs stratégiques, en fonction des progrès réalisés dans la réalisation des objectifs spécifiés à l'avance par le Conseil d'administration conformément aux objectifs stratégiques. Afin d'éviter toute ambiguïté, tout montant non décaissé restant sur le compte bloqué après cette période, en raison de la non-réalisation totale ou partielle des objectifs convenus, sera retourné à SIFEM.

⁹ Ceci correspond à l'atteinte de 90 % des objectifs annuels fixés par le Conseil d'administration de SIFEM.

¹⁰ Comme indiqué dans la présentation des états financiers de SIFEM, un autre élément (« autres revenus opérationnels ») s'ajoute aux charges d'exploitation. Cet élément particulier inclut des coûts qui ne sont pas liés en soi à des frais d'administration ou de gestion, mais qui sont en rapport avec les opérations d'investissement de SIFEM : ils couvrent les frais et les coûts d'intérêts à la charge de SIFEM lorsqu'il rejoint un fonds lors de clôtures ultérieures. Comme ces frais sont facturés en dehors de la contribution à l'engagement, ils sont traités comme autres charges d'exploitation dans le système comptable de SIFEM.

3. PERFORMANCE DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS¹¹

3.1 NOUVEAUX INVESTISSEMENTS

En 2021, SIFEM s'est engagé dans sept nouveaux investissements totalisant USD 84 millions. Les nouveaux investissements s'articulent autour de trois investissements dans des fonds de private equity, un investissement dans un financement mezzanine, un investissement dans un fonds de dette et deux prêts à des institutions financières. Géographiquement, les fonds de private equity investiront en Inde, en Afrique et en Asie du Sud-Est, le financement mezzanine en Afrique et le fonds de dette à parts égales en Afrique et en Asie. Un prêt a été accordé à une institution de microfinance au Tadjikistan et un autre à une banque commerciale au Népal. Ce dernier marque le début d'un nouveau type de coopération entre SIFEM et la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC). Les deux partenaires ont élaboré conjointement un cadre de coopération qui inclut une garantie des premières pertes par la DDC. Pour la deuxième année consécutive, SIFEM a pu jouer pleinement son rôle anticyclique face à la crise sanitaire mondiale, en continuant d'investir sur le long terme malgré les incertitudes à court terme liées à la crise actuelle.

Les nouvelles opérations d'investissement sont les suivantes :

Aavishkaar India Fund (AIF) VI (15 millions de dollars engagés)

Aavishkaar India Fund (AIF) VI est un fonds de private equity qui investit dans des entreprises de petite à moyenne capitalisation, principalement dans les secteurs de l'inclusion financière, de l'agriculture durable et des services essentiels. Le fonds suivra une stratégie largement similaire à celle des cinq précédents fonds, en investissant dans environ dix à douze entreprises dans l'objectif de fournir du capital de croissance pour soutenir les établissements qui ciblent les consommateurs et les ménages à revenu faible et intermédiaire. Le fonds est géré par Aavishkaar Capital, un important gestionnaire de fonds connu pour ses investissements au profit des populations les plus défavorisées d'Inde. L'investissement de SIFEM devrait contribuer à la croissance sur le long terme du secteur privé et fournir le capital-risque qui fait défaut aux entreprises dans le difficile environnement économique à la suite de la pandémie du COVID-19.

IMON International (7 millions de dollars engagés, en monnaie locale)

Au Tadjikistan, IMON International est la plus grande institution de microfinance et le quatrième établissement financier du pays en termes d'emprunteurs, d'actifs totaux et de portefeuille de prêts brut. Cette transaction donne à SIFEM l'opportunité de favoriser l'accès au crédit des micro et petites entreprises au Tadjikistan, un pays prioritaire de SIFEM. Elle constitue le troisième investissement direct par dette en monnaie locale de SIFEM et sera entièrement couverte par le mécanisme TCX. De ce fait, le prêt octroyé par SIFEM protégera IMON International ainsi que les emprunteurs finaux des risques de change. En outre, le prêt confèrera davantage de souplesse à IMON pour proposer des financements à plus long terme à ses clients.

Lendable MSME Fintech Credit Fund (LMFCF) (10 millions de dollars engagés)

LMFCF est un fonds d'emprunt à capital fixe destiné à fournir des facilités d'emprunt à des entreprises fintech en phase de démarrage ou de développement et situées en Afrique (50 %) et en Asie (50 %). LMFCF mettra l'accent sur les entreprises fintech qui proposent des crédits, des fonds de roulement, des virements et des solutions de paiement aux MPME et, dans une moindre mesure, aux consommateurs, comblant ainsi une lacune dans l'offre des créanciers traditionnels. Il est prévu que les actifs du fonds soient alloués à hauteur de 95 % à des pays figurant sur la liste des pays éligibles établie par SIFEM. La pandémie du COVID-19 et l'incertitude économique qui en découle ont eu un impact négatif sur les investissements dans le secteur des technologies financières (ou fintech). Les entreprises fintech en phase de démarrage ou de développement sur les marchés frontières et émergents ont désormais plus de difficultés à obtenir des financements. L'investissement de SIFEM dans LMFCF répond à cette pénurie de financements et peut contribuer à stimuler l'innovation financière dans ce secteur en favorisant l'accès des MPME mais aussi des populations non bancarisées et sous-bancarisées aux financements.

¹¹ Remarque : tous les chiffres mentionnés dans le portefeuille d'investissement sont présentés en USD, la devise fonctionnelle de SIFEM.

Metier Sustainable Capital Fund II (MSCF II) (10 millions de dollars engagés)

Metier Sustainable Capital Fund II (MSCF II) se concentre sur l'atténuation du changement climatique par le biais d'investissements dans la production d'énergie renouvelable raccordée au réseau et distribuée ainsi que dans l'efficacité des ressources. Géographiquement, le fonds se concentre sur l'Afrique et au moins 60 % des engagements sont attendus dans les pays prioritaires de SIFEM. Le fonds rendra compte de la production d'énergie renouvelable, de la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'autres indicateurs environnementaux et sociaux. Le fonds a déjà réalisé trois investissements, notamment dans une entreprise d'énergie solaire en toiture en Afrique australe, dans le développement d'un projet hydroélectrique fluvial raccordé au réseau au Kenya et dans une entreprise d'efficacité des ressources axée sur les systèmes d'alimentation hybrides, desservant des tours de télécommunications au Gabon et au Nigeria.

Navis VIII Cambodia Laos Myanmar Vietnam (CLMV) Sub-Fund (15 millions de dollars engagés)

Navis VIII Cambodia Laos Myanmar Vietnam (CLMV) Sub-Fund co-investira dans des entreprises de taille moyenne bien établies dans les pays cibles désignés. Alors que le fonds principal (« Parent Fund ») (Navis Fund VIII), plus important, se concentre principalement sur les régions de l'Asie du Sud-Est et de l'Océanie, le sous-fonds (compartiment) investira surtout dans les pays prioritaires de SIFEM, à savoir le Cambodge, le Laos et le Vietnam. Plus de 50 % du capital devraient être investis au Vietnam, le reste du capital étant alloué au Cambodge et au Laos (les investissements au Myanmar sont actuellement suspendus en raison du climat politique actuel). Le fonds se concentrera sur des secteurs généralistes mais compétitifs, notamment l'éducation, la santé, les biens de consommation et la vente au détail, ainsi que les services financiers.

NMB Bank Limited (12 millions de dollars engagés)

NMB Bank Limited est l'une des principales banques commerciales du Népal. La banque opère dans toutes les provinces du pays par le biais de 163 succursales et sert environ 30 000 emprunteurs et un million de déposants. NMB propose une large gamme de services financiers, notamment des services bancaires aux entreprises (Corporate Banking), des services bancaires aux particuliers (Retail Banking), la gestion de trésorerie, les envois de fonds, le financement du commerce et la gestion de patrimoine. Au cours des dernières années, NMB Bank Limited a connu une croissance régulière de son portefeuille et a fait preuve de résilience dans un environnement opérationnel difficile. Le prêt de SIFEM à NMB Bank Limited donnera à cette dernière une plus grande souplesse pour fournir des financements à long terme aux micro, petites et moyennes entreprises (MPME). Cet investissement est également un projet pilote pour un nouveau type de coopération entre SIFEM et la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC). Les deux partenaires ont élaboré conjointement un cadre de coopération qui inclut une garantie par la DDC à SIFEM de 30 % des pertes initiales.

Vantage Mezzanine Fund IV (10,5 millions de dollars et 70 millions de rands engagés)

Vantage Mezzanine Fund IV est un fonds mezzanine généraliste panafricain qui vise 350 millions de dollars d'engagements. Géré par Vantage Capital, le fonds vise à fournir des solutions de financement sur mesure aux entreprises via son instrument mezzanine, un produit combinant les caractéristiques de la dette et des fonds propres (equity). Une solution de financement mezzanine est intéressante pour les entrepreneurs qui sont confrontés à des problèmes de liquidités ou qui recherchent des capitaux patients pour financer leur croissance. Le fonds sera potentiellement exposé aux secteurs de la santé, de la fabrication et des télécommunications. SIFEM a engagé 70 millions de rands, destinés à des investissements en Afrique australe, et 10,5 millions de dollars, destinés au reste de l'Afrique. SIFEM a déjà collaboré avec Vantage Capital dans le passé en s'engageant dans le cadre de Vantage Mezzanine Fund I et de Vantage Mezzanine Fund III.

3.2 CONSTRUCTION DU PORTEFEUILLE

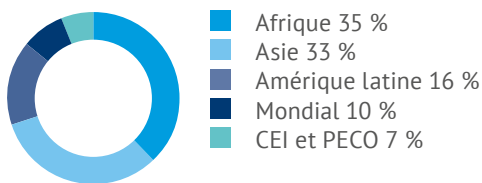
Le portefeuille de SIFEM s'est développé sur une période de deux décennies, les premiers investissements du SECO remontant à 1997.¹² Depuis sa création, SIFEM a engagé USD 1217,3 millions dans 155 projets en Afrique, en Asie, en Europe de l'Est et en Amérique latine.

En 2021, les engagements en capital au profit de projets en Afrique et à travers le monde ont augmenté par rapport à 2020, tandis que la part relative des projets en Asie et en Amérique latine a diminué.

PORTEFEUILLE SIFEM PAR ZONE GEOGRAPHIQUE ET INSTRUMENT AU 31 DECEMBRE 2021 (EN VOLUME D'ENGAGEMENT D'INVESTISSEMENT)¹³

GÉOGRAPHIE

Illustration 2



INSTRUMENT

Illustration 3



Le portefeuille se compose principalement de fonds de private equity investissant dans des sociétés en croissance et des PME (60 %), des infrastructures (3 %) et des fonds de revenu courant (16 %). Les investissements dans la microfinance représentent 8 % et les autres intermédiaires financiers 13 % du portefeuille, soit une légère augmentation par rapport à l'année précédente.

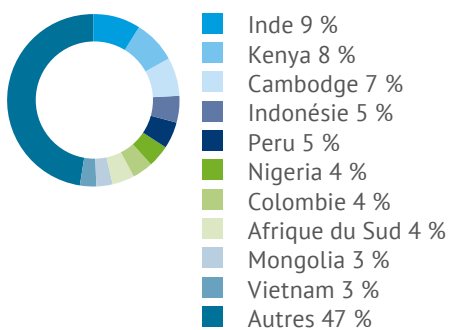
Sur l'ensemble de ces différents instruments, 36,7 % du portefeuille total est constitué d'actifs productifs de revenus courants, tandis que les 63,3 % restants sont constitués d'instruments de capitaux propres et de quasi-fonds propres.

Au 30 juin 2021, SIFEM avait investi directement et indirectement dans plus de 550 entreprises situées dans plus de 80 pays. Les dix pays les plus exposés financièrement représentent 53 % du capital total investi.

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE SOUS-JACENT AU 30 JUIN 2021

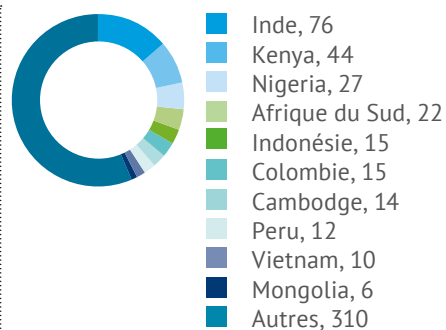
NIVEAU D'ENGAGEMENT EN CAPITAL INVESTI PAR PAYS

Illustration 4



NIVEAU D'ENGAGEMENT EN NOMBRE D'ENTREPRISES PAR PAYS

Illustration 5

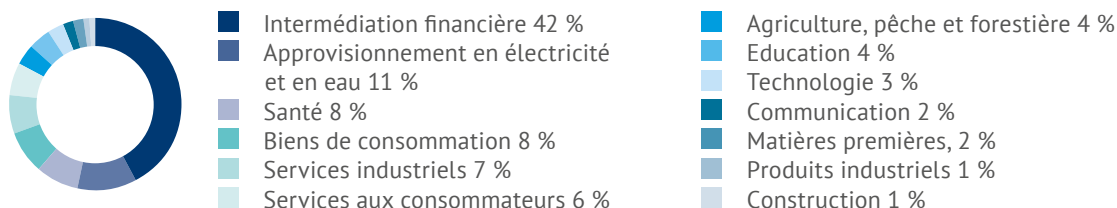


¹² Les investissements réalisés entre 1997 et 2005 ont été transférés à SIFEM.

¹³ La région CEE et CEI comprend les pays d'Europe du Sud et de l'Est ainsi que l'Ukraine.

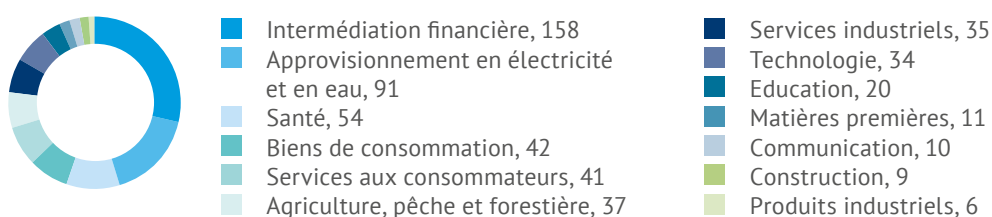
ENGAGEMENT EN CAPITAL INVESTI PAR SECTEUR

Illustration 6



NIVEAU D'ENGAGEMENT EN NOMBRE D'ENTREPRISES PAR SECTEUR

Illustration 7



SIFEM avait investi directement et indirectement dans 158 entités du secteur financier au 30 juin 2021 ; environ 80 de ces sociétés sont actives dans le secteur de la microfinance.

3.3 ÉVALUATION

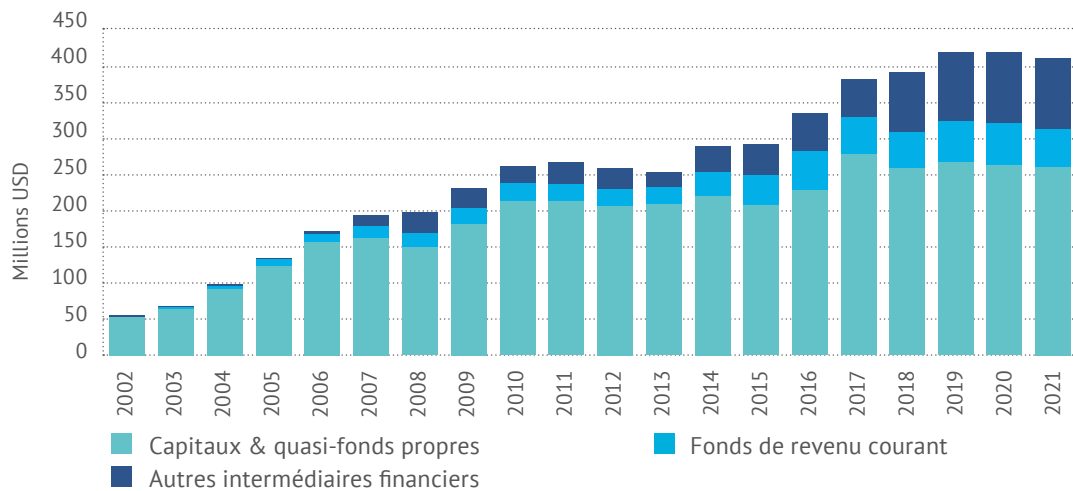
Les états financiers de SIFEM pour 2021 ont été audités de manière indépendante au début du mois de mars 2022, conformément aux exigences de l'actionnaire, afin de pouvoir être consolidés dans les comptes de la Confédération suisse. Toutefois, ces délais ne sont pas suffisants pour obtenir et intégrer les comptes vérifiés de toutes les sociétés du portefeuille. De ce fait, SIFEM a utilisé les dernières évaluations disponibles (septembre 2021) et les a reportées à la fin de l'exercice. Les auditeurs ont accepté cette méthodologie et les différences éventuelles ne devraient pas être significatives.

3.4 ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS DE PERFORMANCE

Au 31 décembre 2021, le total des engagements actifs de SIFEM s'élevait à USD 894,5 millions. La valeur résiduelle du portefeuille d'investissement de SIFEM s'élevait à USD 432,2 millions, soit une augmentation nette de USD 12,2 millions, ou 2,9 % par rapport au 31 décembre 2020. Les variations de la valeur du portefeuille résultent (i) des fluctuations de la valeur des investissements sous-jacents, toujours très impactés par la pandémie de COVID-19 en 2021, (ii) des entrées et des sorties de trésorerie générées par les nouveaux investissements, et (iii) de la réalisation des investissements.

ILLUSTRATION 8 : VALEUR RESIDUELLE DU PORTEFEUILLE DE SIFEM DEPUIS SA CREATION¹⁴

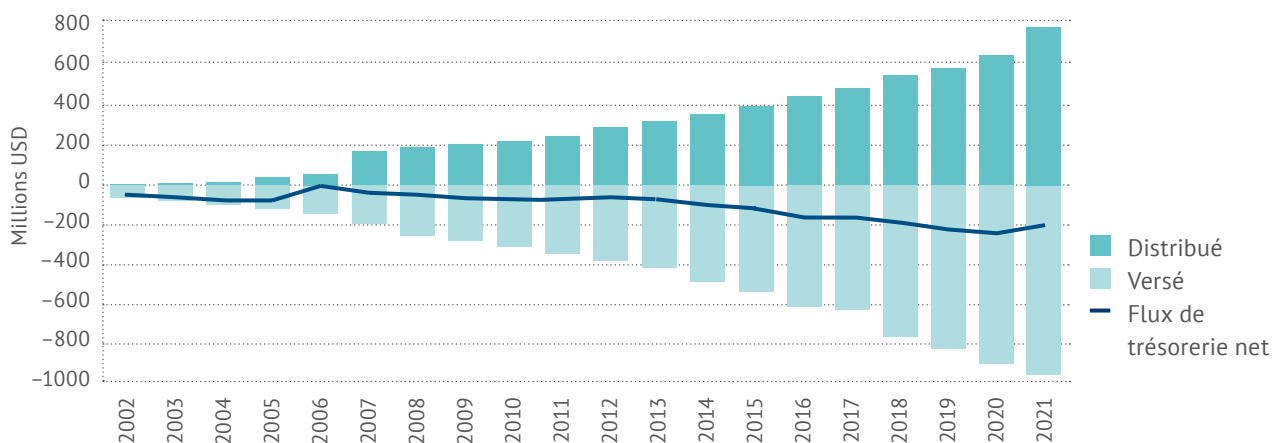
VALEUR RÉSIDUELLE



Depuis sa création, USD 971,8 millions ont été déployés à partir du portefeuille d'investissement de SIFEM, lequel a généré un reflux total cumulé d'USD 772,7 millions. Au cours de la même période, le flux de trésorerie net cumulé s'est élevé à USD 199,1 millions, ce qui peut s'expliquer par la combinaison d'un portefeuille en expansion, de la nature à long terme des investissements en capital et de la lenteur persistante des sorties d'investissement sur les marchés émergents.

ILLUSTRATION 9 : FLUX DE TRÉSORERIE CUMULÉ DE SIFEM

FLUX DE TRÉSORERIE CUMULÉ (EN M USD)

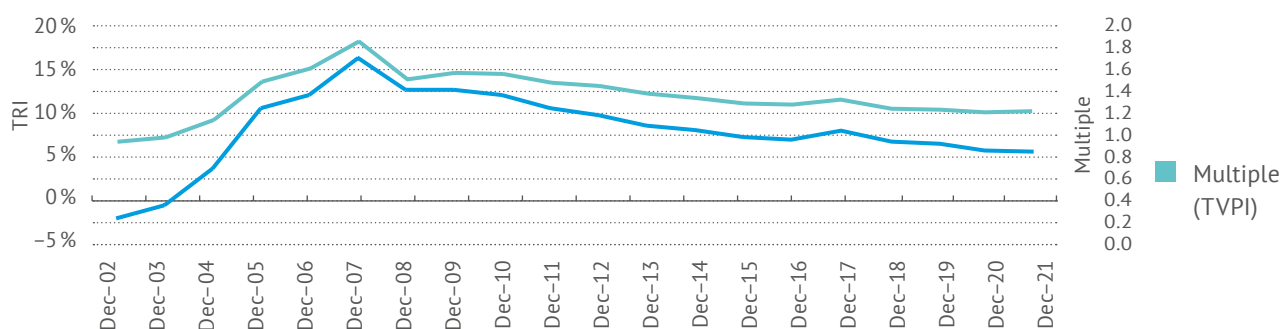


¹⁴ Les valeurs des performances historiques sont rapportées à la date de fin de la période et ne constituent pas une vue en glissement annuel du fait de la politique d'évaluation.

Au 31 décembre 2021, le taux de rendement interne (TRI) du portefeuille de SIFEM était de 5,77 %. Le TRI est une mesure permettant de montrer la rentabilité historique des actifs. D'une part, il fait référence à la juste valeur actuelle du portefeuille, d'autre part, il inclut tous les flux de trésorerie historiques dans son calcul. Dans un portefeuille en croissance, c.-à-d. où les nouveaux investissements ont tendance à dépasser les désinvestissements, ce que l'on appelle « l'effet de la courbe en J » joue un rôle important : généralement, les coûts initiaux encourus avec les nouveaux investissements ajoutés au portefeuille ne seront compensés que par la croissance de la valorisation de ces investissements après plusieurs années. L'augmentation observée en 2021, par rapport à 2020, s'explique en grande partie par une inversion des conséquences de la pandémie de COVID-19 qui a fortement impacté la valeur du portefeuille d'investissement en 2020.

ILLUSTRATION 10 : PORTEFEUILLE SIFEM TOTAL TRI & MULTIPLE DEPUIS CREATION

PORTEFEUILLE DE SIFEM TOTAL TRI & MULTIPLE



3.5 EFFETS DE CHANGE

Les fluctuations des devises continuent d'avoir une incidence sur la performance du portefeuille SIFEM de deux manières. Tout d'abord, les sociétés bénéficiaires du fonds de private equity opèrent dans des environnements en monnaie locale qui ont une incidence sur leur performance, les fonds eux-mêmes étant principalement libellés en USD et, dans une certaine mesure, en euro, rand sud-africain ou yuan chinois. Ensuite, les devises autres que l'USD - à savoir l'euro, le rand et le yuan - ont une incidence sur la performance du portefeuille une fois qu'elles sont converties en USD, la devise opérationnelle de SIFEM. Les effets de change de ces investissements du fonds ne sont pas présentés séparément dans les états financiers de SIFEM car ils sont pris en compte directement au niveau de l'évaluation des fonds des entreprises sous-jacentes.

Afin de réduire cet impact, le Conseil d'administration de SIFEM a décidé d'optimiser la gestion des devises en réduisant les liquidités détenues dans les principales devises de libellé du fonds autres que l'USD (c'est-à-dire euro, rand et yuan), tout en ciblant la couverture de l'exposition de SIFEM à l'euro par la conclusion de contrats de change à terme équivalant au montant de l'exposition totale de SIFEM en euros (composé de placements en instruments de dettes en euros, des liquidités propres et des liquidités estimées dans les fonds de private equity sous-jacents libellés en euros).

4. GESTION DU RISQUE

Au mois de décembre 2021, la répartition du portefeuille de SIFEM en termes d'investissements par catégorie de risque est la suivante :

ILLUSTRATION 11 : NOMBRE D'INVESTISSEMENTS SIFEM PAR CATEGORIE DE RISQUE EN DECEMBRE 2021

Projets par catégorie de risque	2020		2021	
Risque très faible	16	16 %	21	21 %
Faible risque	10	10 %	11	11 %
Risque modéré	35	35 %	29	28 %
Risque élevé	10	10 %	17	17 %
Risque très élevé	29	29 %	24	24 %

Remarque : les pourcentages du tableau ont été arrondis et peuvent ne pas correspondre à 100 %.

La plus grande concentration d'investissements demeure dans la catégorie des risques modérés. Il s'agit principalement d'investissements performant selon les attentes ou trop récents pour présenter un écart significatif par rapport à leur score de risque initial (qui est généralement « risque modéré »).

Pour la plupart, les projets dans les catégories à risque élevé ou très élevé ne répondent pas aux performances attendues ou leur score de risque est affecté par un risque macroéconomique et de marché plus élevé, comme résultat inhérent au mandat de développement de SIFEM. Les investissements dans les catégories à faible ou très faible risque sont principalement des projets qui dépassent leur performance attendue.

La proportion de projets à risque élevé et à risque très faible a augmenté l'année dernière. Le nombre de projets à faible risque est resté relativement stable, tandis que la concentration en projets très risqués et modérément risqués a diminué.

Une étude plus complète du risque du portefeuille de SIFEM figure à l'annexe 2 du présent rapport.

5. RÉSULTATS FINANCIERS

5.1 RÉSULTATS DE SIFEM POUR 2021

Le ralentissement économique mondial provoqué par la pandémie de COVID-19 en 2020 s'est inversé dans la plupart des pays en 2021, grâce aux fortes mesures de relance initiées par les banques centrales et aux dispositifs fiscaux mis en place par les gouvernements. Ces fluctuations économiques à l'échelle mondiale ont une fois de plus affecté les résultats de SIFEM, mais positivement cette fois. Suite à l'augmentation généralisée des prix des actifs, la valeur du portefeuille d'investissement résiduel de SIFEM a progressé de CHF 13,7 millions. Dans le même temps, la provision pour pertes sur les placements en instruments de dettes en difficulté a diminué de CHF 0,5 million, soit une légère amélioration de la qualité de crédit du portefeuille de dettes de SIFEM. Globalement, SIFEM a enregistré une hausse nette de ses activités d'investissement de CHF 51,7 millions (cf. illustration 12 ci-après), soit un rendement de ses actifs totaux de 12,6 % pour l'année 2021. Ces chiffres sont à comparer à la perte sur les activités d'investissement de CHF 17,2 millions de l'année précédente.

Les produits d'intérêts des placements en instruments de dettes de SIFEM ont légèrement augmenté (de CHF 7,6 millions en 2020 à CHF 7,8 millions en 2021), mais n'ont pas atteint leur niveau d'avant la pandémie étant donné que différents reports de paiement consentis par Obviam étaient encore en place en 2020, ce qui a permis à des créanciers de SIFEM de différer les paiements des intérêts jusqu'à ce que l'économie reparte.

Le résultat des placements en instruments de capitaux propres réalisés est nettement supérieur à celui des années précédentes et atteint CHF 27,9 millions (CHF 8,5 millions en 2020 et CHF 14,5 millions en 2019).

Le total des coûts d'exploitation et autres charges d'exploitation¹⁵ s'est élevé à CHF 11,4 millions, le même montant que l'an passé malgré un portefeuille en croissance. D'où un gain net d'exploitation de CHF 40,3 millions, à comparer à la perte nette d'exploitation de CHF 28,6 millions réalisée en 2020, après conversion en CHF de l'USD, la devise opérationnelle de SIFEM.

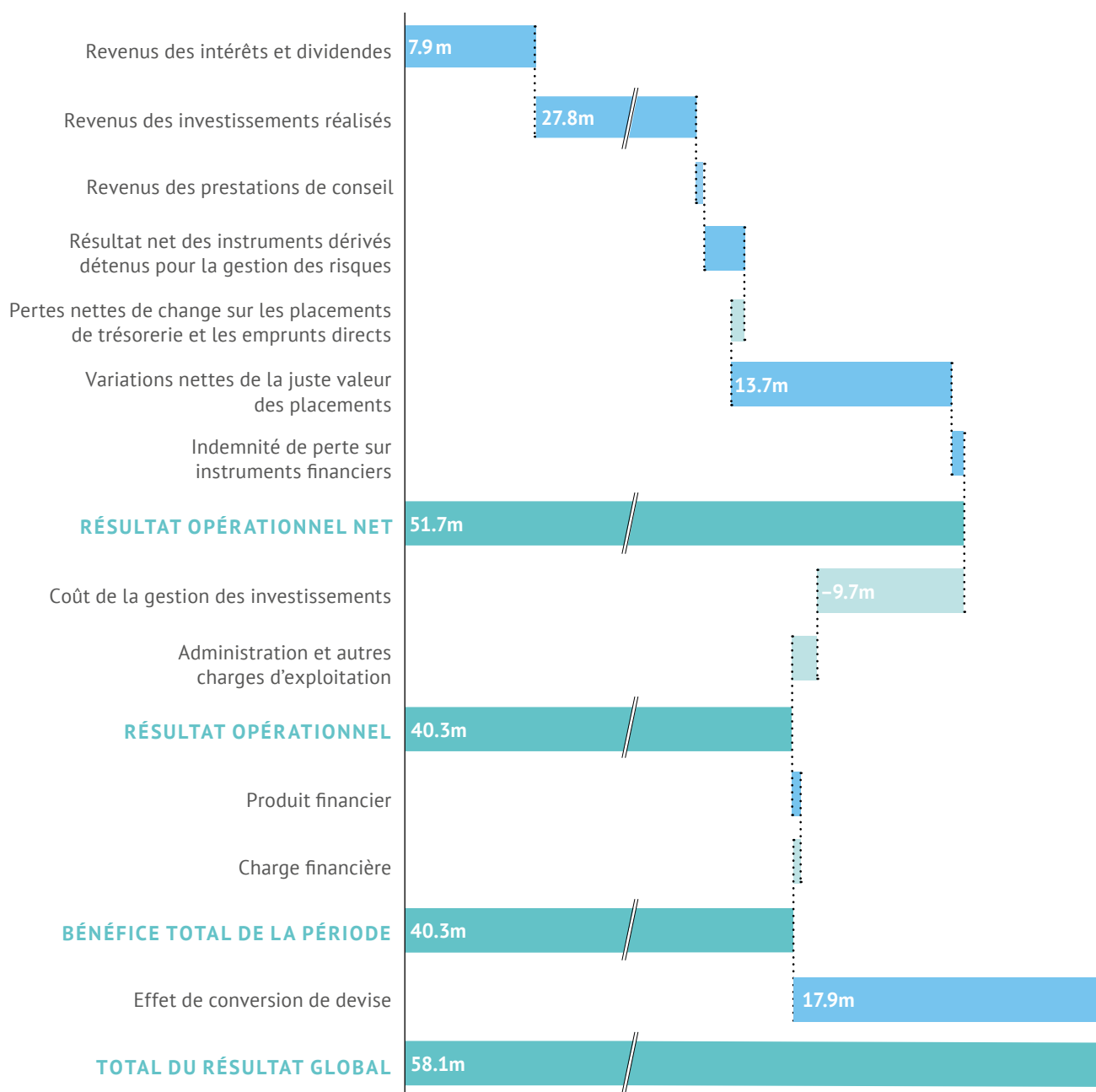
Les produits financiers et les charges financières restent un élément peu significatif du résultat de SIFEM étant donné que la société n'a pas de service de dette d'entreprise et n'est pas exposée aux effets de change sur son bilan (en dehors de son portefeuille d'investissement). De ce fait, le gain de cette année ne diffère que légèrement du gain d'exploitation de CHF 40,3 millions, après conversion d'USD en CHF.

Quand on prend en compte les effets de conversion d'USD, qui est la devise fonctionnelle de SIFEM, en CHF, sa devise de présentation (CHF 17,9 millions), le gain global total de 2021 s'élève à CHF 58,1 millions. Toutefois, il convient de noter qu'il s'agit d'un pur effet de conversion qui ne reflète pas les véritables performances de SIFEM, ni opérationnelles, ni financières.

SIFEM détient toujours des liquidités importantes pour couvrir ses engagements non financés de CHF 235,5 millions. Mais ces engagements non financés ne dépassent pas la trésorerie qui s'élève à CHF 272,9 millions. De ce fait, SIFEM n'est pas sur-engagé à la fin de l'exercice (actuellement, le taux de sur-engagement maximal autorisé est de 6 %).

¹⁵ Principalement des frais et coûts d'intérêts liés aux investissements (clôtures ultérieures) et droits de timbre.

ILLUSTRATION 12 : REPARTITION COMPLETE DU TOTAL DES PERTES ET PROFITS 2021



¹⁴ Principalement des droits de timbre.

5.2 REMARQUES SUR LES RÉSULTATS DE SIFEM SELON LES NORMES COMPTABLES IFRS

Étant donné que plus de 75 % des investissements de SIFEM sont libellés en USD, le dollar US joue un rôle prépondérant dans la mesure de la performance des investissements de SIFEM et dans l'établissement de ses comptes. Conformément aux exigences des normes IFRS, il a donc été déterminé que le dollar US était la devise fonctionnelle de SIFEM pour sa comptabilité et la mesure de sa performance. Tous les chiffres en CHF fournis dans ce rapport et dans les comptes sont convertis à partir des comptes sous-jacents en dollars US.

La norme comptable IFRS spécifie l'utilisation de la valeur marchande équitable du portefeuille d'investissement. Ainsi, l'IFRS reflète les variations de la valeur non réalisée des investissements du portefeuille de SIFEM de manière plus transparente que la déclaration selon le Code des obligations suisse (CO) et le résultat opérationnel reflète bien la performance des activités d'investissement de SIFEM.

Aucun changement significatif dans les normes comptables n'est intervenu depuis la dernière période de déclaration.

5.3 REMARQUES SUR LES RÉSULTATS DE SIFEM SELON LES NORMES COMPTABLES CO

Bien que SIFEM ait adopté les normes IFRS, la présentation selon les normes comptables CO se poursuit parallèlement, principalement à des fins réglementaires et de conformité. En effet, en tant qu'entreprise publique de droit privé suisse, SIFEM est tenu de déclarer selon les normes comptables CO. Selon les normes comptables CO, SIFEM a enregistré un bénéfice net avant conversion de CHF 24,5 millions en 2021.

Les normes comptables CO obligent SIFEM à maintenir le portefeuille d'investissement à des valeurs nettement inférieures aux valeurs marchandes équitables, ce qui est plus prudent mais aussi moins précis. Étant donné que l'appréciation des investissements n'est comptabilisée qu'au moment de la réalisation, les déclarations CO reflètent généralement une sous-estimation temporaire de la performance des actifs d'investissement de SIFEM.

5.4 REMARQUES FINALES

Les économies ont fortement rebondi à travers le monde en 2021, mais à un rythme inégal. Dans les pays affichant des taux de vaccination faibles, le retour au niveau d'activité d'avant la pandémie prendra probablement encore du temps. Surtout qu'après réduction des différentes mesures de relance monétaires et fiscales en 2022, les marchés risquent de subir quelques révisions à la baisse des valorisations, actuellement considérées comme exubérantes. Certains ajustements vont sans doute peser sur les valorisations du portefeuille de SIFEM en 2022 car plusieurs d'entre elles reposent sur des références du marché. Reste à voir si le rebond de l'économie réelle globalisée pourra compenser les pertes potentielles.

RAPPORT FINANCIER

2021 – COMPTES
ANNUELS – IFRS



Tél +41 44 444 37 07
Fax +41 44 444 35 35
www.bdo.ch
noel.braendle@bdo.ch

BDO SA
Schiffbaustrasse 2
8031 Zurich

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

Au Conseil d'administration de

SIFEM AG, Berne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels selon IFRS

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de SIFEM AG, comprenant le bilan, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de la variation des capitaux propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021. Nous avons également audité un récapitulatif des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Société au 31 décembre 2021, ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS).

Base de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) et les Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité au sens de ces dispositions et de ces normes est détaillées ci-dessous dans le paragraphe «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels».

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'indépendance conformément à la loi suisse, aux exigences professionnelles et au Code de déontologie de l'International Ethics Standards Board for Accountants (Code IESBA) et nous confirmons avoir exercé nos autres activités professionnelles conformément à ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations contenues dans le rapport annuel

Le conseil d'administration est responsable de toutes les autres informations contenues dans le rapport annuel. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport annuel, à l'exception des états financiers et de nos rapports correspondants.

Les autres informations contenues dans le rapport annuel ne font pas l'objet de notre opinion d'audit sur les états financiers et nous n'exprimons aucune appréciation sur ces informations.

Dans le cadre de notre vérification des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et à évaluer s'il existe des divergences significatives par rapport aux états financiers ou à nos conclusions d'audit ou si les autres informations semblent présenter des anomalies significatives d'une autre façon. Si nous constatons, sur la base de nos travaux, l'existence d'une inexactitude significative sur les autres informations, nous en rendons compte. Nous n'avons pas d'observation à formuler à ce sujet.

Responsabilité du conseil d'administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation des états financiers donnant une image fidèle de la situation financière et des résultats conformément aux exigences légales de l'IFRS. Il est aussi responsable de la mise en place du contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, le conseil d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Il est chargé, le cas échéant, de fournir des informations relatives à la capacité de la société à poursuivre ces activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité d'exploitation à moins que le conseil d'administration n'ait l'intention de liquider l'entité ou d'abandonner des activités ou qu'il n'ait pas d'autre alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de fournir un rapport qui inclut notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué conformément à la loi suisse dans le respect des normes ISA et des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Un descriptif plus détaillé de nos responsabilités dans l'audit des états financiers est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Ce descriptif fait partie intégrante de notre rapport.

Zurich, le 4 mars 2022

BDO SA



Franco A. Straub

Expert-réviser agréé



Noël Brändle

Réviser responsable
Expert-réviser agréé

ETATS FINANCIERS

NOTE 31.12.2021 31.12.2020

en '000 CHF

ACTIFS

Liquidités et équivalents de liquidités	6	272'939	209'921
Actifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques	7	12'405	13'550
Autres créances et actifs de régularisation	8	4'484	6'518
Total des actifs courants		289'828	229'989
Instrument de capitaux propres	9	289'430	266'442
Instrument de dettes	9	104'391	104'592
Actifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques	7	16'532	15'911
Total des actifs non courants		410'353	386'945
Total de l'actif		700'181	616'934

PASSIFS

Passifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques	7	12'672	13'499
Autres dettes et passifs de régularisation		1'324	2'686
Total des capitaux étrangers courants		13'996	16'185
Passifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques	7	14'251	16'666
Total des capitaux étrangers non courants		14'251	16'666
Total des capitaux étrangers		28'247	32'851
Capital-actions		654'444	624'444
Réserve de capital (capital versé supplémentaire)		84'701	84'701
Réserve légale		1'096	1'096
Réserve de conversion	3	-29'942	-47'820
Bénéfice/-perte reporté(e)		-38'365	-78'338
Total des capitaux propres	10	671'934	584'083
Total du passif		700'181	616'934

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

	NOTE	2021	2020
en '000 CHF			
Produits d'intérêts	11	7'774	7'608
Revenus de dividendes		162	394
Produits des gains réalisés sur les placements	19	27'858	8'454
Revenus des prestations de conseil		12	21
Produits nets des instruments financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques	14	2'342	-2'371
Gains de change nets sur les liquidités et équivalents de liquidités et les placements directs dans des instruments de dettes	15	-664	878
Variation nette de la juste valeur des placements à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes	16	13'695	-27'958
Provision pour perte sur les instruments financiers	18	539	-4'272
Revenu/-perte opérationnel net(te) total(e)		51'718	-17'246
Coûts et frais de gestion des placements	12	-9'720	-9'928
Frais d'administration et de garde	13	-380	-429
Charges de personnel		-420	-399
Charges administratives		-403	-393
Charges de publicité		-88	-91
Autres revenus opérationnels		-434	-133
Résultat opérationnel		40'273	-28'619
Produits financiers	17	1	5
Charges financières	17	-1	-2
Bénéfice/-perte total(e) de la période		40'273	-28'616
Autres éléments du résultat global:			
<i>Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le compte bénéfice et perte:</i>			
<i>Effet de la conversion dans la monnaie de présentation</i>			
	3	17'878	-55'682
Résultat global total		58'151	-84'298

ETAT DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

	CAPITAL-ACTIONS	CAPITAL VERSE SUPPLÉMENTAIRE	RÉSERVE LÉGALE	RÉSERVE DE CONVERSION	BÉNÉFICE/-PERTE REPORTÉ(E)	TOTAL
en '000 CHF						
Capitaux propres au 31 décembre 2019	584'444	84'701	1'096	7'862	-49'322	628'781
Résultat global total de l'exercice						
Perte de l'exercice					-28'616	-28'616
Différences de change résultant de la conversion dans la monnaie de présentation				-55'682		-55'682
Résultat global total de l'exercice	0	0	0	-55'682	-28'616	-84'297
Transactions avec les propriétaires de la société, comptabilisées directement dans les capitaux propres						
Emission d'actions ordinaires	40'000					40'000
Frais de transaction liés aux transactions avec les propriétaires de la société					-400	-400
Autres apports en capital						
Total transactions avec les propriétaires de la société	40'000	0	0	0	-400	39'600
Capitaux propres au 31 décembre 2020	624'444	84'701	1'096	-47'820	-78'338	584'083
Résultat global total de l'exercice						
Bénéfice de l'exercice					40'273	40'273
Différences de change résultant de la conversion dans la monnaie de présentation				17'878		17'878
Résultat global total de l'exercice	0	0	0	17'878	40'273	58'151
Transactions avec les propriétaires de la société, comptabilisées directement dans les capitaux propres						
Emission d'actions ordinaires	30'000					30'000
Frais de transaction liés aux transactions avec les propriétaires de la société					-300	-300
Autres apports en capital						
Total transactions avec les propriétaires de la société	30'000	0	0	0	-300	29'700
Capitaux propres au 31 décembre 2021	654'444	84'701	1'096	-29'942	-38'365	671'934

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

NOTE 2021 2020

en '000 CHF

FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Bénéfice/-perte de l'exercice		40'273	-28'616
Ajustements au titre des :			
Produits d'intérêts	11	-7'774	-7'608
Dividende		-162	-394
Produits des gains réalisés sur les placements		-27'858	-8'454
Gains/-pertes de change net(te)s		664	-881
Produits nets des instruments financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques		426	1'608
Variations de la juste valeur des placements à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes		-14'234	32'230
Variation des :			
Instruments financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques		-2'768	825
Autres créances et actifs de régularisation		3'764	-1'248
Autres dettes et passifs de régularisation		-1'459	1'347
Acquisition de participations		-70'617	-65'048
Produits de la vente de participations		72'566	34'323
Intérêts reçus		4'700	7'121
Dividendes / autres revenus des placements reçus		162	394
Produits des gains réalisés sur les placements reçus		27'858	8'454
Produits de la vente d'instruments financiers dérivés		1'142	-1'121
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		26'683	-27'068
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement		0	0
Produits de l'émission de capital-actions		29'700	39'600
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		29'700	39'600
Augmentation / diminution nette des liquidités et équivalents de liquidités		56'383	12'532
Liquidités et équivalents de liquidités au 1 ^{er} janvier	6	209'921	217'211
Effet des variations de taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		6'635	-19'822
Liquidités et équivalents de liquidités à la fin de l'exercice	6	272'939	209'921

NOTES AUX COMPTES ANNUELS

1 ENTITÉ COMPTABLE

SIFEM AG – Swiss Investment Fund for Emerging Markets (« SIFEM » ou la « société ») est une société domiciliée en Suisse. L'adresse de son siège social est c/o Obviam AG, Helvetiastrasse 17, 3005 Berne. Les actions de la société sont détenues à 100 % par la Confédération suisse.

SIFEM est l'institution financière de développement (IFD) de la Suisse. Elle accorde des financements à des petites et moyennes entreprises (PME), principalement par l'intermédiaire de fonds de capital risque (private equity) et de fonds mezzanine, mais aussi de placements directs en instruments de dettes dans des intermédiaires financiers et de prêts à des véhicules de placement collectifs. L'objectif étant de générer un impact sur le développement conformément aux principes de bonnes pratiques au niveau environnemental et social ainsi qu'en termes de gouvernance.

Tant les activités d'investissement que la gestion des activités quotidiennes de la société sont déléguées à Obviam AG (« Obviam » ou le « Gérant »), une société spécialisée dans la gestion des investissements dans les marchés émergents immatriculée en Suisse, qui assure tant la gestion de portefeuille que la gestion opérationnelle.

2 BASE DE PRÉPARATION

Déclaration de conformité

Les présents comptes annuels ont été établis pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 conformément aux normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, IFRS), en complément des comptes annuels statutaires établis conformément au Code des obligations (CO).

La publication des présents comptes annuels a été autorisée par le Conseil d'administration en date du 4 mars 2022.

Principe d'évaluation

Les présents comptes annuels ont été préparés sur la base du coût historique, sauf en ce qui concerne les instruments financiers (les instruments de capitaux propres et de dettes ainsi que les actifs et passifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques), lesquels sont évalués à la juste valeur.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents comptes annuels sont présentés en francs suisses (CHF). La monnaie fonctionnelle de la société est le dollar américain (USD). Toutes les informations financières présentées en francs suisses ont été arrondies au millier le plus proche.

3 PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES

SIFEM a systématiquement appliqué les principes comptables exposés ci-après pour les périodes présentées dans les présents comptes consolidés.

Monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en USD au taux de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères à la date de clôture sont convertis en USD au taux de change en vigueur à cette date.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en USD au taux de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

Les différences de changes résultant de la conversion sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes en tant que gain/perte de change net(te), à l'exception de celles qui résultent des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes, qui sont comptabilisées en tant qu'élément du gain net résultant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes.

S'agissant de la conversion dans la monnaie de présentation, tous les actifs et passifs sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Tous les éléments de capitaux propres autres que le bénéfice ou la perte de la période sont convertis dans la monnaie de présentation au taux de change historique. Les produits, les charges et les flux de trésorerie sont convertis au taux de change moyen de la période sous revue. Les différences de change résultant de la conversion des bilans et des comptes de résultat sont débitées ou créditées en tant qu'écart de conversion dans le compte de profits et pertes. Les différences de change résultant de la conversion des liquidités, des équivalents de liquidités et des flux de trésorerie correspondants sont présentées séparément dans le tableau des flux de trésorerie en tant qu'effet de conversion sur les liquidités et équivalents de liquidités.

Les taux de change suivants ont été appliqués :

	2021		2020	
	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen
USD/CHF	1.097514	1.086575	1.131286	1.044576
USD/EUR	1.137200		1.223550	
USD/ZAR	0.062657		0.068079	
USD/CNY	0.156903	0.154612	0.152910	0.143968
CHF/USD	0.911150	0.920323	0.883950	0.957326

Note: L'appréciation de l'USD, en tant que monnaie fonctionnelle de la société, par rapport au CHF, en tant que monnaie de présentation de la société, a entraîné un résultat global positif pour l'exercice.

Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les dépôts en espèces sans restriction avec une échéance à trois mois ou moins à partir de la date d'acquisition. Les liquidités et équivalents de liquidités sont exposés à un risque négligeable de variation de la juste valeur et utilisés pour couvrir les engagements de la société à court terme.

Instruments financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques

Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques comprennent les contrats de change à terme et sont initialement comptabilisés à la juste valeur, les éventuels coûts de transaction directement attribuables étant comptabilisés directement dans le compte de profits et pertes. Après la comptabilisation initiale, les instruments financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques sont évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant généralement comptabilisées dans le compte de profits et pertes.

SIFEM utilise des instruments financiers dérivés uniquement pour couvrir économiquement son exposition aux risques de change résultant de ses activités d'exploitation. SIFEM ne détient ni n'émet aucun instrument financier dérivé à des fins de négoce.

Instruments financiers

Lors de la comptabilisation initiale, un actif financier est classé comme étant évalué soit « à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes » (« fair value through profit or loss », FVTPL), soit « à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » (« fair value through other comprehensive income », FVOCI), soit « au coût amorti ».

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il remplit les deux conditions suivantes et s'il n'est pas classé comme étant évalué à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes (FVTPL) :

- l'actif est détenu dans le cadre d'un modèle d'affaires dont l'objectif consiste à détenir des actifs en vue de recevoir des flux de trésorerie contractuels ; et
- les termes contractuels de l'actif financier donnent lieu aux dates spécifiées à des flux de trésorerie qui sont seulement le remboursement du capital et des intérêts (« solely payment of principal and interest », SPPI).

Un instrument de dette est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI) uniquement s'il remplit les deux conditions suivantes et s'il n'est pas classé comme étant évalué à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes (FVTPL) :

- l'actif est détenu dans le cadre d'un modèle d'affaires dont l'objectif est réalisé à la fois par l'obtention de flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers ; et
- les termes contractuels de l'actif financier donnent lieu aux dates spécifiées à des flux de trésorerie SPPI.

Lors de la comptabilisation initiale d'un placement en instruments de capitaux propres qui n'est pas détenu à des fins de négoce, la société peut décider irrévocablement de présenter les variations subséquentes de la juste valeur dans les autres éléments du résultat global (OCI). Cette décision est prise pour chaque placement individuellement.

Tous les autres actifs financiers sont classés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes (FVTPL).

Le Gérant détermine la classification des actifs financiers au moment de l'acquisition. La comptabilisation à la date de l'opération est appliquée pour les acquisitions et les ventes routinières d'actifs financiers. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes sont comptabilisés initialement à la juste valeur plus les coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur acquisition. La société et sa filiale remplissent les critères applicables à une entité faisant l'objet d'un investissement conformément à l'IFRS 10 Etats financiers consolidés. Au 1^{er} janvier 2013, la société a donc appliqué l'exception à la consolidation pour les entités faisant l'objet d'un investissement prévu dans l'IFRS 10 modifiée, et continue à évaluer ses placements à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes.

Les actifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes, sont comptabilisés initialement à la juste valeur plus les coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur acquisition. Les actifs financiers sont partiellement ou intégralement décomptabilisés si les droits contractuels de SIFEM sur les flux de trésorerie résultant des actifs financiers ont expiré ou s'ils ont été transférés et si SIFEM n'est exposée à aucun risque résultant de ces actifs et n'a droit à aucun revenu résultant de ces derniers.

a) Instruments de dettes

Ce poste comprend les prêts et les notes de débit accordés à des fonds et autres véhicules de placement collectifs ainsi qu'à des banques et autres intermédiaires financiers. Les instruments de dettes sont gérés dans le cadre du modèle d'affaires « détenu en vue de la collecte » et leurs flux de trésorerie contractuels sont SPPI. Par conséquent, les instruments de dettes sont comptabilisés au coût amorti. Pour certains instruments de dettes, l'option de la juste valeur est exercée et ces investissements sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes. Les provisions nécessaires pour pertes de crédit attendues sont comptabilisées en tant que telles par le biais du compte de profits et pertes.

b) Instruments de capitaux propres

Ce poste comprend les placements dans des fonds et autres véhicules de placement collectifs ainsi que les placements directs dans des banques et autres intermédiaires financiers afin de financer des PME. Ces placements se rapportent aux risques indirects pour les bénéficiaires finaux liés à ces fonds, véhicules de placement collectifs ou autres instruments financiers structurés et ne sont pas SPPI. Par conséquent, ils sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes.

c) Evaluation subséquente – actifs financiers au coût amorti

Le coût amorti d'un actif financier est le montant auquel l'actif financier est évalué lors de la comptabilisation initiale, moins les remboursements du capital, plus ou moins l'amortissement cumulé à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif de toute différence entre le montant initialement comptabilisé et le montant à l'échéance, ajusté des éventuelles provisions pour pertes de crédit attendues.

d) Evaluation subséquente – actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes

Après l'évaluation initiale, tous les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes sont évalués à la juste valeur. Toute variation de la juste valeur autre que les produits et les charges d'intérêts et de dividendes, est comptabilisée dans le compte de profits et pertes en tant que partie de la variation nette de la juste valeur des placements à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes.

La juste valeur est le prix qui serait obtenu pour la vente d'un actif ou payé pour transférer un passif dans le cadre d'une transaction régulière entre participants du marché à la date d'évaluation dans le principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel SIFEM a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète son risque de non-performance. La meilleure preuve de la juste valeur d'un instrument financier lors de la comptabilisation initiale est le prix de transaction, c.-à-d. la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue, sauf si la juste valeur de cet instrument est prouvée par comparaison avec d'autres transactions actuelles observables sur le marché concernant le même instrument (c.-à-d. sans modification ni reconditionnement) ou basée sur une technique d'évaluation dont les variables comprennent uniquement des inputs observables. Lorsque le prix de transaction constitue la meilleure preuve de la juste valeur lors de la comptabilisation initiale, l'instrument financier est initialement évalué au prix de transaction et les éventuelles différences entre ce prix et la valeur initialement obtenue à partir d'un modèle d'évaluation sont ensuite comptabilisées dans le compte de profits et pertes.

Lorsque cela est possible, SIFEM évalue la juste valeur d'un instrument à l'aide de prix cotés sur un marché actif pour cet instrument. Un marché est considéré comme actif si la fréquence et le volume des transactions concernant l'actif ou le passif sont suffisants pour fournir des informations sur les prix en continu, sauf en cas des restrictions.

Si le marché pour un instrument financier n'est pas actif, SIFEM détermine la juste valeur à l'aide d'une technique d'évaluation adaptée aux circonstances. Les techniques d'évaluation comprennent la comparaison avec des instruments similaires pour lesquels il existe des prix observables ainsi que d'autres modèles d'évaluation conformément aux lignes directrices selon l'International Private Equity Valuation (IPEV). La technique d'évaluation choisie exploite au maximum les inputs observables pertinents, se base le moins possible sur les inputs non observables et les estimations spécifiques à SIFEM, incorpore tous les facteurs que les participants du marché prendraient en compte lors de la détermination d'un prix, et est conforme aux méthodes économiques acceptées pour la détermination du prix des instruments financiers. Les inputs sur lesquels se basent les techniques d'évaluation représentent raisonnablement les attentes du marché ainsi que l'évaluation des facteurs de risque/rendement inhérents à l'instrument financier. SIFEM calibre les techniques d'évaluation et les teste pour la validation en utilisant les prix de transactions actuellement observables sur le marché concernant le même instrument ou basés sur d'autres données de marché observables disponibles. Voir également la note 9.

e) Hiérarchie de la juste valeur

SIFEM évalue la juste valeur en utilisant la hiérarchie de la juste valeur ci-dessous, qui reflète l'importance des inputs utilisés lors de l'évaluation :

Niveau 1 : prix coté (non ajusté) sur un marché actif pour un instrument identique.

Niveau 2 : technique d'évaluation basée sur des inputs observables, soit directement (c.-à-d. en tant que prix) soit indirectement (c.-à-d. tirés de prix).

Niveau 3 : techniques d'évaluation utilisant des inputs non observables significatifs. Cette catégorie comprend tous les instruments pour lesquels la technique d'évaluation inclut des inputs qui ne sont pas basés sur des données observables et les inputs non observables ont un effet significatif sur l'évaluation de l'instrument.

Provisions

Une provision est comptabilisée si, en raison d'un événement passé, la société a une obligation actuelle juridique ou implicite qui peut être estimée avec fiabilité, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à un taux avant impôts qui reflète les évaluations actuelles du marché concernant la valeur temps de l'argent et le risque spécifique au passif.

Produits nets des instruments financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques

Les produits nets des instruments financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques concernent les dérivés hors négoce détenus à des fins de gestion des risques. Ils comprennent toutes les variations réalisées et non réalisées de la juste valeur, les intérêts et les différences de change.

Produits d'intérêts, revenus de dividendes et revenus des gains réalisés sur les placements

Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils comprennent les produits d'intérêts provenant des liquidités et équivalents de liquidités ainsi que ceux provenant des titres de créance inclus dans les instruments de dettes.

Les revenus des gains réalisés sur les placements sont les revenus cumulés résultant principalement des désinvestissements de fonds à un prix supérieur au prix payé. Les gains réalisés surviennent lorsque les désinvestissements sont décaissés à un niveau qui dépasse leur valeur comptable ou que d'autres gains sont versés par le fonds aux investisseurs.

Les revenus de dividendes sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes à la date à laquelle le droit de recevoir le paiement est établi.

Charges d'honoraires et de commissions

Les charges d'honoraires et de commissions sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes lorsque les services correspondants sont reçus.

Impôt sur le bénéfice

En raison de sa propriété publique et de son mandat de développement, SIFEM est exemptée de l'impôt communal, cantonal et fédéral ordinaire ainsi que de l'impôt sur le capital.

Toutefois, certains revenus de dividendes et produits d'intérêts reçus par SIFEM sont soumis à l'impôt anticipé dans certains pays d'origine. Ces revenus et produits sont comptabilisés nets d'impôts par le biais du compte de profits et pertes.

Changements dans les principaux principes comptables

SIFEM a pour la première fois adopté la réforme des taux d'intérêt de référence – phase 2 (modifications d'IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16) à compter du 1^{er} janvier 2021. Les modifications de la phase 2 ont été appliquées de manière rétrospective pour l'exercice 2021. Toutefois, conformément aux exceptions autorisées dans les modifications de la phase 2, SIFEM a choisi de ne pas retraiter les comparatifs des périodes précédentes pour refléter l'application de ces modifications. La réforme n'a pas d'impact significatif sur les comptes annuels de SIFEM ; par conséquent, aucune autre information n'est fournie à cet égard.

Normes et interprétations nouvelles et révisées qui n'ont pas été adoptées

Les normes et interprétations nouvelles, révisées et modifiées suivantes ont été publiées jusqu'à la date d'approbation des comptes annuels 2021, mais elles ne sont pas encore effectives et ne sont pas appliquées de manière anticipée dans les présents comptes annuels. Les effets attendus présentés sous le tableau constituent uniquement une première évaluation provisoire.

	Effet attendu	Date effective	Application prévue par SIFEM
Nouvelles normes ou interprétations			
IAS 16 Modification : Déduction immobilisations	*	1 ^{er} janvier 2022	2022
IAS 37 Modification : Spécifier les coûts qu'une entreprise inclut lorsqu'elle évalue si un contrat	*	1 ^{er} janvier 2022	2022
Cycle 2018-2020 des améliorations annuelles des IFRS – diverses normes	*	1 ^{er} janvier 2022	2022
Référence au Cadre conceptuel (modifications d'IFRS 3)	*	1 ^{er} janvier 2022	2022
IFRS 17 Contrats d'assurance y compris les modifications d'IFRS 17	*	1 ^{er} janvier 2023	2023
Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (modifications d'IAS)	*	1 ^{er} janvier 2023	2023
Informations à fournir sur les méthodes comptables (projet de modification d'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2)	*	1 ^{er} janvier 2023	2023
Définition des estimations comptables (modifications d'IAS 8)	*	1 ^{er} janvier 2023	2023
Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique (modifications d'IAS 12)	*	1 ^{er} janvier 2023	2023

* Aucun impact ou aucun impact significatif n'est attendu sur les comptes annuels de SIFEM

4 UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DE JUGEMENTS

L'établissement des comptes annuels conformément aux IFRS exige de la Direction qu'elle procède à des jugements, estimations et hypothèses qui affectent l'application des principes comptables et les montants présentés relatifs aux actifs et passifs ainsi qu'aux produits et charges. Les résultats effectifs peuvent être différents de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues en permanence. Les révisions des estimations comptables sont présentées au cours de la période où les estimations sont revues et de toute période future affectée.

Les estimations et hypothèses suivantes faites lors de l'application des principes comptables pourraient donner lieu à un ajustement important dans les comptes annuels :

Détermination des justes valeurs

La détermination de la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de prix de marché observable exige l'utilisation de techniques d'évaluation. S'agissant des instruments financiers qui ne sont pas négociés fréquemment et qui présentent une faible transparence en matière de prix, la juste valeur est moins objective et exige des degrés de jugement divers en fonction de la liquidité, de la concentration, de l'incertitude liée aux facteurs du marché, des hypothèses en termes de prix et d'autres risques affectant l'instrument en question. Voir également les notes 3(d) et 9.

Détermination de la monnaie fonctionnelle

La monnaie fonctionnelle est la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel SIFEM opère. Lorsque les indicateurs des environnements économiques principaux sont mixtes, la Direction utilise son jugement pour déterminer la monnaie fonctionnelle qui représente le plus fidèlement l'effet économique des transactions, événements et conditions sous-jacents. La Direction a décidé que la monnaie fonctionnelle de SIFEM est le dollar américain (USD).

Etant donné que les fonds de fonds de private equity actifs au niveau mondial tels que SIFEM ont tendance à être extrêmement diversifiés, ce facteur ne constitue pas un indicateur clair concernant la monnaie fonctionnelle de SIFEM. Toutefois, le dollar américain est la seule monnaie la plus importante qui affecte la détermination du prix des transactions, non seulement pour SIFEM mais aussi pour l'ensemble du secteur du private equity dans les marchés émergents. En outre, SIFEM présente la performance de ses placements auprès de son investisseur en dollars américains uniquement.

5 GESTION DES RISQUES

Cadre de gestion des risques

Le cadre de gestion des risques de SIFEM se base sur un manuel complet de procédures qui décrit la manière dont les activités sont menées et, en particulier, la manière dont les risques opérationnels et de placement sont identifiés, réduits, contrôlés et gérés. Le Conseil d'administration est responsable de l'élaboration, du contrôle et de l'amélioration du cadre complet, alors qu'Obviam, en tant que gérant et gestionnaire des investissements, est chargée de sa mise en œuvre continue.

Gestion des risques d'investissement

SIFEM est exposée à divers risques financiers résultant de ses activités d'investissement dans les pays émergents. Sa gestion des risques d'investissement se base sur trois piliers:

- Gestion des risques de portefeuille
- Gestion des risques ESG (environnement, société et gouvernance)
- Gestion des risques de trésorerie

De plus, SIFEM reçoit un soutien en matière de gestion des investissements par des experts financiers.

Obviam, qui est responsable de l'identification, de l'évaluation et de la sélection des opportunités d'investissement, ainsi que du suivi des positions d'actifs du portefeuille de SIFEM, suit les procédures prédéfinies pertinentes pour la gestion des risques d'investissement à chaque étape du processus d'investissement. Le cadre utilise également un outil interne de notation des risques qui est appliqué au moins une fois par an afin de réévaluer chacun des instruments de placement du portefeuille.

Gestion des risques financiers

SIFEM est exposée aux risques suivants liés aux instruments financiers :

- risque de crédit,
- risque de liquidité,
- risque de marché,
- risque opérationnel et
- risque de contrepartie.

a) Risque de crédit

Tous les actifs de SIFEM entraînent le risque de crédit qu'une contrepartie devienne insolvable. Il en résulterait une perte financière pour SIFEM. Ce type de perte provient principalement des titres de créance détenus, des autres créances ainsi que des liquidités et équivalents de liquidités.

Le tableau ci-dessous présente une réconciliation des postes de l'état de la situation financière de SIFEM avec les catégories d'instruments financiers.

	Évalués obligatoire- ment à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes (FVTPL)	Évalués facultative- ment à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes (FVTPL)	Coût amorti	Valeur comptable totale
--	---	---	-------------	-------------------------------

en '000 CHF

31 décembre 2021

Liquidités et équivalents de liquidités			272'939	272'939
Actifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques	12'405	16'532		28'937
Autres créances et actifs de régularisation			4'382	4'382
Placements en instruments de dettes				104'391
– Banques et autres intermédiaires financiers		12'515	69'409	
– Fonds et autres véhicules de placement collectifs		11'267	11'200	
Placements en instruments de capitaux propres				289'430
– Banques et autres intermédiaires financiers	8'169			
– Fonds et autres véhicules de placement collectifs	281'261			
Total	301'835	40'314	357'930	700'079
Passifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques	-26'923			-26'923
Autres dettes et passifs de régularisation			-1'307	-1'307
Total	-26'923	0	-1'307	-28'230

31 décembre 2020

Liquidités et équivalents de liquidités			209'921	209'921
Actifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques	13'550	15'911		29'461
Autres créances et actifs de régularisation			5'998	5'998
Placements en instruments de dettes				104'592
– Banques et autres intermédiaires financiers		15'462	65'570	
– Fonds et autres véhicules de placement collectif		9'577	13'983	
Placements en instruments de capitaux propres				266'442
– Banques et autres intermédiaires financiers	6'429			
– Fonds et autres véhicules de placement collectifs	260'013			
Total	279'992	40'950	295'472	616'414
Passifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques	-30'165			-30'165
Autres dettes et passifs de régularisation			-2'663	-2'663
Total	-30'165	0	-2'663	-32'828

Le tableau ci-dessus comprend uniquement les instruments financiers. Les autres créances et actifs de régularisation ne comprennent donc pas les créances d'impôts et les charges prépayées KCHF 102 (2020 : KCHF 521). Les autres dettes et passifs de régularisation ne comprennent pas les passifs d'impôts et les avances reçues KCHF 17 (2020 : KCHF 23).

Gestion du risque de crédit

L'approche en matière de gestion du risque de crédit de SIFEM est déterminée par son outil de notation des risques actualisés chaque année pour les institutions financières, ainsi que par la procédure pour constituer les provisions pour pertes de crédit attendues pour les instruments financiers comptabilisés au coût amorti conformément à l'IFRS 9. Obviam contrôle sur une base trimestrielle la capacité et la volonté qu'a un émetteur de remplir ses obligations financières intégralement et en temps voulu. Tout changement significatif au niveau du risque de crédit sera communiqué au Conseil d'administration. Un rapport annuel sur les risques est adressé aux actionnaires.

En cas d'événement majeur, la notation du risque sera ajustée afin de refléter le risque inhérent actuel du placement en question.

Augmentation significative du risque de crédit

Selon le modèle, tous les actifs financiers dans le portefeuille de SIFEM concernés par le nouveau modèle de dépréciation sont classés comme « performants » (étape 1) lors de la comptabilisation initiale. A mesure que les circonstances changent et que le risque augmente, un actif finit par passer de l'étape « performant » (étape 1) à l'étape qui indique un « risque fortement accru depuis la comptabilisation initiale » (étape 2).

L'approche de SIFEM pour définir les limites entre les étapes 1 et 2 se base sur quatre facteurs (l'un d'entre eux ayant un caractère prospectif) qui sont considérés comme étant des causes d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale lié à un actif financier :

- i. Retards au niveau du paiement d'intérêts ou du principal de plus de 30 jours
- ii. Violations mineures des clauses de sauvegarde (le caractère significatif étant évalué par le Comité d'audit)
- iii. Reclassement de la notation interne du risque lié aux instruments financiers dans les catégories de risque plus élevé 1 (« risque très élevé ») ou 2 (« risque élevé ») dans le système de notation du risque élaboré par Obviam
- iv. Aspects qualitatifs appréciés par le Comité d'audit tels que des connaissances spécifiques fournies par Obviam ou acquises par des parties externes concernant des problématiques internes chez un emprunteur ou l'état d'avancement des plans visant à résoudre ces problématiques (p. ex. connaissances des partenaires de co-investissement de SIFEM ou d'autres sources fiables concernant le caractère significatif et le timing des augmentations de capital programmées, sensibilisation quant aux arrangements du groupe de prêteurs pour éviter les défaillances croisées, ou tout autre facteur étayant l'avis d'un expert concernant le caractère risqué d'un actif financier).

Un actif repasse de l'étape 2 à l'étape 1 si la raison de son passage de l'étape 1 à l'étape 2 cesse de s'appliquer.

SIFEM intègre un élément prospectif à la fois dans l'évaluation visant à déterminer si le risque de crédit d'un instrument a augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale et l'évaluation de la perte de crédit attendue. Le modèle interne de notation des risques utilise une série d'inputs variables qui servent de substitut pour fournir une indication précoce d'un risque accru (p. ex. risques financiers et opérationnels accrus de l'emprunteur, risques macroéconomiques et d'infrastructure du marché dans le pays ou la région concerné(e)). Une détérioration de la notation de risque d'une participation indique vraisemblablement une augmentation du risque de crédit pour ce même emprunteur, c'est pourquoi une réduction de la notation de risque peut être interprétée comme une indication précoce d'un risque accru.

S'agissant de l'évaluation de la notation de risque globale d'un investissement, des indicateurs macroéconomiques prospectifs, à savoir le risque économique à long terme et le risque politique à long terme, sont pris en compte parmi d'autres facteurs, les indicateurs prospectifs étant largement surpondérés dans le calcul de la notation de risque globale d'un investissement.

Actifs financiers dépréciés (« credit-impaired »)

Le seuil à partir duquel un actif financier est considéré comme déprécié (c.-à-d. qu'il passe de l'étape 2 à l'étape 3) est activé si l'une des causes suivantes est constatée pour un actif financier :

- i. Retards au niveau du paiement d'intérêts ou du capital de plus de 90 jours
- ii. Violations importantes des clauses de sauvegarde
- iii. Restructuration avec perte significative de la VAN
- iv. Réduction pour perte de valeur du capital ou des intérêts réalisés ou imminents
- v. Faillite déclarée ou imminente de l'emprunteur
- vi. Aspects qualitatifs appréciés par le Comité d'audit tels que des connaissances spécifiques concernant des problématiques internes chez un emprunteur ou l'état d'avancement des plans visant à résoudre ces problématiques.

Si au moins l'un de ces six facteurs est activé, un actif peut être considéré comme défaillant. Dans un tel cas, le Comité d'audit de SIFEM déciderait de déplacer l'actif financier en question vers l'étape 3, sauf s'il existe de bonnes raisons qui justifient le rejet de cette présomption conformément à l'IFRS 9.

Un actif est redéplacé de l'étape 3 à l'étape 2 si aucun des six facteurs définis ci-dessus ne continue d'indiquer une défaillance potentielle.

Evaluation de la perte de crédit attendue (« expected credit loss », ECL)

Les inputs clés de l'évaluation de la perte de crédit attendue représentent la structure d'échéance des variables suivantes :

- Probabilité de défaillance (« probability of default », PD) ;
- Perte en cas de défaut (« loss given default », LGD) ;
- Exposition en cas de défaut (« exposure at default », EAD).

La perte de crédit attendue pour les risques de l'étape 1 est calculée en multipliant la PD à 12 mois par la LGD et l'EAD. S'agissant des actifs des étapes 2 et 3, SIFEM calcule une perte de crédit attendue sur la durée de vie (« lifetime expected credit loss »), qui se base sur la PD sur la durée de vie restante de chaque actif financier individuel et qui est ensuite actualisée au taux d'actualisation approprié. Ce taux représente l'intérêt effectif initial de l'actif.

Inputs, hypothèses et techniques d'estimation

Etant donné que les données relatives aux probabilités de défaillance (PD) sont difficiles à obtenir pour certaines régions où SIFEM est active, les informations sur les inputs concernant les probabilités de défaillance doivent souvent faire l'objet d'estimations. Pour ce faire, les dernières données disponibles de l'Annual Global Corporate Default Study de Standard & Poor's (S&P) sont utilisées comme base. Si une notation pour un emprunteur spécifique n'est pas disponible, une autre source de notation telle que Moody's ou Fitch est utilisée puis convertie dans la notation S&P correspondante la plus proche. Si aucune notation d'une grande agence de notation internationale n'est disponible pour un emprunteur spécifique, une notation est estimée à l'aide des données des sociétés comparatives les plus proches de l'emprunteur.

Une fois qu'une notation a été attribuée à un emprunteur, la probabilité de défaillance correspondante sera déduite à partir de la S&P Corporate Default Study la plus récente.

Etant donné qu'il n'existe pour SIFEM aucune indication selon laquelle les probabilités de défaillance prospectives sont très différentes des probabilités de défaillance historiques, les notations des agences sont considérées comme étant une base raisonnable d'estimation des probabilités de défaillance concernant le portefeuille de SIFEM. Les probabilités de défaillance seront toutefois ajustées conformément à l'avis d'un expert si les activités et les informations prospectives conformément à l'évaluation des étapes ci-dessus indiquent une probabilité de défaillance supérieure ou inférieure.

S'agissant des actifs financiers de l'étape 1, une probabilité de défaillance à 12 mois est estimée à l'aide de la base de données ci-dessus. La même procédure s'applique aux actifs financiers de l'étape 2. Toutefois, dans ce cas, la probabilité de défaillance constitue une estimation pour la durée de vie restante de l'actif financier. Enfin, la probabilité de défaillance pour les actifs financiers de l'étape 3 est présumée être de 100 %.

De manière similaire à la procédure pour estimer les probabilités de défaillance, la perte en cas de défaut (LGD) découle des données historiques. Selon lesquels les points de données les plus appropriés tirés des informations disponibles les plus récentes fournies par la Moody's Recovery Database sont utilisés dans ce cas.

L'exposition maximale de SIFEM au risque de crédit à la date de clôture est représentée par les valeurs comptables respectives des actifs financiers concernés et s'élève à KCHF 410'751 au 31 décembre 2021 (31 décembre 2020 : KCHF 350'492).

Réduction pour perte de valeur

Les actifs financiers sont sortis du bilan (en partie ou intégralement) dès lors qu'il n'existe aucune attente raisonnable de recouvrement d'un actif financier dans son intégralité ou en partie. Ceci est généralement le cas lorsque SIFEM décide que l'emprunteur ne possède pas les actifs ou les sources de revenus qui pourraient générer des flux de trésorerie suffisants pour rembourser les montants sortis du bilan. Cette évaluation est effectuée au niveau de l'actif individuel.

Les actifs financiers qui sont sortis du bilan pourraient encore faire l'objet de mesures d'exécution afin de se conformer aux procédures de SIFEM relatives au recouvrement des montants dus.

Analyse de la qualité du crédit

i. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités détenues auprès du Credit Suisse et de la Banque nationale suisse ont des notations S&P (à long terme) de A et AAA, respectivement, et sont donc considérées comme des actifs de l'étape 1 sans ECL significative.

ii. Instruments de dettes – Provision pour perte

	Etape 1	Etape 2	Etape 3	2021 Total	2020 Total
en '000 CHF					
Solde au 1^{er} janvier	64'281	6'449	8'821	79'551	98'386
Transfert vers l'étape 1	6'163	-6'163			
Transfert vers l'étape 2					
Transfert vers l'étape 3					
Réévaluation nette de la provision pour perte	1'067	427	-960	534	-3'702
Nouveaux actifs financiers acquis	16'970			16'970	9'614
Actifs financiers décomptabilisés	-17'224	-911	-760	-18'895	-16'172
Réductions pour perte de valeur					
Effets des variations des taux de change	2'715	198	346	3'259	-8'575
Solde au 31 décembre	73'972	0	7'447	81'419	79'551

iii. Autres créances – provision pour perte

Les autres créances sont considérées comme étant des actifs de l'étape 1 sans ECL significative.

iv. Changements significatifs dans les valeurs comptables brutes

Le tableau suivant fournit une explication quant à la manière dont les changements significatifs au niveau de la valeur comptable brute des instruments financiers au cours de la période ont entraîné des changements au niveau de la provision pour perte.

AUGMENTATION / (DIMINUTION) DE L'IMPACT				2021	2020
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Total
en '000 CHF					
Liquidités et équivalents de liquidités					0
Instruments de dettes	-254	-911	-760	-1'925	-6'558
Autres créances					0
Augmentation / (-) diminution provision pour perte	13	416	-608	-179	-894

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les informations présentées dans les tableaux ci-dessous comprennent les actifs et passifs financiers qui sont soumis à un accord-cadre de compensation exécutoire ou à un accord similaire couvrant des instruments financiers similaires, qu'ils soient compensés ou non dans l'état de la situation financière.

SIFEM AG a accordé une garantie sous la forme de liquidités pour les transactions sur dérivés.

Les tableaux ci-dessous présentent une réconciliation des actifs et passifs financiers soumis aux accords de compensation, accords-cadres de compensation exécutoire et accords similaires:

i. Actifs financiers	Montants bruts des actifs financiers comptabilisés	Montants bruts des actifs financiers comptabilisés compensés dans l'état de la situation financière	Montants nets des actifs financiers présentés dans l'état de la situation financière	Montants correspondants pas compensés dans l'état de la situation financière		Montant net
				Instrument(s) financier(s) (y c. garantie non monétaire)	Garantie mise en gage utilisée à des fins de compensation	

en '000 CHF

31 décembre 2021

Actifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques (courant)	12'405	0	12'405	12'405	4'565	4'565
Actifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques (non-courant)	16'532	0	16'532	16'532	-2'278	-2'278
Total	28'937	0	28'937	28'937	2'287	2'287

31 décembre 2020

Actifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques (courant)	13'550	0	13'550	13'550	4'428	4'428
Actifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques (non-courant)	15'911	0	15'911	15'911	619	619
Total	29'460	0	29'460	29'460	5'047	5'047

Montants correspondants pas compensés dans l'état de la situation financière

ii. Passifs financiers	Montants bruts des passifs financiers comptabilisés	Montants bruts des passifs financiers comptabilisés compensés dans l'état de la situation financière	Montants nets des passifs financiers présentés dans l'état de la situation financière	Montants correspondants pas compensés dans l'état de la situation financière		Montant net
				Instrument(s) financier(s) (y c. garantie non monétaire)	Garantie mise en gage utilisée à des fins de compensation	

en '000 CHF

31 décembre 2021

Passifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques (courant)	-12'672	0	-12'672	-12'405	0	-267
Passifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques (non-courant)	-14'251	0	-14'251	-16'532	0	2'281
Total	-26'923	0	-26'923	-28'937	0	2'014

31 décembre 2020

Passifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques (courant)	-13'499	0	-13'499	-13'549	0	50
Passifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques (non-courant)	-16'666	0	-16'666	-15'911	0	-755
Total	-30'165	0	-30'165	-29'460	0	-705

Concentration du risque de crédit

Obviam examine la concentration du crédit concernant les instruments de dettes détenus sur la base des allocations géographiques et en fonction de la contrepartie. Au 31 décembre 2021, il n'y avait pas de concentration importante du risque de crédit dans ce portefeuille pour un émetteur ou un groupe d'émetteurs individuel.

INSTRUMENTS DE DETTES

31.12.2021 31.12.2020

en '000 CHF

VALEUR COMPTABLE

Concentration par secteur

Banques et autres intermédiaires financiers	81'924	84'774
Fonds mezzanine	3'552	3'910
Fonds de dette	18'915	16'147
Total	104'391	104'831

Concentration par emplacement

Amérique latine	28'379	36'039
Asie	38'851	37'155
Pays d'Europe centrale et orientale (PECO) / Communauté des États indépendants (CEI)	17'618	17'616
Afrique	6'025	2'252
Mondial / supranational	13'518	11'767
Total	104'391	104'831

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que SIFEM ne respectera pas ses obligations financières. Les facteurs les plus importants pour déterminer la liquidité nécessaire sont les dates de règlement attendues pour les engagements d'investissement de SIFEM ainsi que les dates d'échéance des prêts en conformité avec les conditions de prêt et les dates d'échéance attendues pour les autres obligations contractuelles.

Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité de SIFEM est géré sur une base trimestrielle par le service financier d'Obviam et la banque dépositaire conformément aux politiques et procédures applicables. Une politique détaillée en matière de gestion de la liquidité fait partie du manuel de procédure d'Obviam.

Les fonds dans lesquels SIFEM investit n'appellent généralement pas le montant total du capital engagé en une seule fois et, en particulier, tous les fonds ne sont pas susceptibles d'appeler le montant maximum du capital engagé au même moment. Le business plan pour les nouveaux investissements se base sur les apports en capital prévus et sur la disponibilité des réserves existantes ainsi que sur les remboursements des investissements arrivés à échéance. La volatilité et l'imprévisibilité relativement élevée des remboursements des investissements historiques exigent d'ajuster fréquemment le business plan pour les nouveaux investissements. Conserver un montant suffisant de capital non engagé provenant des liquidités et équivalents de liquidités, afin de réaliser les objectifs du business plan, constitue un aspect clé de la politique de gestion des liquidités.

La politique d'investissement de SIFEM autorise les surengagements moyennant l'approbation formelle du Conseil d'administration uniquement. Le Conseil d'administration a approuvé un taux de surengagement représentant jusqu'à 6 % des engagements actifs totaux. Au 31 décembre 2021, SIFEM présentait un taux de surengagement de -4,60 % (31 décembre 2020 : 1,12 %).

Le résultat de la gestion des liquidités est examiné par le Comité d'audit de SIFEM sur une base régulière.

Analyse des échéances des passifs financiers

	Valeur comptable	Entrée/ (sortie) nominale brute	Jusqu'à 1 an	1 à 5 ans	Plus tard
en '000 CHF					
31 décembre 2021					
Passifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques	26'923	-26'923	12'672	14'251	
Autres dettes et passifs de régularisation	1'307	-1'307	-1'307		
Total	28'230	-28'230	11'365	14'251	0

31 décembre 2020

Passifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques	33'045	-33'045	14'788	18'257	
Autres dettes et passifs de régularisation	2'917	-2'917	-2'917		
Total	35'962	-35'962	11'871	18'257	0

Ce tableau présente les flux de trésorerie non actualisés des passifs financiers de SIFEM sur la base de leur échéance contractuelle la plus proche. Le montant brut comprend les intérêts à payer le cas échéant.

c) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que des changements au niveau des prix du marché, comme les taux d'intérêt, les cours des actions, les taux de change et les spreads de crédit (sans relation avec les changements au niveau de la solvabilité du débiteur) affecteront le revenu de SIFEM ou la juste valeur des instruments financiers qu'elle détient. L'objectif de la gestion du risque de marché est de gérer et de contrôler l'exposition au risque de marché dans le cadre de paramètres acceptables tout en optimisant le rendement.

Gestion du risque de marché

La stratégie de SIFEM en matière de gestion du risque de marché dépend des objectifs de placement, qui consistent dans la promotion d'une croissance durable dans le secteur privé des pays en développement et émergents.

Afin de gérer le risque de marché, Obviam surveille constamment les marchés financiers au niveau mondial et dans les marchés-cibles pertinents, bien que ses investissements soient privés et plutôt illiquides, et vérifie si les mouvements actuels sur les marchés financiers influenceraient le risque lié aux investissements sous-jacents, déplaçant ainsi le risque global du portefeuille.

Toutes les positions de placement sont suivies par Obviam sur une base trimestrielle en fonction du reporting financier fourni par les investissements sous-jacents. Dans le cadre de l'approche retenue en matière de gestion du risque de marché, une évaluation annuelle des risques est effectuée à l'aide de l'outil de notation du risque. En cas d'événement majeur, la notation du risque est ajustée afin de refléter le risque inhérent actuel du placement en question.

Un rapport de performance est adressé chaque trimestre au Conseil d'administration et un rapport de risque annuel est remis aux actionnaires.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des changements au niveau des taux d'intérêt du marché.

A la date du bilan, le profil de SIFEM en matière de taux d'intérêt se présentait comme suit (instruments financiers portant intérêt) :

	31.12.2021	31.12.2020
en '000 CHF		
Instruments de dettes	42'643	54'559
Actifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques (courant)	9'112	8'839
Instruments à taux fixe (actifs)	51'755	63'398
Liquidités et équivalents de liquidités	272'939	209'921
Instruments de dettes	61'748	50'033
Actifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques	7'289	7'072
Instruments à taux variable (actifs)	341'976	267'026
Passifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques	-14'251	-15'911
Instruments à taux fixe (passifs)	-14'251	-15'911

Un changement de 100 points de base au niveau des taux d'intérêt à la date de reporting aurait augmenté (diminué) le bénéfice ou la perte de KCHF 3'420 (31 décembre 2020: KCHF 2'600). Cette analyse considère uniquement les instruments à taux variable et suppose que toutes les autres variables, en particulier les taux de change, restent constantes.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de changements au niveau des taux de change.

SIFEM investit dans des instruments financiers et conclut des transactions qui sont libellées dans des monnaies autres que sa monnaie fonctionnelle, principalement l'euro (EUR), le franc suisse (CHF), le yuan chinois (CNY) et le rand sud-africain (ZAR). Par conséquent, SIFEM est exposée au risque que le taux de change de sa monnaie par rapport à d'autres monnaies étrangères change d'une manière qui a un effet négatif sur la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs de cette portion des actifs ou passifs financiers de SIFEM libellés en monnaies autres que le dollar américain (USD).

La position en devises et les risques de change de SIFEM sont surveillés sur une base trimestrielle par le service financier d'Obviam et le Conseil d'administration de SIFEM. A la date de reporting, la valeur comptable des actifs et passifs financiers nets de SIFEM dans des monnaies étrangères individuelles exprimés en CHF se présentait comme suit :

	31.12.2021	31.12.2020
en '000 CHF		
EUR	-670	-1'642
CHF	-592	-1'906
CNY	17'188	0
Exposition nette totale	15'926	-3'548

L'analyse de sensibilité suivante montre l'impact sur le compte de résultat si les taux de change CHF/USD, EUR/USD ou CNY/USD changent de 5% par rapport aux taux de change applicable au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020, toutes les autres variables restant constantes :

IMPACT DU RÉSULTAT SUR LES POSTES DU BILAN	31.12.2021	31.12.2020
en '000 CHF		
EUR (sensibilité aux changements USD)	+/- 34	+/- 82
CHF (sensibilité aux changements USD)	+/- 30	+/- 95
CNY (sensibilité aux changements USD)	+/- 859	+/- 0

Un renforcement du dollar américain (USD) par rapport aux monnaies ci-dessus aurait abouti à un effet équivalent aux montants ci-dessus, mais dans la direction opposée.

En outre, le portefeuille est soumis au risque d'effets de change résultant des monnaies locales des marchés sur lesquels les bénéficiaires directs ou indirects des investissements de SIFEM sont opérationnellement actifs. Toutefois, contrairement aux opérations libellées dans les devises mentionnées ci-dessus, ces effets de change se manifestent dans le prix de marché des actifs sous-jacents.

Autre risque de prix de marché

A la date de reporting, la valeur comptable des instruments de capitaux propres de SIFEM en CHF se présentait comme suit :

	31.12.2021	31.12.2020
en '000 CHF		
Instruments de capitaux propres envers des banques et autres intermédiaires financiers	8'169	6'429
Instruments de capitaux propres envers des fonds et autres placements collectifs	281'261	260'013
Exposition totale en instruments de capitaux propres	289'430	266'442

Un autre risque de prix est le risque que la juste valeur de l'instrument financier fluctue en raison de changements au niveau des prix de marché (autres que ceux qui résultent du risque de taux d'intérêt et du risque de change), qu'ils soient dus à des facteurs spécifiques à un placement individuel, à son émetteur ou à des facteurs affectant tous les instruments négociés sur le marché.

Le risque de prix est géré par le Gérant via la diversification du portefeuille compte tenu de la géographie, du type d'instruments de placement, de la monnaie, etc.

d) Risque opérationnel

SIFEM assume les risques opérationnels qui sont inhérents au type d'opérations dans lesquelles elle est impliquée. Une revue systématique des risques opérationnels et des mesures de réduction de ces risques est présentée dans le manuel de procédure. Cette revue identifie le type de risques auxquels SIFEM est exposée et les mesures à prendre pour les réduire et les gérer. Parmi les risques les plus pertinents figurent le risque de portefeuille global dû aux risques élevés inhérents des placements en capitaux propres dans les marchés émergents et les marchés frontières, les risques ESG (environnement, société et gouvernance) ainsi que les risques de réputation correspondants, qui sont généralement élevés sur ces marchés.

e) Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie est le risque qu'une contrepartie à une transaction ou un contrat financier de la Société ne soit pas en mesure ou ne veuille pas remplir ses obligations contractuelles. En particulier, SIFEM est exposée au risque de contrepartie dans les investissements, les opérations de crédit et les contrats d'instruments financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques.

6 LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

	31.12.2021	31.12.2020
en '000 CHF		
Avoirs en banque	272'939	209'921
Total des liquidités et équivalents de liquidités	272'939	209'921

Les liquidités et équivalents de liquidités sont libellés en CHF (0,2 %), en USD (93,2 %), en EUR (0,3%) et en CNY (6,3 %) au 31 décembre 2021 (31 décembre 2020 : CHF (0,1 %), en USD (98,8 %), en EUR (1,1 %) et en CNY (0,0 %)). Des avoirs en banque d'un montant de KCHF 191'175 (31 décembre 2020 : KCHF 155'384) sont placés auprès de la Banque nationale suisse.

Etant donné la nature du modèle d'affaires de SIFEM, le solde de trésorerie disponible est réservé pour couvrir les engagements inutilisés.

7 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE GESTION DES RISQUES

	31.12.2021		31.12.2020	
en '000 CHF				
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Opérations de change	12'405	-12'672	13'550	-13'499
Swaps sur devises et de taux d'intérêt	16'401	-14'251	15'911	-16'666
Garantie DDC	131	0		
Total des instruments financiers dérivés	28'937	-26'923	29'461	-30'165

SIFEM utilise des contrats de change à terme pour couvrir le risque de change sur les flux de trésorerie futurs en monnaie étrangère. De plus, dans le cadre de la coopération entre SIFEM et le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), représenté par la Direction du développement et de la coopération (DDC), un accord-cadre est en place depuis août 2021, selon lequel SIFEM est garanti contre le risque de défaillance des investissements réalisés par SIFEM, sur accord conjoint avec la DDC, jusqu'à un taux de couverture défini. Cette garantie couvre la première perte.

8 AUTRES CRÉANCES ET ACTIFS DE RÉGULARISATION

Au 31 décembre 2021, les autres créances et actifs de régularisation comprennent principalement les garanties (KCHF 2'287), les remboursements des frais de gestion (KCHF 77), le produit de la vente d'investissements (KCHF 1'491) et les intérêts courus à recevoir (KCHF 604). Au 31 décembre 2020, les autres créances et actifs de régularisation comprennent principalement les garanties (KCHF 5'047), les remboursements des frais de gestion (KCHF 477) et les intérêts courus à recevoir (KCHF 951).

9 PLACEMENTS FINANCIERS

31.12.2021

31.12.2020

en '000 CHF		
Instruments de capitaux propres envers des banques et autres intermédiaires financiers	8'169	6'429
Instruments de capitaux propres envers des fonds et autres véhicules de placement collectifs	281'261	260'013
Placements en instruments de capitaux propres	289'430	266'442
Instruments de dettes envers des banques et autres intermédiaires financiers	81'924	81'032
Instruments de dettes envers des fonds et autres véhicules de placement collectifs	22'467	23'560
Placements en instruments de dettes	104'391	104'592
Total des placements financiers	393'821	371'034

Valorisation des instruments financiers

La politique comptable de SIFEM concernant l'évaluation à la juste valeur est présentée dans les principes comptables (note 3).

SIFEM évalue la juste valeur à l'aide d'une hiérarchie de la juste valeur comme décrit dans la note 3(d).

SIFEM possède un cadre de contrôle établi en ce qui concerne l'évaluation des justes valeurs. Ce cadre se base sur l'analyse critique (par les représentants de SIFEM auprès des comités consultatifs ou organes de gouvernance similaires des véhicules de placement dans le portefeuille) de la détermination de la juste valeur, de la vérification des inputs concernant les prix observables et la performance des évaluations des modèles; un processus de revue et d'approbation pour les nouveaux modèles et les changements apportés à ces modèles, le calibrage et le contrôle a posteriori des modèles par rapport aux transactions observables sur le marché, l'analyse et l'examen des variations importantes au niveau des évaluations, la revue des inputs non observables et des ajustements des évaluations ainsi que du reporting sur les questions d'évaluation significatives au Conseil d'administration.

Le tableau ci-dessous analyse les instruments financiers évalués à la juste valeur à la fin de la période de reporting par niveau de hiérarchie de la juste valeur dans lequel l'évaluation de la juste valeur est classée :

Niveau 1 Niveau 2 Niveau 3 Total

en '000 CHF

31 décembre 2021

Actifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques	28'937		28'937
Passifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques	-26'923		-26'923
Instruments de capitaux propres envers des banques et autres intermédiaires financiers	12'515		12'515
Instruments de capitaux propres envers des fonds et autres véhicules de placement collectifs	11'267		11'267
Instruments de capitaux propres envers des banques et autres intermédiaires financiers		8'169	8'169
Instruments de capitaux propres envers des banques et autres intermédiaires financiers		281'261	281'261
Total	0	25'796	289'430

31 décembre 2020

Actifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques	29'461	0	29'461
Passifs financiers dérivés détenus à des fins de gestion des risques	-30'165	0	-30'165
Instruments de capitaux propres envers des banques et autres intermédiaires financiers	15'462	0	15'462
Instruments de capitaux propres envers des fonds et autres véhicules de placement collectifs	9'577	0	9'577
Instruments de capitaux propres envers des banques et autres intermédiaires financiers	0	6'429	6'429
Instruments de capitaux propres envers des banques et autres intermédiaires financiers	26'696	233'317	260'013
Total	0	51'031	239'746

Les tableaux suivants présentent une réconciliation entre les soldes d'ouverture et les soldes de clôture pour les évaluations à la juste valeur dans le niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, qui s'applique uniquement aux placements en instruments de capitaux propres :

	Placements en instruments de capitaux propres envers des banques et autres intermédiaires financiers	Placements en instruments de capitaux propres envers des fonds	Total
en '000 CHF			
Solde au 1^{er} janvier 2021	6'429	233'317	239'746
Total des gains/pertes comptabilisés dans le compte de profits et pertes	-185	24'010	23'825
Acquisitions	3'720	44'773	48'493
Cessions	-1'993	-28'018	-30'011
Différences de change	198	7'179	7'377
Solde au 31 décembre 2021	8'169	281'261	289'430
Total des gains ou des pertes pour la période inclus dans le compte de profits et pertes en relation avec les actifs et les passifs détenus à la fin de la période de reporting	-185	24'010	23'825
Solde au 1^{er} janvier 2020	6'933	267'553	274'487
Total des gains/pertes comptabilisés dans le compte de profits et pertes	100	-29'723	-29'623
Acquisitions	0	33'042	33'042
Cessions	0	-14'236	-14'236
Différences de change	-604	-23'319	-23'924
Solde au 31 décembre 2020	6'429	233'317	239'746
Total des gains ou des pertes pour la période inclus dans le compte de profits et pertes en relation avec les actifs et les passifs détenus à la fin de la période de reporting	100	-29'723	-29'623

Bien que SIFEM considère que ses estimations des justes valeurs soient appropriées, l'utilisation de différentes méthodologies ou hypothèses aurait pu aboutir à des évaluations différentes de la juste valeur. L'on se référera à la note 5 (gestion des risques financiers) pour les détails de l'analyse de sensibilité quantitative.

Technique d'évaluation utilisée pour les justes valeurs des niveaux 2 et 3 pour placements en instruments de capitaux propres

Obviam réalise un processus détaillé de revues multiples avant que la valeur d'un fonds soit acceptée par le Conseil d'administration.

Tous les placements détenus par les fonds sous-jacents de SIFEM présentent la juste valeur à l'aide de directives conformes aux lignes directrices selon l'IPEV, qui fournissent aux gestionnaires des fonds sous-jacents un cadre leur permettant d'exercer leur jugement lors de la sélection et de l'application de la méthode d'évaluation appropriée pour chaque placement. Ce cadre couvre les évaluations relatives aux :

- i. Placements en instruments de capitaux propres cotés: s'agissant des placements activement cotés en bourse, la juste valeur est déterminée par le cours acheteur à la date de reporting de ces placements aisément et régulièrement disponible auprès d'une bourse, d'un négociant, d'un courtier, d'un secteur d'activité, d'un service d'établissement des prix ou d'un organisme réglementaire. Des décotes peuvent être appliquées en cas de restrictions exécutoires attribuables au titre qui impacteraient le prix qu'un intervenant du marché paierait au moment de l'évaluation.
- ii. Placements en instruments de capitaux propres non cotés : s'agissant des placements non cotés en bourse, la juste valeur est déterminée à l'aide de la plus appropriée des méthodes suivantes ou d'une combinaison de ces dernières: (a) prix des placements récents (b) multiplicateur de gains, (c) actifs nets, et (d) flux de trésorerie actualisés.

L'évaluation d'un fonds est généralement basée sur la dernière valeur nette d'inventaire disponible (VNI) communiquée par le gestionnaire de fonds correspondant, à condition que la VNI ait été déterminée en utilisant les principes relatifs à la juste valeur conformément à l'IFRS 13. Le comité consultatif du fonds, qui se compose de représentants des investisseurs, dont des gestionnaires de placements d'Obviam agissant comme conseillers en placement de SIFEM, examine et approuve la VNI fournie par le gestionnaire de fonds.

Les évaluations sont intégrées dans les comptes des fonds et présentées aux réviseurs du fonds pour examen, une fois qu'elles ont été approuvées par le comité consultatif.

En règle générale, la VNI communiquée à SIFEM est ajustée via des appels et des distributions de capital intervenant entre la date de la dernière VNI du fonds et la date de reporting. De plus, les évaluations des participations sous-jacentes cotées qui sont évaluées au prix du marché (« mark-to-market ») par le gestionnaire de fonds sont ajustées afin de refléter le cours actuel de l'action sur leur bourse principale à la date de reporting. D'autres raisons pourraient aussi aboutir à ajuster la VNI d'un fonds (caractéristiques spéciales d'un accord de placement ; événements subséquents ; évolution des conditions économiques ou du marché ; VNI pas déterminée conformément à l'IFRS 13 ; etc.).

En outre, SIFEM a mis en place diverses procédures de contrôle afin de s'assurer que la VNI des placements des fonds sous-jacents soit calculée conformément à l'IFRS 13 (due diligence approfondie et procédures de contrôle continu ; contrôles a posteriori ; réserves dans le rapport du réviseur du fonds ; etc.).

Avant qu'une évaluation soit intégrée dans les comptes de SIFEM, le CFO d'Obviam examine et approuve la VNI ajustée du fonds. Les évaluations sont ensuite soumises au Comité d'audit de SIFEM, composé de professionnels expérimentés dans les placements, qui les examinent et interrogent Obviam à leur sujet. Cela comprend un examen du matériel et de la méthode d'évaluation ainsi que des discussions avec les gestionnaires de placement d'Obviam, si nécessaire. Sur la base de cet examen, la VNI ajustée peut être révisée si nécessaire. Une fois approuvées par le Comité d'audit, les évaluations sont présentées au Conseil d'administration de SIFEM pour confirmation finale et intégrées dans les comptes de SIFEM.

Analyse de sensibilité des justes valeurs de niveau 3

SIFEM applique une méthode qui utilise la VNI comme input principal (méthode de l'actif net ajusté). Ainsi, le principal « input non observable » serait la VNI elle-même. Aucun changement raisonnablement possible au niveau des inputs utilisés pour déterminer la juste valeur n'entraînerait un changement significatif de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3.

10 CAPITAUX PROPRES

Capital-actions

Le 31 décembre 2021, le nombre d'actions en circulation s'élevait à 65'444'401 d'actions d'une valeur nominale de CHF 10 chacune (31 décembre 2020: 62'444'401 d'actions d'une valeur nominale de CHF 10 chacune). Au 31 décembre 2021, SIFEM ne détenait pas d'actions propres (31 décembre 2020 : 0). Toutes les actions émises par la société ont été entièrement libérées.

Au cours de l'année 2021, SIFEM a de nouveau reçu des apports en capital de la part de son actionnaire, comme cela a été fréquemment le cas au cours des derniers exercices. En 2020, le capital social a été augmenté deux fois de KCHF 30'000 en mai et de KCHF 10'000 en octobre, portant le capital social total à KCHF 624'444. Au cours de l'année 2021, le capital social a été augmenté de KCHF 30'000 en mai, portant le capital social total à KCHF 654'444.

Dividendes

Le montant disponible pour la distribution de dividendes se base sur les bénéfices reportés distribuables de SIFEM AG, déterminés conformément aux prescriptions légales du Code des obligations (CO). La société n'a pas distribué de dividende en 2021 et en 2020 et ne s'attend pas à le faire dans un avenir proche.

Réserve légale

La réserve légale concerne principalement les apports de capital résultant de l'octroi et du prolongement de prêts d'actionnaire ne portant pas d'intérêt ainsi que de la vente du portefeuille de placements de l'actionnaire à la société en dessous de la juste valeur.

Bénéfices reportés

Une taxe d'émission de 1 % d'un montant de 300'000 (2020 : CHF 400'000) en relation avec l'augmentation du capital-actions a été déduite des bénéfices reportés en tant que frais de transaction conformément à l'IAS 32.39.

Réserve de conversion

La réserve de conversion comprend toutes les différences de change résultant de la conversion des comptes annuels de la société de sa monnaie fonctionnelle (USD) dans la monnaie de présentation (CHF).

11 PRODUITS D'INTÉRÊTS

	2021	2020
en '000 CHF		
Produits d'intérêts des liquidités et équivalents de liquidités	40	506
Produits d'intérêts des placements	7'734	7'102
Total des produits d'intérêts	7'774	7'608

Au 31 décembre 2021, un montant de KCHF 604 (2020 : KCHF 951) n'a pas encore été reçu sous forme de trésorerie et est compris dans les autres créances et actifs de régularisation. Les montants présentés ont été calculés à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

12 COÛTS ET FRAIS DE GESTION DES PLACEMENTS

Les coûts totaux de gestion des placements contiennent des frais facturés par Obviam au titre de la gestion de portefeuille, de la gestion opérationnelle, les bonus courus et la TVA sur ces frais. SIFEM a délégué ces fonctions à Obviam.

13 FRAIS D'ADMINISTRATION ET DE DÉPÔT

Les frais d'administration et de dépôt comprennent principalement des charges payées à la banque dépositaire pour les services d'administration et de dépôt. Les frais d'administration pour l'exercice 2021 s'élèvent à KCHF 238 (2020 : KCHF 250) et les frais de dépôt pour l'exercice 2021 s'élèvent à KCHF 142 (2020 : KCHF 179).

14 PRODUITS / (CHARGES) NET(TE)S DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE GESTION DES RISQUES

	2021	2020
en '000 CHF		
Net produits d'intérêts des instruments financiers dérivés	-1'568	-487
Gain réalisé à partir des instruments financiers dérivés	1'179	220
Perte réalisée à partir des instruments financiers dérivés	-37	-1'341
Augmentation / Diminution de la juste valeur des instruments financiers dérivés	2'768	-763
Produits nets des instruments financiers dérivés	2'342	-2'371

15 GAINS / (PERTES) DE CHANGE NET(TE)S

	2021	2020
en '000 CHF		
Gain / (perte) de change net(te) des liquidités et équivalents de liquidités	136	114
Gain / (perte) de change net(te) des instruments de dettes	-800	764
Total des gains / (pertes) de change net(TE)S	-664	878

16 VARIATION NETTE DE LA JUSTE VALEUR DES PLACEMENTS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE PROFITS ET PERTES

	2021	2020
en '000 CHF		
Augmentation de la juste valeur des instruments de capitaux propres	29'881	5'147
Augmentation de la juste valeur des instruments de dettes	1'082	1
Diminution de la juste valeur des instruments de capitaux propres	-14'101	-32'070
Diminution de la juste valeur des instruments de dettes	-3'167	-1'036
Variation nette de la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de profits et pertes	13'695	-27'958

Note : L'effet de la crise de Covid-19 a été pris en compte en conséquence et se reflète dans la variation nette de la juste valeur des placements des capitaux propres et des titres de dettes en 2020 et 2021.

17 PRODUITS FINANCIERS / CHARGES FINANCIÈRES

	2021	2020
en '000 CHF		
Gain de change	1	5
Produits financiers	1	5
Perte de change	-1	-2
Charges financières	-1	-2

Le gain de change réalisé en 2021 et 2020 provient des différences de change dues à l'application du taux de change à la date du bilan.

18 PROVISION POUR PERTE SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

La provision pour perte sur les instruments financiers mesure l'effet net sur le résultat annuel résultant de la constitution de provisions sur les instruments de dettes et de la libération de ces provisions. En 2021, la provision a diminué de 539 KCHF alors qu'en 2020, il y avait une augmentation de 4'272 KCHF.

19 TPRODUITS DES GAINS RÉALISÉS SUR LES PLACEMENTS

	2021	2020
en '000 CHF		
Produits des gains réalisés des instruments de capitaux propres	27'690	8'136
Produits des gains réalisés des instruments de dettes	168	318
Total des produits des gains réalisés sur les placements	27'858	8'454

20 TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Actionnaire

SIFEM est détenue à 100 % par la Confédération suisse. Celle-ci comprend les différents départements et organes administratifs de la Confédération suisse, les organismes gouvernementaux et d'autres entreprises contrôlées par la Confédération suisse.

SIFEM détient un compte de dépôt auprès de la Banque nationale suisse (cf. note 6). Le taux d'intérêt est conforme au marché.

Dans le cadre de la coopération entre SIFEM et le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), représenté par la Direction du développement et de la coopération (DDC), un accord-cadre est en place depuis août 2021, selon lequel SIFEM est garanti contre le risque de défaillance des investissements réalisés par SIFEM (cf. note 7).

Toutes les autres transactions avec le gouvernement, les organismes gouvernementaux et les entreprises contrôlées par la Confédération suisse sont réalisées sur la base de relations normales avec les clients et les fournisseurs et selon les conditions applicables à des tierces parties non liées, en particulier le paiement d'intérêts sur le compte de dépôt que SIFEM détient auprès de l'Administration fédérale des finances.

Gestion de portefeuille et gestion opérationnelle

Suite à un appel d'offres public, SIFEM a nommé Obviam pour assurer la gestion de portefeuille ainsi que la gestion commerciale. La rémunération d'Obviam est déterminée conformément au contrat de gestion.

Obviam est rémunérée pour les coûts effectivement encourus, dans le cadre d'un budget qui est approuvé chaque année au préalable par le Conseil d'administration. Les frais de gestion (hors TVA et bonus) payés pour 2021 s'élevaient à 8'306 KCHF (2020 : 8'337 KCHF). Cela correspond à 1,02 % du total des engagements actifs (2020 : 1,07 %). Les coûts et frais de gestion effectifs payés (TVA, bonus et bonus courus inclus) pour l'exercice 2021 s'élevaient à KCHF 9'720 (2020 : KCHF 9'928). Le contrat de gestion d'Obviam peut être résilié par SIFEM à tout moment sous réserve des conditions figurant dans le contrat de gestion.

Les charges administratives totales (frais de gestion des placements, frais d'administration et de dépôt, charges de personnel, charges administratives et charges de publicité) pour 2021 s'élèvent à 1,35 % (2020 : 1,44 %) des engagements actifs totaux de SIFEM au 31 décembre. Le seuil pour les charges administratives totales fixé par le Conseil fédéral correspond à 1,5 % des engagements actifs totaux de SIFEM.

Rémunération des principaux membres du management

Le président du Conseil d'administration a reçu une rémunération totale de CHF 54'000 en 2021 (2020 : CHF 54'000). Celle-ci comprend une rémunération de base de CHF 30'000 (2020 : 30'000) pour son rôle de président du Conseil d'administration et CHF 24'000 (2020 : 24'000) pour son rôle de président de la Commission de placement.

Le vice-président et les membres du Conseil d'administration ont reçu une rémunération de base de CHF 22'100 (2020 : CHF 22'100). Les membres de la Commission de placement ont reçu une rémunération supplémentaire de CHF 20'400 (2020 : CHF 20'400) et les membres du Comité d'audit ont reçu une rémunération supplémentaire de CHF 13'600 (2020 : CHF 13'600).

20 ENGAGEMENTS EN CAPITAL

Au 31 décembre 2021, la société présentait des engagements en capital avec des instruments de dettes et de capitaux propres qui n'avaient pas encore été appelés par les gestionnaires de fonds correspondants pour un montant de KCHF 235'477 (31 décembre 2020 : KCHF 205'342).

21 EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Le 24 février 2022, la Russie a lancé une invasion militaire de l'Ukraine suite à des mois d'escalade des tensions. L'Ukraine a déclaré la loi martiale et l'économie nationale est par conséquent suspendue. De plus, des sanctions contre la Russie ont été imposées dans le monde entier. Au moment de la rédaction du présent document, l'impact exact de la guerre sur les actifs et la croissance économique de SIFEM ne peut être estimé.

2021 – COMPTES ANNUELS – CODE DES OBLIGATIONS SUISSE

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

À l'Assemblée générale de

SIFEM AG, Berne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de SIFEM AG, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en oeuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Zurich, le 4 mars 2022

BDO SA



Franco A. Straub

Expert-réviseur agréé



Noël Brändle

Réviseur responsable
Expert-réviseur agréé

BILAN

ANNEXE

31.12.2021

31.12.2020

en CHF

ACTIF

Actifs circulants

Liquidités	1	272'938'551	44,2 %	209'921'336	38,4 %
Autres créances à court terme	2	3'779'189	0,6 %	5'055'941	0,9 %
Actifs de régularisation	3	704'698	0,1 %	1'462'386	0,3 %
Total actifs circulants		277'422'438	44,9 %	216'439'663	39,5 %

Actifs immobilisés

Immobilisations financières	4	332'327'011	53,8 %	310'532'590	56,6 %
Participations	5	7'540'905	1,2 %	21'350'987	3,9 %
Total actifs immobilisés		339'867'916	55,1 %	331'883'577	60,5 %
TOTAL ACTIF		617'290'354	100,0 %	548'323'240	100,0 %

PASSIF

Capitaux étrangers à court terme

Autres dettes à court terme	6	521'893	0,1 %	729'076	0,1 %
Passifs de régularisation	7	633'196	0,1 %	2'649'864	0,5 %
Total capitaux étrangers à court terme		1'155'089	0,2 %	3'378'940	0,6 %

Capitaux étrangers à long terme

Provisions	8	660'778	0,1 %	754'527	0,1 %
Total capitaux étrangers à long terme		660'778	0,1 %	754'527	0,1 %
Total capitaux étrangers		1'815'867	0,3 %	4'133'467	0,7 %

Capitaux propres

Capital-actions	9	654'444'010	106,0 %	624'444'010	113,9 %
Réserve légale générale issues du bénéfice		1'096'430	0,2 %	1'096'430	0,2 %
Réserves facultatives issues du bénéfice – Resultat reporté		-40'065'953	-6,6 %	-81'350'667	-14,8 %
Total capitaux propres		615'474'487	99,7 %	544'189'773	99,3 %
TOTAL PASSIF		617'290'354	100,0 %	548'323'240	100,0 %

COMPTE DE RÉSULTAT

	ANNEXE	2021	2020
en CHF			
Produits nets des prestations de services	10	11'946	21'665
Charges pour prestations de tiers		-9'720'106	-9'928'179
Charges de personnel	11	-420'101	-399'094
Autres charges d'exploitation	12	-851'535	-943'072
Résultat avant intérêts et impôts		-10'979'796	-11'248'680
Résultat financier général	13	-211'238	186'581
Résultat financier des immobilisations financières et participations	14	35'585'749	-8'972'504
Résultat financier des instruments financiers dérivés	15	90'980	-2'362'979
Résultat avant conversion de monnaies et impôts		24'485'695	-22'397'582
Résultat de la conversion de la monnaie fonctionnelle (USD) dans la monnaie de présentation		16'799'019	-51'801'095
Bénéfice/Perte de l'exercice		41'284'714	-74'198'677

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

BASE DE PREPARATION

Généralités

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du Code des obligations). Les principaux principes comptables appliqués qui ne sont pas prescrits par la loi sont décrits ci-après. A cet égard, il faut tenir compte du fait que la société saisit la possibilité prévue par la loi de constituer et de dissoudre des réserves latentes.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

	31.12.2021	31.12.2020
en CHF		
1 – Liquidités		
Avoirs en banque	272'938'551	209'921'336
Total	272'938'551	209'921'336
2 – Autres créances à court terme		
Créances résultant d'opérations de placement	1'491'047	–
Sûretés	2'286'661	5'047'038
Créances d'impôt anticipé	1'327	8'520
Autres créances à court terme	154	383
Total	3'779'189	5'055'941
3 – Actifs de régularisation		
Charges payées d'avance	100'353	511'745
Produits à recevoir	604'345	950'641
Total	704'698	1'462'386
4 – Immobilisations financières		
Instruments de capitaux propres	229'217'965	206'383'643
Instruments de dettes	103'109'047	104'148'947
Total	332'327'011	310'532'590

À la date du bilan, les instruments de capitaux propres contiennent un gain de change de CHF 156,142 (2020 : CHF 499,880 ; cf. note 6 autres dettes à court terme)

5 – Participations

	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020		
Société	Capital-actions en monnaie locale		Part du capital et des droits de vote en %		Valeur comptable en CHF			
Sino Swiss Partnership Fund	CNY	–	CNY	197'502'502	0,00 %	70,19 %	–	12'549'556
SEAF CEE Growth Fund	USD	2'653'951	USD	2'653'951	20,81 %	20,81 %	–	–
SEAF South Balkan Fund	EUR	6'211'135	EUR	6'211'135	30,52 %	30,52 %	1'708'569	1'783'426
Colony Latin America Fund	USD	37'327'095	USD	36'795'441	28,29 %	28,29 %	682'354	1'150'549
Altra Private Equity Fund I	USD	1'000	USD	1'000	43,11 %	43,11 %	39'281	38'108
SEAF LATAM Growth Fund	USD	10'712'523	USD	10'712'523	41,18 %	41,18 %	1'708'134	1'666'145
Kaizen Private Equity	USD	19'678'273	USD	30'039'512	22,81 %	22,81 %	3'289'252	4'163'403
Central American Small Enterprise Inv. Fund IV	USD	1'445'833	USD	–	20,73 %	0'00 %	113'315	–
TOTAL							7'540'905	21'350'987

L'investissement du SEAF South Balkan Fund comprend un gain de change de CHF 69,130 (2020 : CHF 192,929 ; cf. Note 6 autres dettes à court terme)

31.12.2021 | 31.12.2020

en CHF

6 – Autres dettes à court terme

Autres dettes à court terme	17'694	18'789
Dettes envers les assurances sociales	5'369	9'715
Dettes envers la caisse de pension	997	1'441
Dettes envers les autorités	6'323	6'322
Provision pour contrats de change à terme	266'238	–
Provision pour gain de change non réalisé	225'272	692'809
Total	521'893	729'076

7 – Passifs de régularisation

Charges à payer	633'196	2'649'864
Total	633'196	2'649'864

8 – Provisions

Provision pour contrats de change à terme	–	754'527
Autres provisions	660'778	–
Total	660'778	754'527

9 – Capital-actions

Le capital-actions se compose de 65,444,401 actions d'une valeur nominale de CHF 10 chacune (31.12.2020 : 62,444,401 actions d'une valeur nominale de CHF 10 chacune).

2021 | 2020

en CHF

10 – Produits nets des prestations de services

Produits des rétrocessions de fonds	11'946	21'665
Total	11'946	21'665

11 – Charges de personnel

Traitements et salaires	–43'904	–30'934
Rémunération du Conseil d'administration	–329'632	–317'789
Charges sociales et de prévoyance	–37'649	–29'563
Autres charges de personnel	–8'916	–20'808
Total	–420'101	–399'094

2021

2020

en CHF

12 – Autres charges d'exploitation

Primes d'assurance	-18'392	-14'535
Charges comptables et salariales	-177'106	-184'948
Charges d'audit	-58'503	-66'138
Autres charges administratives	-444'133	-532'259
Droit de timbre	-64'949	-55'083
Cotisations de parrainage et d'adhésion	-88'452	-90'109
Total	-851'535	-943'072

Autres charges administratives inclus le droit d'émission de timbre de CHF 300,000 sur les augmentations de capital du 11 mai 2021 (2020 : CHF 400,000).

13 – Résultat financier général

Produits d'intérêts	55'131	526'612
Charges d'intérêts	-15'392	-20'095
Frais bancaires	-387'694	-436'442
Gains de change	339'596	266'069
Pertes de change	-202'879	-149'563
Total	-211'238	186'582

14 – Résultat financier des immobilisations financières et participations

Produits d'intérêts des immobilisations financières	7'734'239	7'101'676
Distributions et dividendes	28'020'457	8'847'629
Charges	-360'643	-62'394
Gains en capital	7'130'242	426'369
Pertes en capital	-4'101'977	-29'018'656
Gains de change	428'114	2'790'751
Pertes de change	-3'264'683	942'121
Total	35'585'749	-8'972'504

15 – Résultat financier des instruments financiers

Produits d'intérêts	-	111'287
Charges d'intérêts	-1'567'693	-598'412
Gains en capital	1'695'601	282'029
Pertes en capital	-36'928	-2'157'883
Total	90'980	-2'362'979

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

16 – Emplois à plein temps

A l'instar de l'exercice précédent, le nombre d'emplois à plein temps en moyenne annuelle était inférieur à 10 au cours de l'exercice sous revue.

17 – Instruments financiers dérivés

	2021	2020
en CHF		
Contrats de change à terme (long)	12'405'491	13'549'293
Contrats de change à terme (court)	-12'671'729	-13'549'293
Swaps sur devises et intérêts (long)	16'400'702	15'911'096
Swaps sur devises et intérêts (court)	-16'400'702	-16'665'623
Total (inclus dans les autres dettes à court terme – cf. note 6 et dans les provisions – cf. Note 8)	-266'238	-754'527

18 – Sûretés

CS, Margin Account Derivative Instruments	4'564'537	4'428'273
TCX, Margin Account Derivative Instruments	-2'277'876	618'765
Total des actifs actifs en garantie des propres pertes sur les instruments financiers dérivés	2'286'661	5'047'038

19 – Evénements importants survenus après la date du bilan

Il n'existe aucun événement important survenu après la date du bilan pouvant avoir un impact sur la valeur comptable des actifs et passifs présentés ou devant être publié ici.

20 – Engagements en capital en cours

	31.12.2021		31.12.2020	
Placements en instruments de dettes				
Amret / Loan	USD	1	USD	1
European Financing Partners / Loan (EFP II)				
European Financing Partners / Loan (EFP III)	EUR	-2'095'808	EUR	84'574
European Financing Partners / Loan (EFP IV)				
European Financing Partners SA Phase VI	EUR	7'997'246	EUR	8'000'000
IMON International – Senior Unsecured Loan	USD	7'000'000	USD	-
Interact Climate Change Facility / Loan	EUR	20'009'753	EUR	20'806'117
Lendable Fintech Credit Fund I (Loan)	USD	6'000'000	USD	-
Locfund Next, L.P. (Loan)	USD	-	USD	1'000'000
Social Investment Fund 6.0	USD	2'500'000	USD	2'500'000
Victoria Comercial Bank LDT / Loan	USD	-	USD	7'000'000
Placements en instruments de capitaux propres				
7L Capital Partners Emerging Europe	EUR	25'059	EUR	25'059
Aavishkaar India Fund (Mauritius) VI	USD	15'000'000	USD	-
Abraaj Global Credit Fund	USD	7'755'433	USD	7'753'884
Abraaj North Africa II	USD	158'254	USD	201'044
Adenia Capital IV	EUR	2'317'345	EUR	5'385'347
Africa Forestry Fund II	USD	5'308'502	USD	5'564'520
African Development Partners III Mauritius L.P.	USD	10'801'405	USD	11'631'204
AfricInvest Fund II	EUR	194'000	EUR	197'000

Placements en instruments de capitaux propres (suite)

AfricInvest Fund III	EUR	646'875	EUR	761'663
Agrif Feeder B.V. / Shares	USD	262'517	USD	583'839
Amethis Maghreb Fund I	EUR	1'337'619	EUR	1'424'019
Apis Growth Fund I	USD	3'163'223	USD	118'728
Armstrong South East Asia Clean Energy Fund	USD	266'736	USD	289'932
Ashmore Andean Fund II	USD	536'198	USD	594'585
Aureos East Africa Fund	USD	62'751	USD	62'751
BioVeda China Fund III	USD	148'704	USD	148'704
BioVeda Realization Fund	USD	375'017	USD	375'017
BTS India Private Equity Fund	USD	1'881'635	USD	1'881'635
BPI East Africa	USD	822'516	USD	822'516
Cambodia-Laos Development Fund	USD	73'837	USD	109'597
Cambodia-Laos-Myanmar Development Fund II	USD	578'114	USD	493'446
CAMIF II / Equity	USD	492	USD	492
Capital North Africa Venture Fund	EUR	767'545	EUR	767'545
Capsquare Asia Partners Fund II	USD	2'008'946	USD	5'797'303
Catalyst Fund I	USD	83	USD	83
Catalyst Fund II	USD	3'644'717	USD	3'830'526
Cathay Africinvest Innovation Fund LLC	EUR	3'554'864	EUR	4'483'840
Central American Small Enterprise Investment Fund II	USD	529'495	USD	529'495
Central American Small Enterprise Investment Fund III	USD	465'196	USD	693'196
Central American Small Enterprise Investment Fund IV	USD	-	USD	8'000'000
CoreCo Central America Fund I	USD	254'269	USD	280'456
Darby Latin American Private Debt Fund III	USD	4'668'431	USD	7'058'025
Ethos Mezzanine Partners 3	USD	5'405'139	USD	6'902'881
Europe Virgin Fund	USD	897'086	USD	897'086
EV Amadeus Asian Clean Energy Fund	USD	5'387'798	USD	5'387'798
Evolution II	USD	3'360'697	USD	4'267'999
Evolution One	USD	71'024	USD	77'176
Excelsior Capital Vietnam Partners L.P.	USD	8'591'223	USD	11'598'707
Falcon House Partners Indonesia Fund I	USD	1	USD	1
Fidelity Equity Fund II	USD	883'820	USD	883'820
Frontier Energy II Alpha K/S	USD	3'856'827	USD	5'178'817
GEF Africa Sustainable Forestry Fund	USD	150'650	USD	183
Growth Capital Partners (Lok III)	USD	420'774	USD	3'760'772
Growth Catalyst Partners (class B)	USD	1'488'559	USD	-
IFHA-II CO PERATIEF U.A	USD	2'508'251	USD	2'668'787
JS Private Equity Fund I	USD	5'306'641	USD	5'300'227
Kaizen Private Equity Fund II	USD	2'099'104	USD	3'184'995
Kendall Court Mezzanine Fund	USD	-	USD	178'683
Latin Renewables Infrastructure Fund	USD	581'083	USD	695'987
Lendable Fintech Credit Fund I (Equity)	USD	4'000'000	USD	-
Locfund Next, L.P. (Equity)	USD	-	USD	1'600'000
Maghreb Private Equity Fund II	EUR	15'709	EUR	15'709
Maghreb Private Equity Fund III	EUR	437'739	EUR	343'474
Maghreb Private Equity Fund IV	EUR	3'908'968	EUR	6'333'602
Medu III Interenational Partnership L.P.	USD	658'256	USD	891'030
Metier Sustainable Capital Fund II	USD	7'820'805	USD	-

31.12.2021 | 31.12.2020

Placements en instruments de capitaux propres (suite)

Mongolia Opportunities Fund I	USD	-	USD	879'210
Navegar II L.P.	USD	10'952'199	USD	13'189'996
Navis CLMV Co-Investment Fund, L.P.	USD	11'055'000	USD	-
Novastar Ventures Africa Fund II LP	USD	3'871'994	USD	6'573'264
Omnivore Fund II	USD	2'608'039	USD	4'038'620
Progression Eastern African Microfinance Equity Fund	USD	996'590	USD	1'039'310
rABOP	USD	510'917	USD	510'917
Renewable Energy Asia Fund II	USD	17'684	USD	852'767
South Asia Growth Fund II	USD	3'409'752	USD	3'556'897
SPE AIF I, LP	USD	7'485'203	USD	10'000'000
Synergy Private Equity Fund	USD	205'044	USD	320'817
Synergy Private Equity Fund II	USD	7'219'018	USD	7'270'484
Uhuru Growth Fund I-A, SCSp	USD	7'886'574	USD	-
Vantage IV Pan African Fund	USD	10'383'882	USD	-
Vantage IV Southern African Fund	ZAR	65'209'943	ZAR	-
Vantage Mezzanine Fund III (Pan African Sub-Fund)	USD	459'988	USD	101'512
Vantage Mezzanine Fund III (Southern African Sub-Fund)	ZAR	42'094'646	ZAR	43'139'829
VenturEast Proactive Fund	USD	-7'309	USD	-7'309
VenturEast Proactive Fund II	USD	2'829'297	USD	3'605'917
VI (Vietnam Investments) Fund I	USD	1	USD	1
VI (Vietnam Investments) Fund II	USD	257'355	USD	257'355

Participations

Altra Private Equity Fund I	USD	1	USD	1
Central American Small Enterprise Investment Fund IV	USD	7'700'216		-
Colony Latin America Fund	USD	9'500	USD	9'500
SEAF LATAM Growth Fund	USD	1'081'421	USD	1'096'008
SEAF South Balkan Fund	EUR	480'111	EUR	480'111

PROPOSITION RELATIVE À L'EMPLOI DU BÉNÉFICE AU BILAN

2021 | 2020

en CHF

Bénéfice/-perte reporté(e)	-81'350'667	-7'151'990
Bénéfice/Perte de l'exercice	41'284'714	-74'198'677
Résultat au bilan	-40'065'953	-81'350'667

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires d'employer le bénéfice au bilan comme suit:

Report à nouveau	-40'065'953	-81'350'667
Total	-40'065'953	-81'350'667

ANNEXE

ANNEXE 1 : RÉSULTATS DE PERFORMANCE PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS OPÉRATIONNALISÉS POUR LA PÉRIODE STRATÉGIQUE 2021-2024

PARTIE 1: PRIORITÉS PROGRAMMATIQUES

CIBLE	OBJECTIF	PERFORMANCE
DURABILITÉ	<ul style="list-style-type: none"> SIFEM engage tous les intermédiaires financiers à respecter sa politique d'investissement responsable et demande à ces intermédiaires de veiller au respect de cette politique au niveau de leurs bénéficiaires d'investissements et de leurs clients respectifs. Les sociétés du portefeuille adhèrent aux réglementations nationales et travaillent à l'adoption des normes internationales pertinentes définies dans la politique d'investissement responsable. Tous les investissements doivent être conformes à l'Accord de Paris sur la protection du climat. 	<p>En bonne voie :</p> <ul style="list-style-type: none"> Tous les investissements réalisés en 2021 ont respecté cette exigence formelle. Une dérogation pour se conformer à l'approche de SIFEM en matière d'investissements responsables a été accordée dans le cadre d'un investissement. Toutes les nouvelles transactions SIFEM réalisées en 2021 ont été évaluées comme étant alignées sur les objectifs de l'Accord de Paris et ne sont pas en contradiction avec les objectifs climatiques nationaux (NDC) des pays concernés.
ADDITIONNALITÉ FINANCIÈRE	Au moins 50 % des investissements de fonds de SIFEM servent à atteindre la première clôture des fonds.	Trop tôt pour se prononcer : 40 % des investissements de fonds de SIFEM conclus en 2021 ont servi à atteindre la première clôture des fonds.
	2021 uniquement : Au moins 50 % du nombre d'investissements de SIFEM servent à maintenir l'activité économique de partenaires SIFEM existants et éprouvés.	Seul 1 investissement a été réalisé avec un partenaire existant de SIFEM, dans le cadre d'un nouveau fonds lancé en 2021. Cela reflète avant tout le fait que les partenaires de SIFEM ont été moins affectés qu'initialement craint par les implications économiques de la crise du COVID-19. Cela a permis à SIFEM d'investir avec de nouveaux partenaires et de diversifier davantage son portefeuille, ce qui est positif. Il semble donc contre-intuitif de qualifier la performance de SIFEM par rapport à cet objectif de négative, puisque cet objectif n'était destiné qu'à soutenir les partenaires existants en cas de besoin effectif de soutien.

ADDITIONALITÉ NON-FINANCIÈRE (COMPLÉMENTARITÉ)

En cas d'investissement dans des fonds, SIFEM assume un rôle actif et siège, si possible, aux comités de surveillance (conseils) des fonds.

Descriptive reporting (no target level) : SIFEM a obtenu un siège dans les organes de surveillance de tous les fonds dans lesquels il a investi en 2021.

SIFEM conseille les intermédiaires financiers au cas par cas et offre à ces derniers et aux entreprises du portefeuille d'investissement un accès à une assistance technique pour :

- gérer de façon responsable les conséquences économiques et sociales de la crise du COVID-19 et mettre en œuvre des mesures de résilience ;
- améliorer les compétences stratégiques et managériales au niveau des intermédiaires financiers en lien avec les normes ESG, l'égalité des sexes et les conditions de travail.

Descriptive reporting (no target level): Des conseils et un soutien ont été apportés aux intermédiaires financiers sur les questions E&S de manière régulière en 2021.

Un soutien direct a été apporté à plusieurs gestionnaires de fonds et institutions financières sur les questions de gestion environnementale et sociale. Un module de formation spécial a également été développé en 2020 dans le cadre de la crise du COVID-19 pour traiter de la surveillance à distance des risques environnementaux et sociaux et a été reconduit en 2021.

- Améliorer la gestion des entreprises du portefeuille, notamment en ce qui concerne l'ESG, la protection du climat, l'égalité des sexes et la numérisation des processus commerciaux.

En bonne voie : 20 interventions d'assistance technique ont été approuvées en 2021, financées par le Fonds d'assistance technique SIFEM et facilitées par le gestionnaire de SIFEM. Toutes les interventions ont été dirigées vers un fonds couvrant l'Amérique centrale et l'Amérique latine. 18 entreprises bénéficiaires d'investissements ont bénéficié de ces interventions, principalement situées au Salvador, au Guatemala et en Bolivie, et dans le domaine de la gestion d'entreprise et des questions ESG.

LEVIER/ MOBILISATION

SIFEM mobilise directement au moins CHF 60 millions venant d'investisseurs privés et/ou institutionnels.

Trop tôt pour se prononcer : en 2021, le gestionnaire de SIFEM a eu plusieurs entretiens exploratoires avec divers investisseurs privés et institutionnels. Certains de ces investisseurs potentiels ont exprimé leur intérêt à reprendre la conversation une fois que le résultat de l'appel d'offres de SIFEM sera rendu public.

CONCENTRATION GÉOGRAPHIQUE

Au moins 60 % des investissements de SIFEM sont effectués dans des pays ou régions prioritaires couverts par la coopération suisse au développement.

En bonne voie : 86 % des investissements de SIFEM conclus en 2021 concernent des pays prioritaires de SIFEM.

PARTIE 2 : TÂCHES ET OBJECTIFS DE GESTION

CIBLE	OBJECTIF	PERFORMANCE
<p>SURMONTER LA CRISE SANITAIRE</p>	<p>À l'échelle du portefeuille, le nombre net total d'emplois dans les entreprises qui ont survécu à la crise est au moins identique à celui de l'année précédente.</p>	<p>Trop tôt pour se prononcer : malgré la gravité de la crise économique et la perturbation des chaînes d'approvisionnement dans plusieurs régions en 2020 (par exemple, en Amérique latine et en Asie du Sud), le nombre agrégé d'emplois du portefeuille SIFEM rapporté en 2021 a augmenté par rapport aux données rapportées en 2020. Cela devra être confirmé par les données sur les emplois qui seront communiquées en 2022 avant de pouvoir faire une évaluation finale de la situation.</p>
<p>EFFETS SUR LE DÉVELOPPEMENT</p>	<p>Impact sur l'emploi</p> <p>Plus d'emplois</p> <ul style="list-style-type: none"> • SIFEM crée ou préserve au moins 10 000 emplois en moyenne sur la période 2022–24 (au pro rata¹⁵) • Le nombre d'emplois au sein des entreprises du portefeuille de SIFEM augmente d'au moins 6 % en moyenne sur la période 2022–24. 	<p>Trop tôt pour se prononcer : cet indicateur n'intégrera les rapports qu'en 2022.</p> <p>Trop tôt pour se prononcer : cet indicateur n'intégrera les rapports qu'en 2022.</p>
	<p>De meilleurs emplois</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les entreprises du portefeuille prennent les mesures nécessaires pour respecter les dispositions du droit du travail conformément aux normes fondamentales de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et aux principes relatifs à la protection de l'environnement, de la santé et de la sécurité. • Les entreprises du portefeuille attestent par écrit leurs efforts en vue d'améliorer la sécurité au travail au-delà des exigences nationales de base et en assurant des conditions de travail qui permettent à toutes et à tous de vivre et d'évoluer dignement. 	<p>En bonne voie : Tous les fonds du portefeuille ajoutés en 2021 et les entreprises ayant reçu des investissements de SIFEM au cours de cette période se sont engagés à respecter la stratégie d'investissement responsable de SIFEM (qui fait référence aux normes fondamentales du travail de l'OIT et à d'autres normes E&S applicables, y compris la santé et la sécurité au travail) et à veiller à ce que leurs bénéficiaires d'investissements et leurs clients respectifs respectent cette politique.</p> <p>En bonne voie : le gestionnaire SIFEM a demandé aux nouveaux gestionnaires de fonds avec lesquels il a commencé à travailler en 2021 de soumettre des plans d'action concernant le respect des normes internationales liées à la norme de performance 2-Travail et conditions de travail- de l'IFC. Cette norme couvre la politique des ressources humaines, les conditions de travail et d'emploi, la protection du travail (y compris la santé et la sécurité au travail), les droits de l'organisation, la non-discrimination et l'égalité des chances, les règles de licenciement et les mécanismes de réclamation.</p>

¹⁵ Si un fonds a créé 1000 emplois et si SIFEM détient 10 % du fonds, le nombre de nouveaux emplois est 100 et non pas 1000.

	<p>Climat : atténuation et adaptation SIFEM contribue activement à la mise en œuvre des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat. Tous les investissements sont compatibles avec ces objectifs et les objectifs climatiques nationaux des pays.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au moins 25 % des nouveaux investissements sont entièrement dédiés à la protection climatique 	<p>Trop tôt pour se prononcer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une évaluation a été faite pour s'assurer que toutes les nouvelles transactions de SIFEM effectuées en 2021 étaient en phase avec les objectifs de l'Accord de Paris et n'étaient pas en contradiction avec les objectifs climatiques nationaux (CDN) des pays concernés. • En 2021, SIFEM s'est engagé dans un nouvel investissement climatique en Afrique subsaharienne portant sur des investissements dans la production d'énergie renouvelable raccordée au réseau et distribuée ainsi que dans l'efficacité des ressources. Même si le volume des investissements climatiques ne représentait que 12 % des engagements totaux de 2021, plusieurs autres transactions contribuant à l'atténuation du changement climatique sont en préparation pour les années à venir.
	<p>Produits de base & services, innovation Au moins 30 % des investissements engagés concernent la fourniture subsidiaire et le comblement des lacunes dans l'approvisionnement en produits essentiels (santé, éducation, infrastructure d'approvisionnement) ainsi que l'inclusion financière et les modèles économiques innovants (p. ex. fintech).</p>	<p>En bonne voie : 43 % des investissements de SIFEM effectués en 2021 ont contribué à la fourniture de biens et de services essentiels ou à l'inclusion financière des segments de population mal desservis. Plusieurs autres transactions qui contribueront à cet objectif sont en préparation pour les années à venir.</p>
	<p>Égalité entre les sexes Au moins 20 % des investissements engagés remplissent les critères de l'initiative « 2x Challenge » dont le but est de consolider le rôle des femmes dans la création et la gestion d'entreprises et en tant que collaboratrices ou consommatrices de produits et services qui améliorent leur participation à l'économie.</p>	<p>En bonne voie : > 80 % des investissements de SIFEM conclus en 2021 étaient qualifiés ou en phase de qualification pour l'initiative « 2X Challenge », contribuant ainsi à l'amélioration du rôle des femmes et à leur participation sur les marchés concernés.</p>
<p>PÉRIMÈTRE D'INVESTISSEMENT</p>	<p>Pays les moins avancés (PMA) L'exposition PMA du portefeuille de SIFEM devrait être d'au moins 12 %.</p>	<p>En bonne voie : L'exposition PMA du portefeuille SIFEM était légèrement supérieure à 12 % du total fin décembre 2021.</p>
<p>EFFET SUR LE DÉVELOPPEMENT DANS SA GLOBALITÉ</p>	<p>Au moins 75 % des investissements du portefeuille doivent être ultérieurement évalués « bons » ou « très bons » selon le système de contrôle du développement mis en place par SIFEM.</p>	<p>En bonne voie : 87% des investissements dans le portefeuille total de SIFEM ont reçu un score ex-post d'effets de développement « bon » ou « très bon » selon la dernière évaluation en 2021. Ce chiffre est conforme – et même légèrement supérieur – au chiffre correspondant de la période stratégique précédente.</p>

MESSAGE SUR LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT 2021-24

Obligations de déclaration

Contribution de SIFEM aux objectifs suivants du message :

A. Développement économique

Sous-objectif 1 : recettes fiscales locales en USD
Sous-objectif 2 : nombre d'emplois créés ou préservés ;
fonds privés mobilisés en USD conformément aux obligations de déclaration CAD OCDE.

B. Environnement

Sous-objectif 3 : émissions de CO₂ économisées ou évitées ;
kWh supplémentaires issus de l'énergie renouvelable.

C. Égalité entre les sexes

Sous-objectif 9 : % employées dans les entreprises du portefeuille SIFEM.

Synergies avec les activités de l'économie et du secteur privé du SECO et de la DDC dans les pays prioritaires qui augmentent l'impact des investissements SIFEM.

Rapports descriptifs (pas de niveau cible) :

- Montant total des recettes fiscales locales payées par les sociétés du portefeuille : USD 1'440 millions
- Nombre total d'emplois soutenus dans le portefeuille actif à la fin de l'année de référence : 465'119
- Capital mobilisé au niveau des fonds du portefeuille issu d'investisseurs privés, suivant la méthodologie CAD OCDE : USD 68,4 millions
- Émissions de CO₂ économisées ou évitées : 7,6 millions de tonnes
- kWh supplémentaires issus de l'énergie renouvelable : 6'479 GWh
- Part des employées dans les entreprises du portefeuille SIFEM : 36 %

Rapports descriptifs (pas de niveau cible) :

Des interactions régulières ont eu lieu avec le SECO et les bureaux locaux dans le cadre de missions de phases d'analyse et de surveillance. Une étroite collaboration s'est développée avec l'agence de coopération au développement du Népal dans le contexte du prêt de SIFEM à la NMB Bank qui bénéficie d'une garantie de la DDC. Une étroite collaboration s'est aussi développée avec l'équipe de la coopération au développement économique du SECO en Colombie pour la préparation d'un nouvel investissement qui s'appuie sur les programmes d'assistance technique du SECO dans le domaine des normes techniques de « construction verte ».

ODD SPÉCIFIQUES

Obligations de déclaration sur les ODD

ODD 5 : égalité entre les sexes

- % des employées dans les entreprises du portefeuille SIFEM.

ODD 7 : énergie propre et d'un coût abordable

- Émissions de CO₂ économisées ou évitées
- kWh supplémentaires issus de l'énergie renouvelable

ODD 8 : travail décent & croissance économique

- Nombre d'emplois créés ou préservés
- Recettes fiscales locales en USD

ODD 13 : mesures pour la protection du climat

- Investissements climatiques privés en USD mobilisés par SIFEM pour la protection du climat en accord avec les obligations de déclaration de CAD OCDE

ODD 17 : partenariats

- Ratio entre les investissements SIFEM et les co-investissements privés mobilisés au niveau du fonds cible

Rapports descriptifs (pas de niveau cible) :

- Part des employées dans les entreprises du portefeuille SIFEM : 36 %
- Émissions de gaz à effet de serre évitées : 7,6 millions de tonnes
- Mégawatts-heure supplémentaires issus de l'énergie renouvelable : 6'479 GWh
- Nombre total d'emplois soutenus dans le portefeuille actif à la fin de l'année de référence: 465'119
- Montant total des recettes fiscales locales payées par les sociétés du portefeuille : USD 1'440 millions
- Valeur des investissements privés directement mobilisés par SIFEM par le biais du gestionnaire de SIFEM pour la protection du climat : 0 en 2021.
- Ratio entre les investissements privés et les montants investis par SIFEM dans les fonds: 6,3

OBJECTIF GÉNÉRAL

- SIFEM procède à une gestion systématique des risques appropriée eu égard au type d'activité et à la taille de l'entreprise (bilan total, personnel). Le système contribue à la durabilité de l'activité et soutient les organes de gestion dans l'atteinte des objectifs stratégiques.
- SIFEM s'appuie sur ISO 31000:2018 et ISO 19600
- Les directives de gestion du risque et de la conformité s'appliquent à SIFEM et à son gestionnaire.

En bonne voie : SIFEM envisage de commander un audit externe du système de gestion des risques après la mise en place d'ISO 31000:2018 en 2023.

TOLÉRANCE AU RISQUE

- La part des investissements classés à risque élevé et très élevé est
- inférieure à 45 % pour les fonds
- inférieure à 20 % pour les instruments de dettes

En bonne voie :

- Fonds : 42,7 %
- Instruments de dettes : 12,3 %

PARTIE 3 : OBJECTIFS FINANCIERS

CIBLE	OBJECTIF	PERFORMANCE
RENTABILITÉ	Coûts d'exploitation plafonnés à 1,5 % des engagements actifs.	En bonne voie : Les coûts totaux d'exploitation associés ont atteint 1,35 % en 2021, soit un niveau inférieur au plafond de 1,5 %.
FINANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Les coûts d'exploitation de SIFEM et les nouveaux engagements peuvent être entièrement couverts durant la période stratégique par les reflux d'investissements fructueux, les réserves de trésorerie non engagées et le sur-engagement (conformément à la décision du Conseil fédéral du 14 mai 2014). 	En bonne voie : La somme des coûts d'exploitation (CHF 11,4 millions) et des nouveaux engagements pris durant l'année (USD 84 millions) était inférieure à la marge de sur-engagement (USD 38,3 millions) et aux remboursements reçus en 2021 (USD 124,7 millions).
	<ul style="list-style-type: none"> • Les reflux annuels moyens enregistrés après 2021 augmentent d'au moins 10 % par rapport aux reflux annuels moyens de 2018–2020. 	En bonne voie : Les retours sur investissement se sont élevés à USD 124,7 millions en 2021, un chiffre supérieur aux prévisions. C'est deux fois plus que les reflux moyens de la période stratégique précédente (USD 54,9 millions).
DÉCOMPTE FINAL	Résultat opérationnel positif selon les normes IFRS.	En bonne voie : Le résultat opérationnel était de CHF 40,3 millions
INVESTISSEMENTS	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de rendement interne supérieur à 3 % • Multiple d'investissement (valeur totale sur capital libéré) supérieur à 1,15 	En bonne voie : <ul style="list-style-type: none"> • TRI : 5,77 % • TVPI : 1,24
RÉSEAUX	SIFEM participe activement à des organismes (notamment EDFI et ses groupes de travail) dans le but d'améliorer l'harmonisation, la mesure de l'efficacité, le compte rendu ainsi que les indicateurs clés liés à l'Agenda de travail décent.	En bonne voie : SIFEM a contribué activement aux différents groupes de travail techniques en 2021. Voir section 1.4 pour plus de détails.
	SIFEM partage avec le gouvernement suisse l'expérience acquise par la coopération opérationnelle avec des acteurs multilatéraux – notamment avec la Société financière internationale (SFI ou IFC).	Trop tôt pour se prononcer : Rien à rapporter sur cette période.

ANNEXE 2 : GESTION DES RISQUES

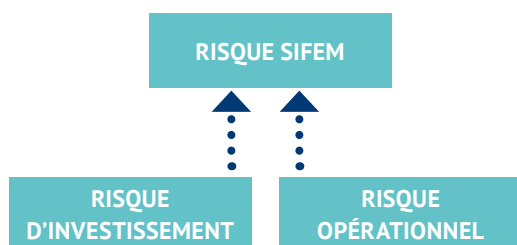
1. PRINCIPES DE LA GESTION DES RISQUES DE SIFEM

L'identification, la réduction, le suivi et la gestion des risques opérationnels et d'investissement est l'une des tâches essentielles de SIFEM, ces risques pouvant affecter la santé et la pérennité financières de SIFEM, sa capacité à avoir un impact sur le développement et sa réputation. Le risque sur la réputation revêt une importance particulière pour SIFEM pour deux raisons principales : (a) entreprise publique, SIFEM est soumis à un suivi étroit de la part de ses actionnaires ainsi que de ses parties prenantes et est tenu de respecter les normes les plus strictes ; et (b) SIFEM opère dans un environnement de marché émergent et d'économie en développement, dans lequel la gouvernance d'entreprise a tendance à être insuffisante et le risque d'événements indésirables relativement élevé.

SIFEM s'appuie sur un manuel de procédures complet approuvé par son Conseil d'administration qui contient toutes les politiques, procédures et directives pertinentes pour les opérations. Le manuel détaille les manières dont Obviam met en œuvre l'Accord de gestion, et en particulier comment les risques sont identifiés, réduits, suivis et gérés.

Obviam applique à tous les investissements de SIFEM un système global d'évaluation du risque interne à l'échelle du portefeuille. Il s'agit d'un outil utile pour détecter, surveiller et gérer les nombreux risques inhérents aux activités d'investissement de SIFEM. Les risques potentiels pour SIFEM relèvent de deux domaines principaux : le risque opérationnel et le risque d'investissement ou de portefeuille.

ILLUSTRATION A : COMPOSANTES PRINCIPALES DES RISQUES SIFEM



Le suivi du risque à chaque niveau obéit à des procédures et des processus spécifiques, appliqués dans toutes les activités de SIFEM, qui garantissent une réduction maximale du risque ainsi que la satisfaction des exigences réglementaires. À chaque étape, l'objectif est de réduire à un minimum les risques pour SIFEM dans le cadre des directives de placement données. Les risques traités font l'objet d'un suivi continu. Tous les événements de risque importants sont dûment signalés au Conseil d'administration, accompagnés de propositions sur la manière de réduire les risques.

2. GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL ET SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

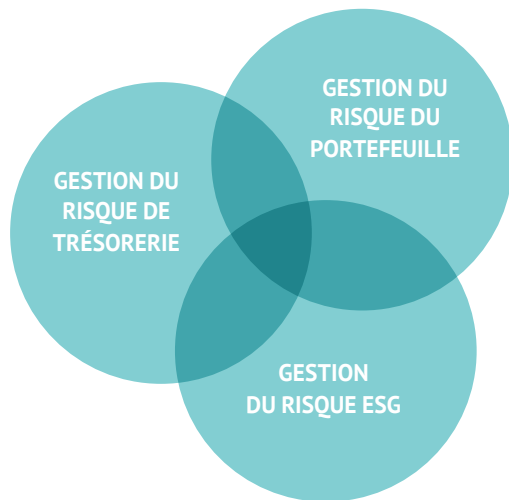
SIFEM fait l'objet d'un audit complet effectué annuellement conformément au Code des obligations suisse. Depuis la révision en 2008 du Code des obligations, les sociétés soumises à un audit complet sont tenues de démontrer l'existence et la qualité d'un système de contrôle interne (SCI). Le Conseil d'administration et les membres de la haute direction d'une entreprise sont tenus de prêter toute l'attention requise à la qualité et à la documentation de leur SCI.

Le manuel de procédures constitue la base du système de contrôle interne de SIFEM. Il couvre tous les processus et contrôles opérationnels en détail. Les processus de rapport comptables et financiers ont été sous-traités à la banque qui joue le rôle de dépositaire et d'administrateur, ainsi qu'à un agent comptable externe.

3. GESTION DU RISQUE D'INVESTISSEMENT

Le portefeuille de SIFEM reflète clairement le mandat de développement de l'institution, dans la mesure où il se compose principalement d'investissements dans des pays et des projets présentant un haut risque structurel. Il est donc essentiel de disposer d'un système adéquat de gestion des risques qui tienne compte de la capacité de gestion des risques, afin de contrôler ces risques et, ce faisant, de veiller à ce que les résultats financiers préservent la capacité de SIFEM à maintenir et à accroître ses capacités d'investissement.

ILLUSTRATION B : GESTION DU RISQUE D'INVESTISSEMENT, BASEE SUR TROIS ELEMENTS :



Gestion du risque du portefeuille

Obviam est responsable de l'identification, de l'évaluation et de la sélection des opportunités d'investissement pour SIFEM, ainsi que du suivi des investissements de SIFEM. Obviam utilise des outils spécifiques à chaque étape du processus d'investissement et applique des procédures prédéfinies.

Obviam suit activement le portefeuille, en se concentrant notamment sur l'évolution des notations de risque, les évaluations, les rapports, la performance des sociétés bénéficiaires et le respect des différentes politiques et directives applicables. Toute violation des politiques ou des directives applicables est signalée au Conseil d'administration, avec des mesures proposées pour remédier à la situation.

Obviam utilise son propre outil d'évaluation du risque, qui a été validé par l'auditeur de SIFEM au cours de l'implémentation. Chaque investissement est évalué sur une base annuelle. Des descriptions complètes de l'outil et de l'analyse des risques du portefeuille sont fournies aux sections 4.4 et 4.5.

Gestion du risque de change

Obviam gère activement l'exposition au risque de change de SIFEM liée au fait que les fonds soient libellés dans des devises autres que l'USD (euro, rand, yuan). Pour l'euro, l'exposition totale de SIFEM est estimée (en mesurant le montant des placements en instruments de dettes libellés en euros, des liquidités propres et des liquidités estimées dans les fonds de private equity sous-jacents libellés en euros) puis sa couverture ciblée au moyen de contrats de change à terme sur trois mois sur une base glissante. Il est parfois difficile de se prémunir efficacement contre les fluctuations de certaines devises, comme le yuan chinois ou le rand sud-africain. Dans ce cas-là, les liquidités sont maintenues à un minimum.

Gestion de la trésorerie

Obviam est responsable du respect des limites de risque de liquidité. Le calcul du ratio de liquidité et le contrôle du respect des limites sont effectués par la banque dépositaire sous la supervision d'Obviam. Des prévisions

périodiques de trésorerie sont générées pour assurer la liquidité. La gestion des réserves de trésorerie qui ne sont pas nécessaires à court terme pour les opérations d'investissement est assurée par l'Administration fédérale des finances et la Banque nationale suisse, ce qui ajoute un niveau de sécurité important. Les engagements non financés sont soutenus par des réserves de trésorerie libellées dans des devises équivalentes afin d'atténuer le risque de change.

Gestion du risque ESG

En tant qu'investisseur responsable, SIFEM est déterminé à investir conformément aux meilleures pratiques internationales des normes ESG, afin de minimiser les risques liés à l'ESG et à sa réputation, et de contribuer au développement durable sur ses marchés cibles.

SIFEM bénéficie de l'approche d'investissement responsable d'Obviam. Ce document détaillé de politique d'investissement énonce clairement les engagements d'Obviam en matière d'investissement responsable et les exigences ESG qu'il impose à ses investissements. Le document décrit également la gestion ESG d'Obviam tout au long du cycle de vie d'un investissement.

Avant de décider d'un investissement, les notations de risque ESG sont attribuées à tous les investissements potentiels. Une évaluation de la qualité de la gestion ESG dans les investissements SIFEM est également effectuée. Tous les investissements sont soumis à des examens ESG annuels, y compris les examens des notations de risque ESG. Les investissements qui ne sont pas en conformité et ceux qui ont eu des incidents graves (tels que des crimes financiers, des pertes de vies humaines, des dommages environnementaux importants, etc.) sont soumis à des examens plus fréquents. Dans ces cas-là, Obviam, souvent en collaboration avec d'autres investisseurs IFD, ébauche des plans d'action environnementaux et sociaux (Environmental and Social Action Plans, ESAP) et des plans d'action pour la gouvernance d'entreprise (Corporate Governance Action Plans, CGAP). Ces plans régissent la correction des cas de non-conformité dans des délais acceptables. Les sociétés bénéficiaires peuvent faire appel à l'assistance technique du SECO pour soutenir les efforts correctifs et les améliorations allant au-delà de la conformité, et Obviam peut également fournir une assistance directe, si nécessaire.

Les cotes de risque ESG et autres informations clés (y compris l'état de conformité et les incidents graves) sont conservées dans un système d'information de gestion. Des listes de surveillance sont périodiquement générées pour suivre et surveiller les risques. Le profil de risque ESG de l'ensemble du portefeuille de SIFEM est généré chaque année.

4. OUTIL D'ÉVALUATION DU RISQUE DU PORTEFEUILLE

En 2012, Obviam a développé et mis en place un système interne complet d'évaluation de risque pour le portefeuille SIFEM, qui a été validé par l'auditeur de SIFEM au cours de l'implémentation. Le système comprend différentes mesures de notation pour les fonds de private equity, les institutions financières (IF) et les fonds de dette en microfinance ou autres classes d'actifs. Il mesure principalement le risque financier, mais prend également en compte d'autres dimensions telles que les risques environnementaux, sociaux et de réputation. Le système comprend plus de 30 indicateurs de risque qui prennent en compte les risques opérationnels, de marché, d'infrastructure et ESG, ainsi que les risques liés aux fonds, aux instruments de dettes et spécifiques aux IF.

PONDERATION DES RISQUES DANS L'OUTIL D'ÉVALUATION DE RISQUE DE SIFEM POUR LES FONDS DE PRIVATE EQUITY ET LES FONDS DE DETTE

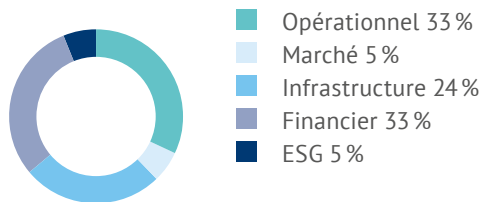
Illustration C



Ces indicateurs sont pondérés puis agrégés pour constituer une note de risque pour chaque investissement. Les notes sont ensuite ajustées par des facteurs quantitatifs dérivés de leurs performances financières historiques. Dans les cas de fonds de microfinance ou autres fonds de dette dont le potentiel de croissance est limité, des ajustements supplémentaires sont apportés pour tenir compte des différents profils de risque des instruments d'investissement de SIFEM. Pour déterminer la note de risque des investissements directs dans des IF, un ensemble alternatif de critères qualitatifs est appliqué, ce qui donne plus de poids aux facteurs endogènes.

PONDERATION DES RISQUES DANS L'OUTIL D'ÉVALUATION DU RISQUE DE SIFEM POUR LES PLACEMENTS DIRECTS DANS DES INSTRUMENTS DE DETTES

Illustration D



Le système d'évaluation de risque est utilisé tout au long du processus d'investissement d'Obviam. Les premières évaluations de risque sont effectuées ex ante lors de la vérification préalable des investissements potentiels. Après investissement, la notation de chaque projet est mise à jour régulièrement pour saisir et suivre l'évolution des risques.

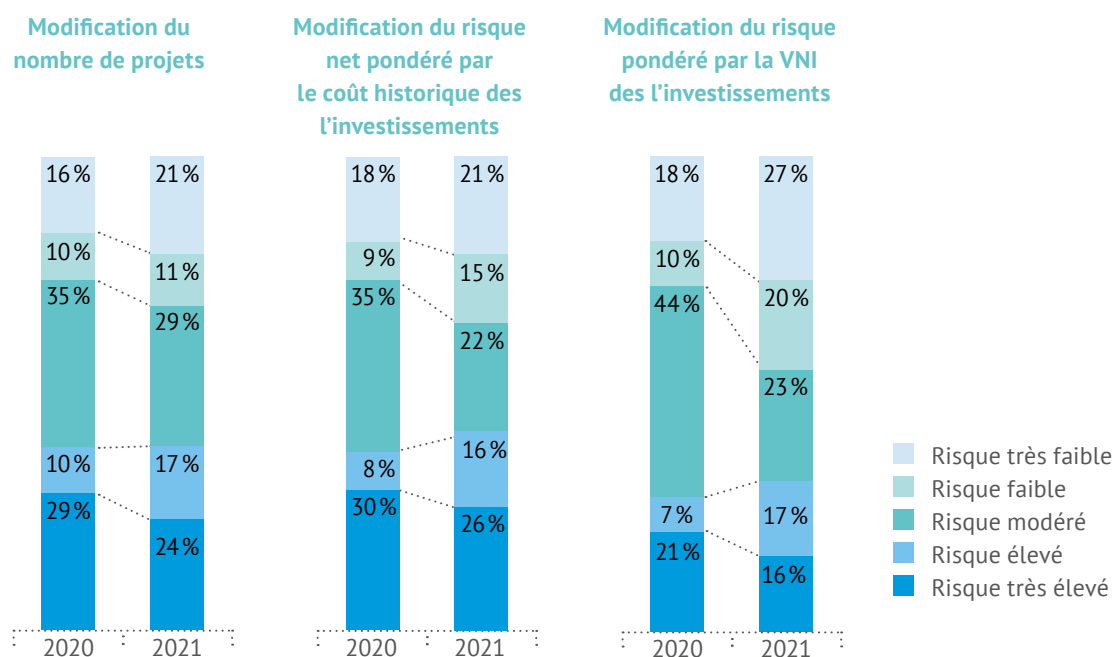
La notation individuelle de chaque investissement est rééchelonnée en une note de risque allant de 1 (risque très élevé) à 5 (risque très faible). Des notes de risque de 4 ou 5 qualifient un investissement à risque faible ou même très faible, tandis qu'une note de risque de 3 indique un risque modéré. Une note de risque de 2 place un investissement sur la liste de surveillance ; il nécessite une supervision accrue. Enfin, une note de risque de 1 signifie qu'un investissement est un cas pour lequel un plan d'action clair doit être élaboré et mis en œuvre.

5. APERÇU DE LA NOTATION DES RISQUES DU PORTEFEUILLE DE SIFEM EN 2021

Du point de vue du portefeuille, le risque peut être mesuré en pondérant l'exposition en fonction du coût de l'investissement, de la valeur résiduelle de l'investissement ou de la valeur nette d'inventaire (VNI). Bien que mesurer l'exposition au risque pondérée par le coût d'investissement représente une perspective historique, l'évaluation de l'exposition au risque en utilisant la valeur résiduelle est une approche plus prospective, car elle détermine le montant de la valeur restante qui risque d'être perdu à l'avenir.

Quand on mesure l'exposition à chaque catégorie de risque en pondérant chaque investissement par sa VNI, on obtient un maximum de concentration dans la catégorie risque modéré. Ce n'est guère surprenant, car les projets très risqués ont tendance à faire l'objet de provisions plus importantes ou ont historiquement perdu de la valeur par rapport au coût de l'investissement initial, perdant ainsi un poids relatif dans la valeur résiduelle totale du portefeuille SIFEM. En 2021, le risque du portefeuille pondéré a été diversifié. La valeur du portefeuille se concentre très largement dans la catégorie des risques faibles à très faibles. Cela s'explique en partie par l'effet inverse d'après pandémie et par l'appréciation du portefeuille plus mature. Dans le même temps, la taille du portefeuille à risque très élevé a aussi augmenté, indiquant que la reprise n'est pas généralisée.

ILLUSTRATION E : MODIFICATION DU NOMBRE DE PROJETS, MODIFICATION DU RISQUE PONDERE PAR LE COUT NET ET MODIFICATION DU RISQUE PONDERE PAR LA VNI DU PORTEFEUILLE DE SIFEM PAR CATEGORIE DE RISQUE EN DECEMBRE 2021



Lors de la distinction entre les classes d'actifs dans lesquelles SIFEM investit, il apparaît clairement que l'équilibre en cours du portefeuille entre les instruments de dettes et les instruments de capitaux propres contribue à réduire le risque total du portefeuille. Comme le montre l'illustration F, les instruments de dettes ont un profil de risque plus faible, ce qui compense en partie le risque plus élevé des placements en instruments de capitaux propres.

ILLUSTRATION F : NOMBRE D'INVESTISSEMENTS DE SIFEM PAR CATEGORIE DE RISQUE ET PAR INSTRUMENT EN DECEMBRE 2021

Projets par catégorie de risque	Fonds de private equity		Instruments de prêt		Placements directs dans des instruments de dettes	
Risque très faible	13	19%	8	47%		
Risque faible	4	6%	3	18%	4	25%
Risque modéré	16	23%	5	29%	8	50%
Risque élevé	13	19%	1	6%	3	19%
Risque très élevé	23	33%			1	6%

Remarque : les pourcentages du tableau ont été arrondis et peuvent ne pas correspondre à 100 %.

Une vision encore plus fine de la répartition des risques au sein du portefeuille peut être obtenue en appliquant à nouveau les différentes approches de pondération (coût par rapport à la VNI), en différenciant par type d'instrument de financement. L'illustration G ci-dessous montre que les fonds de private equity présentent une concentration dans la catégorie de risque très élevé mesurée par le coût d'investissement. Toutefois, mesurée en valeur résiduelle, la plus grande part du portefeuille de private equity de SIFEM relève des catégories à risque élevé et à risque modéré.

Les instruments de dettes, tels que les fonds de dettes, présentent une image très différente : dans ce cas, la plupart des investissements peuvent être considérés comme présentant un risque moins élevé. Ce n'est pas surprenant, étant donné que les actifs sous-jacents de ces instruments sont constitués d'emprunts ou d'emprunts subordonnés, qui sont

prioritaires dans le processus de remboursement par rapport aux placements en instruments de capitaux propres. En outre, les instruments collectifs offrent un degré de diversification qui les rend généralement moins risqués que les placements directs dans des instruments de dettes.

Un changement dans la répartition des catégories de risque ne survient que si un instrument de dettes est provisionné, par exemple déplacé vers le stade 2 ou 3 selon les normes comptables IFRS 9. Un changement significatif du risque pondéré par la VNI pourrait être observé. Cela souligne la nature prospective de l'approche VNI : un tel investissement était une perte pour SIFEM, mais comme sa valeur dans le portefeuille actuel a substantiellement diminué il y a également moins de valeurs à risque pour des pertes futures relatives à cet investissement particulier.

ILLUSTRATION G : PROJETS, COUT NET ET VNI DU PORTEFEUILLE DE SIFEM EN POURCENTAGE PAR CATEGORIE DE RISQUE EN DECEMBRE 2021

Fonds de private equity	PROJETS	COÛT	VNI
Risque très faible	19 %	20 %	26 %
Risque faible	6 %	8 %	12 %
Risque modéré	23 %	19 %	20 %
Risque élevé	19 %	17 %	19,4 %
Risque très élevé	33 %	36 %	23,3 %
Instrument de crédit			
Risque très faible	47 %	69 %	71 %
Risque faible	18 %	18 %	20 %
Risque modéré	29 %	4 %	4 %
Risque élevé	6 %	8 %	6 %
Risque très élevé			
Prêt direct			
Risque très faible			
Risque faible	25 %	34 %	41 %
Risque modéré	50 %	39 %	43 %
Risque élevé	19 %	18 %	13 %
Risque très élevé	6 %	9 %	3 %

Remarque : les pourcentages du tableau ont été arrondis et peuvent ne pas correspondre à 100 %.

Sans surprise, le degré de risque moyen des placements directs dans des instruments de dettes de SIFEM se situe donc entre le degré de risque des fonds de private equity et celui des instruments de dettes collectifs regroupés dans la catégorie de risque modéré. Globalement, le risque moins élevé des instruments de dettes contribue à une diminution au niveau du risque de portefeuille moyen de SIFEM, quelle que soit l'approche de pondération appliquée.

En règle générale, les mouvements entre les catégories de risque ne sont pas significatifs, la plupart des investissements ne progressant, à la hausse ou à la baisse, que d'une catégorie ou deux catégories à la fois. Comme le montre la matrice de risque ci-dessous (illustration H), 24 projets ont changé de catégorie de risque en 2021, dont 11 présentaient une détérioration et 13 une amélioration.

Au cours de l'année, trois projets sont passés de la catégorie à risque élevé à la catégorie à risque très élevé, tandis que cinq projets auparavant classés comme à risque modéré font maintenant partie de la catégorie à risque élevé. Deux projets de la catégorie à risque faible et cinq de la catégorie à risque modéré sont passés à la catégorie à risque très élevé. Un projet classé à risque faible a été requalifié à risque modéré.

D'un autre côté, un projet est passé de la catégorie à risque très élevé à celle du risque modéré, tandis que deux projets à risque très élevé ont été requalifiés à risque élevé. La catégorie à très faible risque a accueilli un projet venant de la catégorie à risque élevé, quatre de celle à risque modéré et deux de la catégorie à faible risque. Trois projets autrefois considérés à risque modéré présentent désormais un risque faible.

ILLUSTRATION H : MATRICE DE MIGRATION DES RISQUES (PROJETS DE MIGRATION EN CHIFFRES GRAS)

		2020						
		1	2	3	4	5		
		Risque très élevé	Risque élevé	Risque modéré	Risque faible	Risque très faible	Total	Total %
Nombre de projets	Nouveaux projets							
2021	1 Risque très élevé	0	21	3	0	0	24	24 %
	2 Risque élevé	0	2	8	5	2	17	17 %
	3 Risque modéré	7	1	0	20	1	29	28 %
	4 Risque faible	1	0	0	3	7	11	11 %
	5 Risque très faible	0	0	1	4	2	14	21 %

GLOSSAIRE

Dépositaire

Une institution financière, réglementée et spécialisée, chargée de la conservation des actifs financiers de SIFEM, tels que des actions, des obligations et des devises.

Fonds de private equity

Plateforme d'investissement collectif fermée, qui regroupe les capitaux de plusieurs investisseurs pour ensuite investir dans des titres de private equity.

Institution financière de développement (IFD)

Terme utilisé pour désigner l'ensemble des institutions bilatérales et multilatérales qui fournissent du capital-risque au secteur privé des pays en développement.

Reflux

Tout type de paiement reçu en retour du portefeuille d'investissement de SIFEM, y compris les remboursements de capital, les gains en capital réalisés, les dividendes et les intérêts.

Institutions européennes financières de développement (EDFI)

Association de 15 institutions financières bilatérales de développement basées en Europe, dont SIFEM est membre.

Position de l'héritage (Legacy Position)

Le portefeuille d'investissements réalisés pour le compte de la Confédération suisse avant la création de SIFEM en 2011

Taux de rendement interne (TRI)

Le taux de rendement composé annualisé effectif d'un investissement est couramment utilisé pour évaluer l'opportunité de projets d'investissement. C'est la mesure standard du rendement financier utilisée dans le secteur du capital d'investissement.

Financement mezzanine

Une plateforme d'investissement collectif fermée qui regroupe des capitaux provenant de sources multiples pour ensuite investir dans des titres de créance et des titres de quasi créance principalement pour des entreprises privées.

Normes internationales d'information financière (IFRS)

Ensemble de normes comptables développées par le Conseil des normes comptables internationales (IASB) pour la préparation des états financiers des sociétés ouvertes.

Valeur nette d'inventaire (VNI)

Le montant attribuable aux investisseurs d'un portefeuille sur la base de la juste valeur de ses actifs, diminué de ses passifs.

Directives internationales sur le capital d'investissement et la valorisation (IPEV)

Ensemble de directives internationalement reconnues qui définissent les meilleures pratiques dans lesquelles les investissements en private equity sont comptabilisés à la juste valeur et adoptées par les principales associations mondiales de private equity.

Revenu net

Dans les états financiers IFRS de SIFEM, le revenu net désigne le résultat des activités d'investissement. Il combine les produits d'intérêts, les revenus de dividendes, les revenus de services liés aux investissements, les gains / pertes de change sur les investissements, les variations de VNI des investissements et les pertes de valeur des placements en instruments de dettes.

Obviam

Société de gestion de placements basée à Berne, formée par l'ancienne direction de SIFEM et chargée d'exercer les fonctions de conseiller en investissement de SIFEM. La société appartient en intégralité à ses employés et n'a ni SIFEM ni la Confédération suisse en tant qu'actionnaire.

Résultat opérationnel

Dans les états financiers IFRS de SIFEM, le résultat opérationnel est calculé en soustrayant les frais d'administration et d'exploitation du revenu net.

Private equity

Financement à moyen et long terme fourni en contrepartie d'une participation au capital de sociétés en croissance, qui ne sont généralement pas cotées en bourse.

Résultat global total

Dans les états financiers IFRS de SIFEM, le résultat global total est calculé en ajoutant le résultat financier et les effets de change au résultat opérationnel.

Placements à revenu courant

Investissements qui versent régulièrement des intérêts ou des dividendes fixes ou variables.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

SA	Société anonyme suisse (AG)	MPME	Micro, petites et moyennes entreprises
Art.	Article	VNI	Valeur nette d'inventaire
CDC	IFD britannique	N°	Numéro
ECO	Europe centrale et orientale	VAN	Valeur actuelle nette
CDGE	Cadre de développement de la gouvernance d'entreprise	OCI	Autres éléments du résultat global
CHF	Franc suisse	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
CNY	Yuan chinois Renminbi	PD	Probabilité de défaut
CIS	États Indépendants du Commonwealth	PE	Private equity
ED	Efficacité / effets du développement	PEF	Fonds de private equity
DEG	IFD allemande	CO	Code des obligations suisse
IFD	Institution financière de développement	DDC	Direction du développement et de la coopération suisse
EAD	Exposition en cas de défaut	ODD	Objectifs de développement durable
CE	Commission européenne	SECO	Secrétariat d'État suisse à l'économie
ECL	Perte de crédit prévue	SIFEM	Fonds d'investissement suisse pour les marchés émergents
EDFI	Institution financière européenne de développement	PME	Petites et moyennes entreprises
E&S	Environnemental et social	BNS	Banque nationale suisse
ESG	Environnemental, social et gouvernance	RS	Recueil systématique du droit fédéral suisse
UE	Union européenne	SSA	Afrique subsaharienne
EUR	Euro	URPI	Uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères	TA	Assistance technique
IF	Institution financière	TVPI	Valeur totale sur capital libéré
FMO	IFD néerlandaise	ONU	Organisation des Nations unies
FVOCI	Juste valeur par les autres éléments du résultat global	USD	Dollar US
FVTPL	Juste valeur par le biais du compte de résultat	OMC	Organisation mondiale du commerce
PIB	Produit intérieur brut	ZAR	Rand sud-africain
GPR	Outil d'évaluation des projets selon la politique d'entreprise (développé par DEG)		
ITAI	Initiative de transparence de l'aide internationale		
SCI	Système de contrôle interne		
TIC	Technologie de l'information et de la communication		
SFI ou IFC	Société financière internationale		
IFI	Institution financière internationale		
IFRS	Normes internationales d'information financière		
OIT	Organisation internationale du Travail		
IPEV	Directives internationales d'évaluation du private equity		
TRI	Taux de rendement interne		
M	Million		
LATAM	Amérique latine		
PMA	Pays les moins avancés		
LGD	Perte en cas de défaillance		
LIC	Pays à faible revenu		
MENA	Moyen-Orient et Afrique du Nord		
IMF	Institution de microfinance		



SIFEM AG
c/o Obviam AG
Helvetiastrasse 17
P.O. Box
3000 Berne 6
Suisse

info@sifem.ch
+41 31 310 09 30

www.sifem.ch

© 2022 SIFEM

Rédaction :
Obviam, Berne

Conception :
Push'n'Pull, Berne

Photos :
Obviam, Berne / Amarth / CMGP

Imprimé :
Vögeli AG, Langnau

